

FÉDÉRATION
DES
SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L' AISNE

MÉMOIRES

TOME XVIII

1972



(cliché Tarascou - Saint-Quentin)

Hôtel de Ville de Saint-Quentin



TABLE DES MATIÈRES

<i>Compte rendu du 16^e Congrès tenu à Saint-Quentin, le 3 Septembre 1972</i>	3
<i>Société historique et archéologique de Château-Thierry :</i>	
— Souvenirs de l'invasion 1870-1871, à Château-Thierry, par André LEFEBVRE	9
— Compte rendu des séances	19
<i>Société historique de Haute-Picardie :</i>	
— L'Agriculture dans le Laonnois au XII ^e siècle, par Suzanne MARTINET	22
— Les grands conseillers généraux et parlementaires de l'Aisne au début de la 3 ^e République par G. DUMAS	31
— Saint-Bernard, les Roucy et les Montmirail, par Suzanne MARTINET	39
— Activités de la Société Historique d'Octobre 1971 à Septembre 1972, par G. DUMAS	42
<i>Société académique de Saint-Quentin :</i>	
— Compte rendu des séances 1971	43
— Déductions tirées des fouilles de Vermand, par Th. COLLART	51
<i>Société historique et scientifique de Soissons :</i>	
— La justice de paix de Bazoches, par R. HAUTION	62
— Hector Crinon, par R. HAUTION	71
<i>Société archéologique de Vervins et de la Thiérache :</i>	
— Une histoire inédite des seigneurs barons de Rumigny en Thiérache, par François-Etienne de Hangest (1715), par J. MEURGEY DE TUPIGNY	73
<i>Société historique régionale de Villers-Cotterêts :</i>	
— Le Comte de Vermandois, Raoul IV de Crépy et Péronelle d'Aquitaine, sœur de la Reine Aliénor, par A. MOREAU-NÉRET	82
— Montgobert, le Général Leclerc et les Bonaparte, par Jacques POULET	117
— Activités de la Société Historique de Villers-Cotterêts..	136

BUREAU

DE LA FÉDÉRATION

pour l'année 1972

Président d'Honneur : M. MOREAU-NÉRET, Président de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Président : M. le Colonel DE BUTTET, Président de la Société Historique et Académique de Haute-Picardie.

Vice-Présidents : M^e DUCASTELLE, Président de la Société Académique de Saint-Quentin.

M. ANCIEN, Président de la Société Historique et Scientifique de Soissons.

Membres : M. DERUELLE, Président de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

M^{me} NOAILLE, Présidente de la Société Historique et Archéologique de Vervins.

Secrétaire Général-Trésorier : M. DUMAS.



Les publications de la Fédération sont subventionnées par le Département de l'Aisne.

XVI^e Congrès des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne

TENU A SAINT-QUENTIN, LE 3 SEPTEMBRE 1972,
DANS LA SALLE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE DE L' AISNE,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE COLONEL DE BUTTET,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION.

MM. Hénocque, attaché principal remplaçant M. le Sous-Préfet, Braconnier, Sénateur-Maire, Bricout, Questeur de l'Assemblée Nationale, Lambert, Président du Syndicat d'Initiatives, Dumas, Directeur des Archives départementales, le R. P. Dimier, Directeur des Fouilles de Vaclair, les Présidents des Sociétés consœurs de l'Aisne, d'Avesnes et des Antiquaires de Picardie l'ont honoré de leur présence.

M. le Colonel de Buttet salua tout d'abord la nombreuse assistance et lut ensuite cet avis de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres adressé à M. Moreau-Néret :

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie
est heureux d'annoncer à :*

*Monsieur André Moreau-Néret
que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné à la
Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne,
une mention au Concours des Antiquités de la France,
pour l'ouvrage intitulé :*

Histoire de la lèpre et des maladreries de l'Aisne.

Signé : André Dupont-Sommer.

Puis il fit l'éloge de deux présidents disparus :

M. Canonne de Vervins et M. le Recteur Hardy de Château-Thierry.

Eloge funèbre de M. Jean Canonne.

Nous apprenions avec une vive émotion en avril dernier la disparition dans sa 75^e année de Monsieur Jean CANONNE, président de la Société Archéologique de Vervins et de la Thiérache, à la suite d'un très grave accident survenu le 26 octobre.

Je voudrais évoquer ici la belle figure de Monsieur Jean CANONNE : c'était d'abord un ancien combattant au passé militaire brillant : engagé volontaire à 18 ans en 1916, il avait combattu à Verdun, gagné ses galons de sous-lieutenant, et mérité une magnifique citation à l'ordre de l'Armée pour son courage et son héroïsme sur les champs de bataille de la Grande Guerre. En 1939, il est mobilisé comme capitaine de réserve au 217^e régiment d'artillerie qui, avec la 52^e Division combattrait dans des conditions exceptionnellement difficiles en mai 1940 dans le secteur fortifié de la

Sarre. Il connaîtra en juin les combats acharnés de Puttelange puis quand les divisions et les troupes d'intervalles recevront l'ordre de se replier pour échapper à l'encerclement, ce sera chaque jour une suite de combats acharnés contre un ennemi d'une supériorité numérique et matérielle écrasante, et chaque nuit le décrochage et le repli sur des lignes successives qu'il faut atteindre et organiser pour tenir le lendemain et l'aviation allemande est seule dans le ciel... les régiments français sans renforts, ravitaillement, ni moyens de transport sont décimés, les pertes sont lourdes, les hommes exténués. Le 22 juin, les débris de la 52^e Division ont atteint le Burgonce, au sud de Lunéville, quand les combats prennent fin. Le Capitaine CANONNE recevra la croix de guerre 1939-40 avec une très belle citation.

Le souvenir de ces jours très durs marque définitivement l'ancien de Verdun. Aussi, lorsqu'en février 1941, il est libéré de sa captivité comme ancien combattant de 14-18, il consacre tous les instants que peut lui laisser sa carrière, à venir en aide à ceux de ses camarades restés derrière les barbelés. Après 1945, il se dépensera pour les aider à réintégrer la communauté nationale et devient vice-président de l'Association des Anciens Combattants prisonniers de guerre de l'Aisne. Il se battra pour lever l'injustice qui les frappe car le public ignore que 120.000 soldats français sont tombés face à l'ennemi en mai et juin 1940...

Officier de la Légion d'Honneur, il était aussi à Vervins le représentant du *Souvenir français*, œuvre magnifique qui s'efforce de perpétuer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour le pays, en sauvant de la ruine et de l'oubli les innombrables monuments, stèles et cimetières qui jalonnent ce champ de bataille qu'est notre département.

Architecte diplômé, Monsieur Jean CANONNE, vice-président du Conseil de l'ordre des Architectes d'Amiens, a été longtemps l'architecte des monuments historiques du département de l'Aisne. Le 18 avril dernier, à Guise, Monsieur Gigot, son successeur, rappelait le rôle important qu'il a joué pour la reconstruction et la sauvegarde de nos basiliques, cathédrales, églises, cloîtres, vieilles demeures qui, dans notre département dévasté par les guerres, évoquent un passé prestigieux.

C'est à lui que nous devons entre autres la reconstruction de la basilique de Saint-Quentin à laquelle il était spécialement attaché, et qu'il a sauvée après les destructions sauvages de 1914-1918.... Ayant réuni, sa vie durant, une importante documentation, il connaissait mieux que personne nos monuments qu'il avait la charge de conserver et auxquels il donnait tous ses soins malgré l'insuffisance des crédits dont il pouvait disposer. Il consacrait bien des dimanches à guider les visites et excursions qu'il organisait pour les sauver de l'oubli, après les avoir sauvés de la ruine : visites toujours intéressantes et documentées de Braine, Septmonts, La Fère, Saint-Nicolas-au-Bois, du Tortoir, des Abbayes de Saint-Michel, de Saint-Martin de Laon, du Château de Guise, des églises fortifiées... et de tant d'autres. Président de la Société Archéologique

de Vervins et de la Thiérache, il lui a donné beaucoup de son temps et orienté son activité vers la connaissance de ces témoins du passé.

Il a représenté cette Société au Conseil de la Fédération où ses avis étaient précieusement accueillis ; et nous ne saurions oublier les mémorables séances de Congrès tenus à Vervins en 1957 - 1963 1969 sous sa conduite.

Monsieur Jean CANONNE laissera à tous ceux qui l'on connu le souvenir d'une forte personnalité. De haute stature, d'élégance sobre, il s'était voué totalement aux nobles causes. Sachant prendre ses responsabilités, il était d'une grande franchise car c'était un homme de caractère. Il possédait des qualités humaines incomparables : un fonds de droiture et de noblesse, de réelle bonté, d'extrême courtoisie.

Nous présentons à sa famille que représente ici M. Guy Canonne, l'expression de nos condoléances et l'assurons que le souvenir de son père sera toujours conservé parmi nous.

*
**

Eloge funèbre de M. le Recteur Hardy.

Je voudrais évoquer maintenant la mémoire de Monsieur le recteur HARDY qui nous a quittés le 12 mai dernier dans sa 89^e année.

Né à Esquéhéries, Georges HARDY, agrégé de l'Université, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes, docteur ès-lettres, avait consacré sa vie à la géographie humaine, des pays qui constituaient l'Empire français d'Outre-Mer. Directeur de l'Enseignement français en A. O. F., puis Directeur Général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au Maroc, il est en 1926 Directeur de l'Ecole Coloniale et Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques, en 1931 recteur de l'Académie d'Alger, en 1937 recteur de l'Académie de Lille, et de 1940-1943 à nouveau de celle d'Alger...

Il s'était retiré à Jaulgonne dont il assura longtemps la charge de maire. Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de Guerre 1914-1918, car c'était aussi un ancien combattant, officier des palmes académiques, il avait été membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer et de l'Institut colonial international.

Travailleur infatigable et d'une grande érudition, il était l'auteur d'un nombre impressionnant d'ouvrages de fond dont je citerai ici les principaux titres :

- en 1922 : *Vue générale de l'Histoire d'Afrique.*
- en 1930 : *Le Maroc.*
Le Sahara.
- en 1931 : *Histoire de la Colonisation française.*
- en 1933 : *Géographie et colonisation* dans la collection « La Géographie humaine » animée par M. Deffontaines.

- en 1937 : *La Politique coloniale et le partage de la Terre aux XIX^e et XX^e siècles* (Dans la collection « Evolution de l'Humanité).
- en 1939 : En collaboration avec M. Renouvin, il avait publié aux Presses Universitaires, pour l'époque contemporaine, les chapitres consacrés à *La paix armée et La Grande Guerre 1871-1919*.
- en 1949 : *Portrait de Lyautey*.

D'autres seraient beaucoup plus qualifiés que moi pour dire l'importance de l'œuvre magistrale de M. le recteur HARDY, montrer ce qu'elle a apporté dans le domaine des sciences humaines et l'intérêt actuel qu'elle présente pour la connaissance du tiers monde et son évolution qu'il avait annoncée.

C'est surtout de l'ancien président de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry que je voudrais évoquer la mémoire. Notre Fédération lui doit son existence en effet. En 1952, nos sociétés historiques et archéologiques avaient peine à vivre et rencontraient les plus grandes difficultés à publier leurs travaux. Le recteur Hardy avec M. Chalouin demandèrent à M. Bonnaud-Delamare, préfet de l'Aisne, son appui pour grouper en Fédération les sociétés savantes du département et c'est ainsi que les présidents, réunis chez M. Dubu, inspecteur d'Académie, décidèrent de se grouper en Fédération. Aidé par les subventions que le Conseil Général de l'Aisne a bien voulu nous accorder depuis, notre groupement était désormais en mesure de coordonner les efforts, de régulariser les publications et de leur assurer les meilleures conditions de diffusion. Ainsi soutenues et encouragées officiellement, nos sociétés participent à l'expansion culturelle dans notre département : par la publication de mémoires, l'organisation d'expositions, visites, excursions, etc. Elles peuvent s'affirmer en participant aussi à la protection du souvenir des grandes hommes qui ont laissé chez nous les traces marquantes de leur labeur — et c'est à M. le recteur HARDY que nous devons d'avoir cet élargissement, si nécessaire à notre époque, et si utile pour le bien commun dans notre province.

C'est à un discours mémorable prononcé par M. le recteur HARDY en février 1955, placé en exergue dans le tome II des Mémoires de la Fédération que je me reporterai parce que nous y trouvons le fond même de sa pensée. Ce discours constitue le testament spirituel qu'il nous a transmis. Je voudrais pouvoir le citer en entier :

« ...Dans le monde où nous vivons, en proie au déséquilibre, en dépit des progrès techniques nous sommes aux prises avec une régression de la civilisation. Tout ce qui peut contribuer à endiguer cette crise de panbéotisme vaut d'être soutenu et renforcé. Nos modestes groupements où se perpétuent les traditions d'humanisme, loin d'apparaître comme des traditions désuètes se révèlent plus que jamais nécessaires à la vie totale de la nation... »

« En marge du travail pour ainsi dire professionnel de l'historien, gardons-nous d'oublier tout ce que l'histoire doit de solidité profonde, de précision minutieuse, de sens des nuances, à ces petites troupes de volontaires qui, au cœur de chaque région, se sont donné pour tâche de réveiller les moindres vestiges des temps anciens, de fixer les traits successifs du visage de nos provinces, de barrer la route aux généralisations excessives par le rappel constant des particularités locales. »

« Besogne sans éclat et souvent ingrate mais sans laquelle l'histoire d'un pays aurait tôt fait de sentir le sol ferme des réalités se dérober sous ses pas... »

« Tel est, ajoute le recteur HARDY, le rôle singulièrement efficace des sociétés historiques de province, et il n'est pas d'historien qualifié qui ne l'ait reconnu... »

*
**

Prêchant d'exemple, M. le recteur HARDY se passionnait pour notre département de l'Aisne, surtout dans son aspect humain. Les très nombreux articles, conférences, communications dont il est l'auteur figurent trop souvent en abrégé dans les volumes de nos mémoires. Ils montrent que leur auteur avait gardé jusqu'au bout cette curiosité d'esprit, cet amour de notre terroir et de ses habitants. Il ne m'est pas possible de citer les multiples sujets auxquels il s'est attaché : car aucun des aspects de la vie d'autrefois chez nous ne lui avait échappé : métiers, jeux du temps jadis, civilisation de la vigne, etc. Une série remarquable d'études sur *la vie rurale dans la généralité de Soissons*, puis *sous le Consulat et l'Empire* nous fait connaître un intérieur bourgeois à Tréloup, la place du chanvre dans l'économie familiale, le mobilier, le vêtement, la maison du vigneron, la ferme, le notaire, les prénoms... et combien d'autres sujets intéressants les anciens de notre pays.

Toutes ces études mériteraient certes d'être rassemblées et publiées intégralement.

Nos collègues garderont la mémoire de M. le recteur Georges HARDY, éminent historien, qui, après une vie consacrée aux grands problèmes du siècle en métropole comme sous le ciel d'Afrique, de retour dans sa petite patrie, y a consacré avec tant d'amour et quel talent ses dernières années.

Ils se joignent à nous pour exprimer à M^{me} Hardy l'hommage de leurs respectueuses condoléances, et l'assurer que le message qui nous a été transmis ne tombera pas dans l'oubli.

*
**

M. le Colonel de Buttet passa ensuite la parole aux quatre conférenciers de la matinée.

M. Collart (Saint-Quentin), s'appuyant sur un bref historique des fouilles entreprises à Vermand par les soins de la Société Académique en 1885-86 et aujourd'hui poursuivies par l'équipe de M. Loisel, éclairées par les révélations de la photographie aérienne

de M. Roger Agache, tira quelques déductions pour l'enseignement historique et archéologique du Vermandois : certitude quant à Saint-Quentin pour avoir été l'*Augusta Veromanduorum* des Romains et grande probabilité, à s'efforcer par des recherches accrues d'en fournir les preuves, que Vermand fut la capitale des Veromandues avant la conquête romaine.

M. Moreau-Néret (Villers-Cotterêts) en un exposé fort documenté et vivant fit un tableau des destructions et pillages dont fut victime le Valois à la fin de la guerre de Cent ans et des intelligentes et patientes dispositions prises par Charles d'Orléans, au retour de sa longue captivité pour se libérer d'une lourde rançon sans nuire à la restauration de la province en y fixant une population nouvelle.

M. Dumas (Laon) donna une biographie de cinq Conseillers généraux de l'Aisne sous la troisième République, tous méritant d'être rappelés, particulièrement Gabriel Hanotaux et Paul Doumer.

Le Révérend Père Dimier (Vervins) retraça l'histoire mouvementée de l'abbaye cistercienne de Vaucelles fondée en 1132, qui connut en 1152, cent sept moines et quatre vingts dix convers et conserve l'essentiel des logements et de la salle de travail.

Reçus à midi au Palais de Fervacques par la Municipalité, les cent trente cinq Congressistes entendirent le Président de Buttet résumer le programme de la matinée et remercier la Ville de son charmant accueil. M. Braconnier, Sénateur-Maire félicita les Sociétés historiques de l'œuvre utile et passionnante qu'elles poursuivent et exprima le souhait que soit bientôt constitué à Saint-Quentin un musée permanent retraçant l'histoire du Vermandois des origines à nos jours. Un champagne d'honneur suivit ; puis au restaurant un sélect repas en commun pour cent dix congressistes.

Déjeuner suivi d'un concert d'orgue à la Basilique par M^{lle} Francine Carrez pour l'audition de trois chorals de J.-S. Bach et de « Mater Admirabilis », morceau de choix que lui dédia son professeur au Conservatoire de Paris, M. Jean Langlais. Après quoi tous les congressistes gagnèrent l'abbaye de Vaucelles, près du Catelet, pour une visite alternativement commentée par le P. Dimier et l'Abbé, directeur depuis un an des fouilles qui ont dégagé d'une masse de terre considérable les parties à sauvegarder, enrichissante visite terminée par une aubade musicale et chantée donnée par les jeunes travailleurs du déblaiement.

Selon son désir, chacun put assurer son retour à Saint-Quentin, en suivant M. Agombart pour la visite des ruines du Château de Beaufort, de l'entrée du canal souterrain initial de Choiseul, abandonné par Napoléon pour l'actuel, et visiter sa sortie à Riqueval, ou en accompagnant M^e Paul Lemoine au vaste et beau cimetière américain de Bony, tandis que les curieux d'archéologie visitaient nos collections en l'hôtel de l'Académie.

Ce fut un congrès réussi, très apprécié par les assistants.

Th. COLLART.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

Souvenirs de l'invasion 1870-1871 à Château-Thierry

Communication de M. André Lefebvre du 30 Janvier 1971.

La bibliothèque que Jules Maciet a installée dans le sous-sol du Pavillon de Marsan, sous le Musée des Arts Décoratifs, possède un ouvrage aujourd'hui introuvable, édité par Plon-Nourrit en 1913. Ce sont les « Souvenirs de l'Invasion » écrits par M. Charles Maciet, bourgeois de Château-Thierry, le père du mécène des Arts décoratifs ainsi que du musée et de la bibliothèque de Château-Thierry.

Ce livre n'est pas l'histoire de Château-Thierry pendant l'occupation, mais une sorte de journal dans lequel l'auteur a relaté chaque soir les événements au fur et à mesure qu'ils se déroulaient sous ses yeux.

C'est à ce titre qu'il est précieux pour situer et dater des faits qui sont entrés dans l'histoire locale.

8 septembre : On sait que les Prussiens sont à Epernay. La moitié de la population a pris la fuite. Toutes les boutiques demeurent closes. Cinq dragons prussiens font leur entrée en ville, que le sous-préfet et la gendarmerie ont déjà quitté, conformément aux ordres reçus. Toutes les administrations ont fermé leurs bureaux. Le conseil municipal, composé de vingt-trois membres, ne connaît que deux défections. Celui qui s'était montré le plus brave, en paroles, a pris la fuite en même temps qu'un de ses collègues, qui avait tenu le langage le plus lâche. Charles Maciet, à la demande d'un de ses voisins, est candidat. Il est élu le troisième sur les vingt-trois conseillers, parmi lesquels sont choisis le maire et les deux adjoints. Le Conseil Municipal se rassemble tous les jours à partir du 1^{er} septembre. Les cinq cavaliers prussiens se promènent bravement en ville pendant plusieurs heures. Quelques personnes leur font fête, notamment un ouvrier prussien, heureux de retrouver des compatriotes. Le chemin de fer ne marche plus, les peureux de la dernière heure se sauvent dans des carrosses et jusque dans des brouettes. Ils gagnent les grands bois de Barbillon où il y a un vrai bivouac.

9 septembre : Une cinquantaine de personnes, un peu rassurées en ne voyant pas arriver l'ennemi, veulent faire un mauvais parti au Prussien qui a si chaleureusement accueilli les cinq cavaliers

de la veille et le traînent à l'Hôtel de Ville. M. Maciet, seul dans la salle des délibérations, essaye de calmer les exaltés qui veulent livrer « l'espion » aux autorités françaises. M. Coutelier, adjoint, arrive et prend la défense du Prussien qui, petit, pâle et maigre, est pris d'une terreur effroyable. Il est convenu qu'il serait conduit à la La Ferté-sous-Jouarre, avec menace d'être traité en espion s'il revenait.

10 septembre : Vers les 10 heures, pendant la réunion du Conseil Municipal, on annonce qu'un corps de mille deux cents hommes environ entre en ville musique et tambours en tête. La musique se met en cercle et joue un air gai sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Une vingtaine d'officiers pénètrent dans la salle, quelques personnes se lèvent. La majorité reste assise. Un général demande le maire, qui se lève. « Nous venons pour les réquisitions. Nous sommes mille deux cents, il nous faut dans deux heures, pain, vin et viande ». On réclama ensuite du café, du sucre, du cuir. On saisit l'entrepôt du tabac en entier, où l'on prit treize mille cigares et deux mille kilogrammes de tabac. Tout ce qui se trouvait chez les débitants est confisqué. On affiche que toutes les armes de guerre ou autres doivent être livrées dans deux heures. Le Conseil Municipal se divise en commissions pour les fournitures diverses, ainsi que pour les logements et les transports. Le général réclame une calèche à deux chevaux. Il y en a fort peu et on éprouve beaucoup de peine à en trouver une. Peu patient et un peu ivre, le général est menaçant. Deux jeunes frères des écoles chrétiennes, qui parlent un peu l'allemand, servent d'interprètes. L'un d'eux s'en va au bout de quinze jours, malade. L'autre, le frère Arès, sut se faire aimer et respecter de tout le monde. On lui adjoignit un professeur du collège, homme vif, très intelligent, qui fut l'intermédiaire indispensable dans tous les rapports avec les autorités allemandes. Le soir, les fusils de munition livrés sont brûlés sur la place.

11 septembre : L'Hôtel de Ville est envahi par une foule d'officiers qui annoncent que le corps du général Von Tumplig logera en ville et dans les environs. Un officier demande un plan, prend des notes et veut caser à Château-Thierry vingt-deux mille hommes et quatre mille chevaux. Il n'admet aucune observation et ne veut même pas entendre parler des villages, comme Saint-Martin, qui font partie de la commune. En six heures, on réunit dans la salle basse de l'Hôtel de Ville : 1.300 kg de café, 4.500 litres de vin, 22.000 kg de pain, 21.000 kg de viande, 100 kg de pommes de terre, 700 kg de sel, 100 kg de sucre, 450 kg de drap bleu, 500 kg de cuir, 150 kg de fers pour les chevaux, 2.000 kg de clous, 20.000 kg d'avoine, 50.200 kg de foin, 8.000 kg de paille, 4.000 kg de riz, 500 kg de haricots, 150 bouteilles de champagne, 1.000 mètres de flanelle, 200 kg de corde et une foule de choses de toute nature, comme brides, guides, lanternes. A tout cela s'ajoutent les réquisitions spéciales pour l'état-major. Les officiers de l'intendance sont durs et exigeants. Un major ne quitte pas l'Hôtel de Ville, il y déjeune et exige avec violence des petits pois. Charles Maciet loge vingt-cinq soldats.

12 septembre : Les officiers se conduisent bien en général. Toutefois, chez un conseiller municipal, l'un deux s'empare de cent-vingt bouteilles de vin.

13 septembre : Il ne séjourne en ville que cinq à six cents hommes. La population est fort digne. Personne ne va voir arriver les troupes.

14 septembre : Arrivée du Roi, accompagné de cinq mille hommes de toutes armes, de la Garde. Ils se logent tous à leur fantaisie, à la craie. En revenant de la mairie, vers 6 heures. M. Maciet, passant par les promenades, voit arriver les voitures du Roi, de ses ministres, de M. de Bismarck, de de Roon, des princes et de l'Etat-Major. Il pleuvait. Le prince Charles, frère cadet du Roi, arriva peu de temps après lui (les voitures s'étaient arrêtées un moment en route).

15 septembre : A 11 heures, la plupart des domestiques et des voitures sont déjà en route pour Meaux. Le prince a passé la matinée dans le jardin accompagné de ses officiers. Il a causé horticulture avec M^{me} Maciet et pris note d'un arbre qu'il trouva très joli et qu'il n'avait pas. Le jardin lui paraît charmant, la campagne fort jolie, la vue très belle ; la bibliothèque aidant, il est impossible de s'ennuyer. M. Maciet lui a demandé un petit mot, avec son cachet, pour que les soldats ne soient pas logés dans la bibliothèque.

16 septembre : Un pauvre homme qui logeait des soldats voulut hier les forcer à éteindre les lumières. Les soldats se fâchèrent on en vint aux coups. Ce matin, il est emmené. Perdant la tête, il croit qu'on va le fusiller, il se jette du haut d'un pont et se noie. Il a passé le 11 à Château, une cinquantaine de mille hommes.

23 septembre : Nous avons pour la première fois depuis le 10, quelques nouvelles par les journaux de Reims, publiés avec l'autorisation prussienne.

24 septembre : Certains villages aux environs ont été abandonnés. Les habitants campaient dans les bois. On changeait de place quand on signalait l'approche de l'ennemi. Ils commencent à rentrer.

27 septembre : Les officiers établis au château de Nesles se grisent abominablement. On assure que des gardes mobiles de Soissons ont surpris, à cinq lieues d'ici, un détachement ennemi, que plusieurs soldats ont été tués et cinquante chevaux pris

30 septembre : Chagrin des pauvres charretiers chargés d'accompagner les Prussiens. Notre maire et son adjoint se sont rendus à Nanteuil, afin de voir comment étaient traités les malheureux charretiers, partis ces jours derniers. Ils meurent de faim, sont parqués et surveillés par des sentinelles. Le maire de Nanteuil est venu à leur secours. Le nombre des ouvriers sans ouvrage augmente tous les jours.

1^{er} octobre : La garnison est augmentée. M. Maciet loge douze hommes.

2 octobre : Il y a eu une altercation entre un maréchal-ferrant et un soldat, au sujet d'une réparation faite à une voiture. Le prix fut trouvé trop élevé, on en vint aux mains, les soldats se précipitèrent sur l'ouvrier qui reçut des coups de sabre. Il se dégage, ferme sa porte et se sauve par derrière, Les Prussiens continuent à réquisitionner de tout, jusqu'à des peaux de lapin.

4 octobre : On voit beaucoup de jeunes gens portant le brassard de l'internationale. Ce sont des infirmiers, ils ont des chevaux, une voiture et une femme qui leur joue de la musique. Nous voyons un uniforme français, c'est un jeune médecin militaire qui était à Strasbourg et qui s'est rendu à la mairie où il a été interrogé avidement.

9 octobre : Les soldats allemands catholiques ont assisté en grand nombre à la messe, où on leur a adressé un sermon en allemand, et tous ont eu une très bonne tenue.

10 octobre : On s'occupe au Conseil municipal de la question des ouvriers sans travail. M. Maciet prétend que les ouvriers ont droit à l'assistance et non au travail. La ville n'a plus de revenus, les journées doivent être réduites à 1 F 50 ou à 1 F 60 comme partout où des ateliers nationaux existent. M. Maciet loge un jeune prince, cousin très proche du roi de Bavière. C'est le prince Arnulph, cousin germain du roi de Bavière ; il est le troisième fils du prince Luitpold, oncle du Roi. Il part le lendemain matin.

17 octobre : Le commandant prussien va faire afficher dans toutes les communes du canton : « A la suite des dégâts commis à différentes reprises sur les rails de la voie ferrée et sur les fils télégraphiques, l'autorité militaire fait connaître aux habitants des communes voisines des lieux où s'est commis le dommage, qu'il leur sera imposé une amende de 1.800 à 3.750 F ; de plus, les personnages les plus considérables seront emmenés comme otages, sur les locomotives. En cas de récidive, l'amende sera doublée et les dites communes recevront une forte garnison ». Les trois mille hommes qui formaient la garnison de Soissons passent, escortés par mille soldats prussiens. On en met près de deux mille à l'église et les autres à la prison, à l'école des Frères. Le maire d'Azy est arrêté parce que quelqu'un dans sa commune a tiré un coup de fusil. Tard dans la soirée, la place de l'église est encombrée de foule. La municipalité a organisé un service de vivres pour les prisonniers.

18 octobre : Les prisonniers s'en vont ce matin et défilent, entre les rangs prussiens. Beaucoup jettent leur képi en l'air et crient : « Vive Château-Thierry ! ». A 4 heures arrivent des officiers français, prisonniers. Ils sont conduits au Palais de Justice. On leur a servi un bon dîner, donné de bons matelas. Incident entre la foule et un officier prussien, à cause de cris de haine poussés contre les Prussiens.

20 octobre : Il passe une foule de paysans qui viennent de loin, réquisitionnés, eux et leurs voitures. On les fait camper en plein

air, on les garde comme des troupeaux, on les nourrit peu et mal.

27 octobre : La misère augmente toujours. Les ouvriers n'ont absolument rien à faire, quelques marchands seuls écoulent à bons prix leurs marchandises. Un pauvre professeur d'anglais va mourir de faim si on n'avise pas.

28 octobre : On se plaint au conseil municipal du prix des vivres. On parle de nommer une commission qui rétablira les taxes. M. Maciet est contre.

30 octobre : J'ai vu ce matin à 9 heures environ deux cents soldats qui sortaient de l'église, comme il n'y a guère que mille hommes en garnison, j'ai conclu que presque tous les soldats catholiques allaient à la messe. Il faut d'ailleurs reconnaître que les officiers et leurs hommes ont tous une excellente tenue. Jamais on n'entend en ville le moindre bruit. S'il s'élève quelques rares plaintes, c'est contre les ivrognes.

31 octobre : Hier, au bureau des logements, un officier a pris son revolver et menacé les personnes présentes, parce qu'on ne lui donnait pas assez vite les billets qu'il venait chercher. Ce furieux est du duché de Posen. En général, on se plaint des Polonais. Un autre officier polonais, s'étant trompé de maison, avait quand même voulu être reçu et avait tiré son sabre. Les auteurs de pareils esclandres sont ivres.

1^{er} novembre : On a envoyé à la mairie Le Moniteur de Reims, qui annonce un nouveau système d'impôts pour les départements envahis. Les impôts indirects sont supprimés et remplacés par un impôt unique à payer chez le percepteur.

5 novembre : Le pasteur protestant de la garnison est venu réclamer pour le service divin de demain dimanche deux bougies et trois bouteilles de vin blanc. « Il faut que le vin soit bon », a-t-il ajouté.

13 novembre : On enterre un sergent-major français mort à l'Hôtel-Dieu, il avait été blessé au Bourget. Des Prussiens le portaient et une vingtaine, en armes, suivaient pour rendre les honneurs. A la suite du piquet venaient quelques officiers français, puis la foule des citoyens. Le maire, au cimetière, a pris la parole.

16 novembre : Voici comment est organisé à Château le service postal pour les pays non occupés par l'ennemi. Un messenger, partant d'ici, va jusqu'à une ville où ne sont pas les Prussiens et là met les lettres à la poste. Les réponses sont reçues chez le notaire où le messenger les prend.

18 novembre : Chaque jour il y a des décès dans les ambulances de Château. Ce soir le commandant de la ville a ordonné de faire imprimer pour demain une affiche portant qu'en cas d'alerte toutes les fenêtres devraient être éclairées sous peine d'incendie de la maison si on négligeait cette prescription, etc. Les habitants, en outre, devraient être tous rentrés chez eux à 9 heures.

20 novembre : Etant tombé au sort pour monter sur la locomotive, je dois aller à Nogent. Chaque jour trois notables partent l'un

pour Nogent, le second pour Dormans, le troisième, le soir pour Dormans. On tire au sort pour savoir qui partira le soir, car on ne peut revenir alors de Nogent. Il faut coucher sur un lit de camp, sans drap, offert par le maire. Tout naturellement, les victimes de la locomotive préfèrent partir le matin. J'ai quitté la maison à 5 heures, lesté d'une tasse de café au lait, les poches garnies de tablettes de chocolat, par une nuit sombre et pluvieuse, et par un très grand vent. J'ai rencontré, à dix minutes de la maison, deux soldats qui m'ont bien regardé, en ayant l'air de dire : « Où diable peut-il donc aller à pareille heure, ce bourgeois ? » J'ai rencontré ensuite un ouvrier qui ne m'a rien dit. Arrivé au pont, ma lanterne s'éteint, je marche presque à tâtons. Le pont franchi, je parviens à la rallumer ; au second pont, elle s'éteint une deuxième fois, je la rallume à grand-peine en usant ma dernière allumette. A cinq minutes de la gare, ma lumière s'éteint une troisième fois. Plus d'allumette, je me dirige, je ne sais trop comment, à la gare et me perds au milieu des baraques construites pour les magasins, les ambulances, etc. Sur le quai, obscurité complète, mais j'entends une voix. Je crie alors : « Parle-t-on français ? — Oui, que voulez-vous ? — Je suis le monsieur qui doit monter sur la locomotive pour Nogent — Ah ! vous venez bien trop tôt, on ne part que vers 7 heures, mais chauffez-vous en attendant ». Je ne voyais toujours personne, mais une lumière brilla et je me rendis compte que la voix partait du bureau du télégraphe. J'y entre et un employé me reçoit de la façon la plus aimable. Nous causons pendant une heure et demie, tandis qu'un soldat pour tuer le temps ne faisait que mettre au feu du bois volé. A 7 heures, je monte sur la locomotive, aidé par deux chauffeurs dont l'un est soldat. Si je n'avais été prévenu, je n'aurais pas reconnu Nogent ; il y avait des centaines de wagons et d'immenses baraques de tous côtés. Le train s'arrête assez loin de la gare. Après avoir été faire apposer un cachet sur une feuille de route pour constater que j'ai fait le voyage, je vais me promener sur le quai de la gare. Tous les uniformes de l'armée allemande semblent s'être donné rendez-vous. Officiers, soldats de toutes armes se promènent en attendant les trains qui doivent les emmener. Voitures, cavalerie, infanterie, tout se mêle dans l'unique rue de Nogent. Me sentant gelé, je rentre au bureau du télégraphe. C'est un va-et-vient continu d'officiers, d'employés, la machine n'arrête pas son tic-tac fatigant. Vers 11 heures, une machine qui va à Château à reculons, me ramène, le temps est superbe, après une demi-heure de voyage, je suis rentré.

21 novembre : Plusieurs personnes m'ont manifesté leur étonnement de ce que je sois monté sur une locomotive. Vous n'avez pas eu peur ? Quel misérable pays vraiment que celui où monter, pendant trois quarts d'heure, sur une machine où des gens passent leur vie, paraît un acte de courage ?

25 novembre : Les troupes qui ont quitté Château il y a deux jours ne sont parties qu'à 5 heures du soir. On leur faisait faire une étape de nuit pour les punir des dégâts commis à la prison,

où elles étaient casernées. La garnison actuelle est de près de deux mille hommes. On a tambouriné hier qu'un gendarme avait perdu son portefeuille contenant des photographies. Un enfant a rapporté ce portefeuille à la mairie et le gendarme voulut absolument remettre 3 F de récompense. Le maire trouvait qu'il suffisait d'un franc. Le soldat se mit en colère et parla avec volubilité. Nous ne pûmes nous empêcher de rire et il se joignit à nous.

26 novembre : Les Prussiens sont tout à fait établis ici comme chez eux. Ils se promènent, partout, seuls, au loin, sans être inquiétés. Ils font l'exercice sur notre petit champ de Mars. Les badauds et les enfants vont les regarder manœuvrer. Les voituriers à tournure de bandit ne se font aucun scrupule de vendre une partie des provisions qu'ils doivent transporter à l'armée prussienne, sous Paris.

27 novembre : Il est arrivé aujourd'hui environ mille mecklembourgeois. Je loge un officier géant, deux médecins et trois ordonnances. L'un des médecins est républicain.

28 novembre : Les soldats mecklembourgeois se sont en général fort mal conduits. Bruit dans les cabarets et vols dans les boutiques.

2 décembre : On apprend qu'il y a deux mois une malle-poste a été attaquée près de Fère-en-Tardenois. Les postillons et le conducteur tués, malle-poste pillée. Cette attaque vient de se renouveler, mais les postillons ne furent que blessés.

6 décembre : Il tombe une neige très épaisse, ce qui n'empêche pas les soldats de faire l'exercice aussi tranquillement que s'ils étaient chez eux.

9 décembre : La neige continue de tomber. Le notable désigné pour monter sur la locomotive est autorisé par le commandant de place à rentrer chez lui. Il y a maintenant un individu qui fait le métier de remplaçant et il a même un employé. Il fait payer cinq francs pour l'employé et dix francs pour lui-même.

15 décembre : Hier au soir, on a entendu un coup de feu, vers 8 heures, rue de Soissons. Un officier faisait arrêter une voiture chargée de bois d'où disait-il, le coup était parti. Après vérification, on laisse repartir la voiture. Deuxième coup de feu peu après sur le casque de l'officier. Ce matin, menace d'une amende 2.000 francs pour la ville si le coupable n'est pas livré. Visite de toutes les maisons de l'avenue de Soissons, on ne trouve pas d'arme. La prétendue victime est un affreux soudard, se grisant tous les jours. Il a fort bien pu tirer lui-même. Aucune suite n'est donnée à l'affaire.

16 décembre : Depuis dix jours, il passe des prisonniers qui réclament du pain.

17 décembre : Il a passé des troupes, en très grand nombre, au chemin de fer et parmi ces troupes, il y avait beaucoup de marins, dont le costume ressemblait à celui des nôtres. Il séjourne quelques troupes en ville, et notamment des cavaliers bavarois, bleu de ciel des pieds à la tête, avec un hideux casque.

18 décembre : Voici que l'on recommence à loger des troupes. Aujourd'hui, il y a mille hommes en ville, ils ont presque l'air d'enfants. Leur uniforme est vert, ce qui repose la vue après le défilé de cent cinquante mille soldats bleus. Le fourneau économique a été organisé, aujourd'hui, à l'Hôtel de Ville.

20 décembre : A deux heures arrivent pour loger deux capitaines, deux ordonnances et deux chevaux.

21 décembre : A 8 heures, les officiers (des Badois) s'en vont.

22 décembre : Il fait un froid excessif et, en allant à la mairie, je ne vois même pas les Allemands faire l'exercice. Il n'y a personne dans les rues. Quelques maires des environs, qui ont reçu sommation de s'abonner à un odieux journal de Reims, intitulé le *Moniteur prussien*, demandent ce que fera la commune de Château-Thierry. Je n'en sais rien, dit le Maire, je cherche à tirer les choses en longueur.

23 décembre : Comme il y a une garnison nouvelle, les réquisitions de toute nature abondent.

24 décembre : Le gouverneur de Reims a envoyé aujourd'hui une lettre menaçante au sujet des impôts directs. Tous les officiers et les soldats se disposent à fêter ce soir la veille de Noël. Deux grands arbres de Noël sont dressés dans les salles de la gare.

28 décembre : Les soldats d'un poste voisin ont fait un tel feu, la nuit dernière, qu'il y a eu un commencement d'incendie.

31 décembre : Le froid continue d'être excessif, ce qui n'empêche pas les Allemands de faire l'exercice.

2 janvier 1871 : Notre cousin M. L'Heullier avait été très content de quatre soldats postillons, restés dix semaines chez lui et envoyés depuis à Meaux. Le 1^{er} janvier, le plus jeune de ces soldats est venu à Château-Thierry uniquement pour les voir, leur souhaiter une heureuse année et apporter des jouets aux deux enfants. Ce jeune soldat avait été aimable avec tout le monde mais surtout avec la petite fille qui a neuf ans et il a fait comprendre aux parents que, dans quelques années, il viendrait la demander en mariage. Il n'en sera rien, bien certainement, mais les parents ont été très touchés, et c'est en pleurant que tout le monde s'est embrassé et quitté.

3 janvier : M. D..., qui dirige notre atelier national, est venu nous dire que les ouvriers refusaient de travailler. Le travail à la journée avait été fixé à 1 F 60 et le travail à la tâche pouvait produire des journées de 3, 4 et même 5 francs. M. C..., adjoint, et moi, l'avons chargé de dire aux ouvriers que la ville n'a besoin d'aucun travail, puisque celui dont ils sont chargés aurait pu être retardé indéfiniment. M. D... est parti puis est revenu une heure après avec une délégation. M. C... adjoint, leur a répondu que s'ils ne voulaient pas reprendre le travail, cela les regardait. Je leur ai dit, entre autres choses : « vous êtes en grande partie des ouvriers de la fabrique d'instruments de musique, c'est-à-dire que vous fabriquez des choses dont toute société peut se passer et au lieu de montrer

de la reconnaissance à la ville, vous lui montrez de l'ingratitude. Que diriez-vous si, comme dans la ville de Meaux, nous ne nous étions pas du tout occupés des ouvriers ?... On ne peut pas, en temps d'invasion et de révolution, espérer les salaires d'autrefois dont on se plaignait tant, cependant, et quant aux ouvriers d'instruments de musique, qu'ils se mettent bien dans l'esprit qu'une société n'a pas besoin de trompettes ». Ce dernier mot était de trop et je l'ai regretté.

9 janvier : Notre ville, qui ne connaissait pour ainsi dire pas la mendicité, est maintenant remplie d'enfants qui obsèdent les passants. Il y a aussi quelques vagabonds qui viennent demander des secours et qui ne craignent pas de faire des menaces. Comme notre maison est tout à fait dans un coin de la ville, nous voyons peu de ces hommes dangereux. Après avoir réclamé 25.000 F par mois, les Prussiens exigent maintenant 37.000 F à partir du 1^{er} janvier. Le Sous-Préfet prussien a écrit ce soir pour se plaindre parce qu'on ne s'abonnait pas au Moniteur de Reims, odieux journal qui célèbre tout ce que font nos ennemis.

10 janvier : Le préfet français, qui réside à Nouvion, a fait passer un avis par lequel il informe la municipalité qu'elle doit prévenir tous les veufs ou célibataires sans enfants, de 20 à 40 ans, qu'ils aient à se rendre à Nouvion pour passer devant le conseil de révision et être dirigé sur l'armée s'ils n'ont pas d'infirmité. D'autre part, le sous-préfet allemand exige, de nouveau, qu'on remette la liste des habitants de moins de 46 ans pour les empêcher de partir ; la famille d'un homme obéissant à l'appel français aura douze hommes de garnison à nourrir et une amende de 50 F par jour. Le Conseil municipal décide que chaque membre avertirait trois ou quatre individus des soixante-dix qui ne sont pas partis. On a tiré au sort et mon lot se compose du fils d'un libraire et de deux vigneron.

11 janvier : La garnison vient d'être augmentée de deux cents hommes et on a signifié aux habitants qu'ils eussent à être tous rentrés à 9 heures. Je suis allé voir mes deux vigneron à Saint-Martin. Ils étaient absents tous les deux. La mère de l'un deux m'a dit « Mais à propos de quoi veut-on que mon fils s'occupe de ce qui ne le regarde pas? » C'est une de ces paysannes qui ne comprennent rien à rien, pour qui le mot de Patrie n'a aucun sens. La deuxième m'a dit : « Mon fils ne partira pas, il faudrait l'arracher d'ici par force ». Le père et la mère du troisième (fils du libraire) m'ont très bien reçu et m'ont déclaré qu'ils s'opposaient formellement à son départ, car ils ne pourraient payer l'amende sans être tout à fait ruinée, « nous ne voulons pas courir à la fois la chance affreuse de perdre notre fils et d'être ruinés. » M. C. J... va depuis trois mois continuellement auprès du gouvernement provisoire. Il est bijoutier, a une belle figure, une voix ronflante. Si la République triomphe, il sera un bien singulier sous-préfet.

13 janvier : La garnison actuelle est celle qui nous a donné le plus d'inquiétude, à cause de l'ivrognerie. Le Jour le l'An, il a été donné un bal dans une maison par des soldats de la garnison.

On y a dansé toute la nuit. Les danseuses étaient des hommes déguisés en femmes.

14 janvier : Le Conseil Municipal est divisé en deux camps égaux alors qu'autrefois toutes les décisions étaient prises à l'unanimité.

16 janvier : A 9 heures du matin, je suis parti pour Laon avec le maire et M. B..., conseiller municipal, porter les deux tiers d'une amende imposée au canton. A Soissons, le maire est tombé et s'est cassé un doigt de la main gauche. Je continue avec M. B..., ancien sous-officier, agent d'assurances, débitant de tabac, c'est un de ces hommes qui, sans être ouvriers, ne font pas partie de ce qu'en province on appelle la société. Mais il est infiniment plus intelligent que bien des bourgeois. A l'Hôtel de l'Ecu, discussion assez vive au déjeuner avec trois convives qui disaient du mal de Château-Thierry.

21 janvier : Vers les 4 heures, le curé, le maître d'école et sept personnes de Montfaucon (Meuse) escortés d'un fort détachement sont incarcérés à la prison.

22 janvier : Le prêtre a été relâché hier soir, sept personnes l'ont été ce matin, il ne reste que deux prisonniers. Les Prussiens leur reprochent de ne pas révéler où sont les francs-tireurs.

25 janvier : Les francs-tireurs installés près de Crézancy, de Condé, etc. ont pris des voitures chargées de vin et de marchandises, attaqué les conducteurs d'un troupeau, les Prussiens les poursuivent. Bagarre à Paroy.

26 janvier : On a amené à la prison six personnes de Crézancy, dont le maître d'école, accusés de faire partie des francs-tireurs. Il y en a vingt-sept à Château, dont le maire de Condé.

27 janvier : Les maires du canton se réunissent à l'Hôtel de Ville. Répartition d'un impôt nouveau destiné à payer des couvertures achetées par les Allemands au compte du département. Plusieurs maires récriminent contre Château-Thierry qui, à les entendre, aurait dû supporter toutes les charges de l'invasion. Or, jusqu'au 22 novembre, jour où le chemin de fer a circulé jusqu'à Lagny, il y a eu à Château-Thierry une moyenne de 2.500 hommes, tant pour la garnison que pour les bataillons de passage.

28 janvier : La garnison actuelle excite toujours des plaintes. Ce matin, des soldats se sont battus, un d'eux a reçu un coup de sabre sur la tête. Dans une auberge, près de la gare, il y a eu bagarre.

30 janvier : Notre cousine M^{me} L'Heullier, importunée par un soldat qu'elle loge, se plaint au commandant de place. M. L'Heullier est arrêté, à défaut de sa femme, pour dénonciation calomnieuse.

31 janvier : Deux conseillers municipaux sont arrêtés pour non paiement, par la commune, des impôts prussiens.

2 février : J'écris au Roi pour obtenir la libération des trois prisonniers. Le Moniteur de Reims annonce l'exécution de cinq francs-tireurs de Montmirail, dont le maître d'école de Vandrières.

Ici s'arrête le journal de M. Maciet.

On est frappé de constater combien peu les événements militaires ont influé sur la vie quotidienne. C'est que cette vie quotidienne est faite de problèmes, minuscules si l'on veut, mais qui doivent être résolus sur le champ. La vie locale a donc continué tant bien que mal et a été surtout troublée par le manque de travail et par la pénurie d'argent qui en a résulté.

Bureau de la Société

Président d'Honneur : M. Hardy, M. Dudrumet

Trésorier Honoraire : M. Beaujean

<i>Président</i>	M. R. Deruelle.
<i>Vice-Présidents</i>	MM. A. Lefebvre et Cabrol.
<i>Secrétaire</i>	M. J.-L. Marchand.
<i>Relations extérieures</i>	M. Noël Haudot.
<i>Trésorier</i>	M. Y Milet.
<i>Trésorier-Adjoint</i>	M. H. Dumon.
<i>Bibliothécaire</i>	M ^{me} Angot.
<i>Archiviste</i>	M ^{lle} Colette Prieur.
<i>Membres</i>	M ^{me} Kiény, MM. le Comte de Sade, Bourgeois, Parent et Dubourg.

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1971

M^{lle} Papillon, MM. Chauvet, Quillatre.

MEMBRES ADMIS EN 1971

M^{mes} Bruneaux, Debraise, Miège, Poret, M^{lle} Dhérot,
MM. Boblique, Briet, Carré, Charpentier, Doué, Debraise,
Gravelin, Gaullier.

Travaux de l'année 1971

30 janvier : *Souvenirs de l'invasion 1870-1871 à Château-Thierry*, par M. André LEFEBVRE.

27 février et 27 mars : *Une opposante d'ancien régime : Louise de Conflans-Armentières, marquise de Coigny*, par M. André LORION.

Singulière figure que cette marquise, aristocrate mais amie des « lumières », frondant ouvertement le pouvoir royal et se ralliant

ensuite à l'ordre nouveau, « Reine de Paris », suivant le mot de Marie-Antoinette, mais très attachée à son Tardenois ancestral où elle mourut en 1832 dans son château du Buisson, restée fidèle à ses convictions.

La vie municipale à Château-Thierry en 1871, par Fernand BEAUJEAN.

On trouve dans les délibérations du Conseil municipal le reflet de l'existence quotidienne de la cité, les préoccupations du moment, les réalisations aussi, ce sont des documents précieux pour l'histoire.

24 avril : Les de Graimbert, vicomtes de Nogentel et seigneurs de Belleau, et Charles de Graimbert à Heidelberg, par M. Roger DERUELLE.

Il ne reste plus rien ici, que le souvenir de cette illustre famille, qui a donné les seigneurs de Belleau et les vicomtes de Nogentel, mais il y a sur les murs du château d'Heidelberg, dans la vallée du Neckar, une plaque rappelant que le comte Charles de Graimberg (1774-1864), était le protecteur du château et qu'il en a relevé les ruines.

5 juin : Esquisse des peuplements celtique et gallo-romain entre Marne et Aisne (1^{re} partie : Occupation du sol), par M. PARENT.

La carte des peuplements montre que la falaise d'Île-de-France était le rempart d'une véritable forteresse naturelle, défendant nos plateaux contre les invasions brutales de l'Est et en faisant des régions individualisées, possédant une certaine unité, cette unité nationale dont le bassin parisien devait justement devenir le berceau sous les premiers Capétiens.

4 juillet : 15^{me} Congrès de la Fédération à Château-Thierry, avec excursion à Etoges, Montmirail et Marchais-en-Brie.

25 septembre : Croyances, superstitions et magie blanche de nos jours, au pays de Château-Thierry, par M. Charles BOURGEOIS.

Il persiste autour de Château-Thierry, dans le fond de la vie quotidienne, un ensemble de coutumes, de traditions, qui ne sont autre chose que le témoignage des âges ténébreux où l'homme avait peur et tentait de se libérer de sa peur par ces moyens. A-t-il beaucoup changé ?

Marie Birckel, d'Essômes-sur-Marne, résistante en 1914-1918, par M. Fernand BEAUJEAN.

Elle est inconnue à Essômes-sur-Marne, où elle est née en 1888. Agent des services secrets, elle a pourtant fourni, au péril de sa vie, de nombreux renseignements aux Alliés.

30 octobre : Le C. S. A., histoire d'un chemin de fer d'intérêt local, par M. Noël HAUDOT.

Ce petit train a fonctionné de 1910 à 1946 entre Château-Thierry et Verdelot, entre Château-Thierry et Mareuil-sur-Ourcq, par

Gandelu, et entre Gandelu et Neuilly-Saint-Front. Il serait bien utile aujourd'hui.

28 novembre : *La Croix-Rouge de Château-Thierry de 1870 à 1918*, par M. DE MALEYSSIE-MELUN.

C'est en 1870 qu'un Comité de la Société de Secours aux blessés militaires a été créé à Château-Thierry. Il est toujours vivant, sous le nom de Croix-Rouge française, c'est un immense mouvement d'aide à toute les détreesses.

Charles Remard, de Château-Thierry, poète et bibliothécaire (1766-1828), par M. Roger DERUELLE.

Conservateur de la Bibliothèque de Fontainebleau, auteur d'un « Guide des voyageurs à Fontainebleau » estimé des touristes et d'un poème en quatre chants « La chézonomie » où la verdeur de l'expression n'a d'égale que la crudité du sujet.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

L'Agriculture dans le Laonnois au XII^e siècle

La lecture de quelques chartes de la bibliothèque de Laon, des habituelles de la Cathédrale et de Saint-Vincent, ainsi que le cartulaire de Saint-Martin m'a révélé un aspect assez négligé dans l'étude du XII^e et XIII^e siècles dans le Laonnois, des questions agricoles dans nos régions.

Laon ayant été au Moyen-Age une capitale du vin, l'étude du phénomène viticole dont je ne nie nullement l'intérêt ni l'importance, a laissé dans l'ombre les documents nous révélant l'état de l'agriculture autour de Laon. Ce n'est pas une vue d'ensemble que j'apporte aujourd'hui, mais un certain nombre de renseignements sur les fermes du Laonnois, partiels certes, mais au demeurant très suggestifs.

Je pense qu'il faut, dans les fermes du Laonnois distinguer d'abord, les implantations anciennes mérovingiennes et carolingiennes de celles créées au XII^e siècle.

Nous traiterons d'abord de trois fermes appartenant à l'évêché et au chapitre de la cathédrale depuis un temps immémorial, je parle des fermes de Saint-Marcel, Vaux et Aille.

La ferme de Saint-Marcel était une possession de Clovis où la reine Clotilde avait fondé une chapelle en l'honneur de Saint Marcel de Châlon-sur-Saône, ce martyr qu'elle affectionnait. Cette fondation allait donner le nom de ce saint au quartier, et mettre sous sa protection un vieux coin de notre ville, et non, comme on le pensait à la fin du XIX^e, sous la protection de Saint Marcel de Paris.

Mais quoiqu'il en soit, la ferme de Saint-Marcel avec sa chapelle, passe dans les biens de la Cathédrale au moment du baptême de Clovis. Elle était exactement située sur l'emplacement des écoles communales, au croisement de la rampe Saint-Marcel, boulevard Brossolette et rue Léon-Nanquette ; encore vers 1920, était sur cet emplacement une ferme.

Si nous ne connaissons pas la superficie de la ferme de Saint-Marcel, nous savons que celle de Vaux comprenait 69 hectares assortis d'un pressoir, d'un verger, d'un jardin avec charmille où l'évêque venait quotidiennement à la belle saison. Au XVII^e siècle, l'évêque Brichanteau fit reconstruire un beau pigeonnier, qui existe, toujours rue du Colombier.

Ces deux fermes étaient frappées du droit de régale, c'est-à-dire qu'à la mort de l'évêque ou à sa démission ou lorsqu'il était suspendu de ses fonctions pour fautes graves (ce fut le cas de Gaudry, en 1112, lors de l'assassinat de Gérard de Quierzy dans la Cathédrale, par le frère et les familiers de l'évêque) le roi avait droit de s'emparer des biens meubles des fermes, des récoltes de blé, vin et bacon, plus simplement, des jambons.

Lors du sacre, dans la Cathédrale, de Philippe 1^{er}, celui-ci avait libéré ces fermes du droit de régale, mais la promesse royale resta lettre morte au temps de l'évêque Elinand, et plus tard, au temps de l'évêque Barthélemy, et aussi sous le règne de Louis VI le Gros, malgré les protestations épiscopales.

C'est pourquoi l'évêque Gautier de Mortagne, le bâtisseur de notre Cathédrale, protesta énergiquement auprès du roi Louis VII le Jeune et obtint de lui une charte relevant de la régale Vaux et Saint-Marcel. Cette charte est pour notre étude fort intéressante, puisqu'elle nous donne des détails sur ces exploitations (1). Le roi, en effet, promet de ne plus s'approprier le produit des vignes du Breuil (emplacement de la gare), ni de faire main basse sur la subsistance des serviteurs de ces deux fermes, comprenant les maîtres d'attelages (chevaux, bœufs, troupeaux de moutons), les gardes des granges, les vachers et pasteurs. Cela dénote donc un nombreux personnel dans l'exploitation. L'acte spécifie de plus, que le roi ne pourra plus s'emparer du fourrage nécessaire aux bêtes, ni des grains mis de côté pour les semences, d'où présence de granges. Il ne pourra prendre les produits entreposés dans ces fermes, tels le bois de construction et de chauffage, ni, ce qui est très important, les outils de travail en fer, les outils de fer (fer de charrue et bêche) ayant considérablement amélioré les rendements des labourages, en retournant le sol plus profondément.

Le chapitre de la cathédrale possédait un antique domaine, la ferme d'Aquila, au village d'Aille, sur les bords de l'Ailette, dans un site près de Chermizy et Vauclair, ravagé par la guerre 1914-1918. Cette ferme avait été donnée à la Cathédrale en 893 par l'évêque Didon. Elle s'étendait sur 48 hectares 95 ares répartis en 20 verges de jardins, 130 de vergers, 74 arpents de terre, 6 arpents de prés, 12 arpents de bois, plus 181 verges de prés sur le territoire de Geny. Pour Vaux et Aquila la superficie est très réduite, elle ne dépasse pas 70 hectares.

A côté de ces petites exploitations anciennes, apparaissent, au milieu du XII^e siècle, des fermes dont les superficies passent brusquement au-dessus de 200 hectares. C'est le cas de la ferme de Presles-l'Évêque, établie sur le haut du coteau, au-dessus du village de Presles par l'évêque Gautier de Mortagne. Ce dernier, pour financer la construction de la Cathédrale, se préoccupe des revenus de la manse épiscopale. Nous avons vu l'accord qu'il passe pour Saint-Marcel et Vaux avec le roi Louis VII, mais nous le voyons

(1) Arch. Aisne, G 2, n° 24.

intenter un procès retentissant à son prédécesseur, Barthélemy de Jur, qui a démissionné cinq ans avant pour se faire simple moine cistercien à Foigny. Gautier accuse Barthélemy d'avoir dilapidé en faveur des cisterciens et surtout des prémontrés les biens fonciers de la manse épiscopale. Barthélemy quoiqu'alors très âgé, comparait devant un tribunal où préside l'archevêque de Reims, en présence du roi Louis VII et se défend en rétorquant n'avoir donné ni ares ni vinage de la manse épiscopale, reconnaissant avoir donné aux chanoines de Laon des porcs mâles dont il se trouvait embarrassé. Cependant l'abbaye de Prémontré présente, reconnaît qu'elle doit à l'évêché de Laon, en compensation des terres de Prémontré et de l'exploitation de Versigny, une somme de 300 livres pour construire une basse-cour comprenant 500 moutons, 20 vaches, 12 chevaux de somme et 20 porcs. C'est alors que Gautier installe une ferme à Presles dont nous connaissons le cheptel important. Anselme de Mauny, au début du XIII^e siècle, y adjoint une maison d'habitation et une chapelle (dont il reste un pan de mur). Garnier, qui consacre la Cathédrale vers 1240, construit des écuries et une nouvelle grange, et enfin, pendant la guerre de Cent Ans, ce domaine pour se protéger des bandes armées, s'entoure d'un rempart et d'un fossé. C'est un domaine de 225 hectares, 46 ares, comportant 100 hectares de terres en cinq pièces labourables, cinq pièces de vignes sur les pentes des bois, saulaie et savarts ainsi que trois pièces de prés dits Prés l'Evêque et quelques carrières.

Un acte de 1371 nous montre les greniers remplis de blé, d'avoine, de pois, et dans les celliers s'alignent les queues de vin, c'est-à-dire de très gros barils.

Le long de la voie romaine qui va de Reims à Saint-Quentin et qui passe à Chambry, nous pouvons repérer, dans la campagne laonnoise, deux autres fermes importantes. La première, Laverigny, sur l'emplacement d'une villa romaine, appartenant à la famille de Saint Rémi et qui passe à l'abbaye de Signy au XII^e siècle, est un vaste domaine comportant 280 jalois de terre d'un seul tenant, fermés par des fossés et bornes, huit pièces de près de 34 jalois, deux grandes pièces de bois et une modeste vigne. C'est une exploitation, avec terres labourables, de 388 hectares.

Légèrement plus au nord, sur le même chemin des Romains, nous trouvons la ferme de Puisieux, près de Chambry. Là aussi ce domaine apparaîtrait encore parfaitement délimité par ses lieux dits ; à l'ouest, la Croix et la Croix Hermant, au nord, la Croix Laur, à l'est, la Croix de l'Anneau et au sud, le marais du Temple qu'il faut franchir, sur le pont qui tremble, avec des bois appelés « longue haie ». Le mot de « haie » nous a expliqué très savamment M. Chaurand, il y a quelques années, désigne, en Thiérache, des étendues forestières assez importantes.

En 1319, après l'arrestation des Templiers, la ferme de Puisieux est cédée aux chevaliers de l'Hôpital, qui reçoivent ainsi 720 jalois de terre, 9 jalois de vignes, 20 jalois de prés ; ils doivent une redevance de 2 muids de froment et un de seigle payables à Saint

Martin pour 29 jalois de terre qui leur fut cédé par les prémontrés. Le jalois de Laon valant 0,52, le domaine de Puisieux représente en langage moderne 470 hectares comparables au 388 hectares de Laverigny, dont la majeure partie est consacrée à la culture. 749 jalois au XIV^e siècle, 766 jalois au XVIII^e siècle, on voit l'étendue de la propriété de Puisieux stationnaire.

Dans cette même plaine, au nord, jetons un coup d'œil sur la ferme d'Aulnois, dans la seigneurie d'Hector d'Aulnois. Là, autour du château, des terres labourables d'une superficie de 109 hectares, auxquelles s'ajoutent des prés, saulaies, vivier, moulin, un jardin, des bois et garennes.

Le cartulaire de l'Abbaye Saint-Martin va nous permettre de continuer ce tour d'horizon. Nous ajouterons alors à cette nomenclature quelques grosses fermes du Laonnois, tout en nous donnant des détails sur leur exploitation.

Parmi les possessions de Saint-Martin, il y a d'abord le domaine d'Avains ; c'est une ferme entourée d'un bel enclos, possédant 160 hectares de terres labourables, des prés et des bois, une fontaine et des masures près du corps de bâtiment, et aussi un pressoir, sur une superficie totale de 234 hectares. Mais là, un acte de 1120 nous apprend que cette ferme possédait déjà de nombreuses étables et écuries dont les toits étaient couverts de branchages de saules et de roseaux, que Saint Martin avait droit de prélever dans les marais de Clacy.

Les chartes nous donnent la ferme de Samoussy, entre ce village et Gizy, de 130 hectares, dont 119 en terres labourables, la ferme du Hayon, sur Montigny-le-Franc, de 185 hectares, détruite pendant la guerre de Cent Ans, la ferme de Chaumont, à l'ouest de Presles, dont nous n'avons pas la superficie et aussi le beau domaine de Monstrata-Cultura, Montre Couture, sur la commune de Pont-à-Bucy, détruit lui aussi pendant la guerre de Cent Ans.

Enfin, nous citerons la ferme de Clanlieu, dans le canton de Sains-Richaumont, dont les chartes nous fournissent de nombreux détails nous permettant de suivre l'édification du bâtiment de la ferme, assorti d'un moulin à eau, d'un four, de granges et d'une route empierrée, pour permettre une circulation plus facile des voitures.

On pratique à Clanlieu ce que les actes appellent les trois rigas, c'est-à-dire l'assolement triennal : la première année, l'ensemencement du blé d'hiver, la seconde année, le blé de printemps et la troisième année, la jachère, avec la vaine pâture pour les troupeaux.

Mais très vite, on voit supplanter à la jachère, la culture des pois, légumineuses dont les fanes et racines enrichissent le sol lorsqu'on prend soin de les enfouir après la récolte. On voit aussi dans ces actes, la recommandation de marnier la terre, par étapes successives, pour enrichir le sol. On prend soin aussi d'épandre le fumier des étables et la lie des pressoirs.

Sur ces terres labourables, on ensemence du froment, mais aussi de l'escourgeon, appelé secourgeon, de l'avoine pour la nourriture des chevaux, de l'orge pour la fabrication de la cervoise et un peu de seigle. Aussitôt la moisson, on y fait pâturer les bêtes.

La culture des pois est importante, et le pois du Vermandois est apprécié, même sur les marchés parisiens, pour sa qualité et sa finesse. Le pois est un aliment de base, très utilisé par les ménagères. Le poète, Gautier de Coincy, du début du XIII^e siècle, raconte que lorsque dans son ménage « la femme veut faire la baronnesse, elle cuisine pois quand son baron réclame purée, et purée quand il réclame pois ». Le Roman de Renard nous apprend ainsi que Brun l'Ours, chargé par le Lion Noble de ramener Renard pour le faire comparaître au tribunal royal pour ses méfaits, se rendant au château de Maupertuis, trouve Renard à table devant une assiette de pois au lard, et Renard de lui rétorquer « qu'avant de se rendre à la Cour, il finit de manger français ».

L'importance de la culture céréalière de nos fermes est mise en évidence par l'apparition de nombreux moulins. Le grain, avant d'être conduit au moulin, est trié. Les plus beaux épis sont réservés pour les semences prochaines ; au contraire, les épis mal venus ou petits sont gardés pour la nourriture des volailles et portent le nom d' « avillaris », grains pour volailles. Dans Renard, nous assistons aux efforts de Goupil pour pénétrer dans ses courtils bien fermés de bonne palissade et haies serrées où sont élevés de nombreux Chantecler, Dame Pinte et Dame Coupé, ainsi que des canards et même des paons. Si, dans Renard, nous apercevons de petites fermes prospères, il suffit de lire quelques pages d'obituaire de Laon pour voir combien le chapon est une monnaie d'échange. Celui qui veut se réserver des messes anniversaires après sa mort, donne souvent deux chapons à prendre en tel courtil. Les loyers des maisons de Laon appartenant à la collégiale Saint-Jean du Bourg sont également payables généralement en deux chapons à la Saint-Martin d'hiver. Voici un premier exemple : Doe, fille d'Alard de Duilet, doit deux chapons sur sa maison située à côté de la rue des Scots (rue des Échos). Voici le deuxième exemple : le chevalier Gérard, qui s'est fait convers à Saint-Martin, donne à l'abbaye une maison sise à Vaux, qui rapporte annuellement huit setiers de vin et deux chapons, etc.

Nous comprenons mieux dès lors, Colin Musset dire dans ses poèmes que « lorsqu'on veut en hiver se aiser, à la broche faut mettre gros chapon arrosé de sauce à l'ail, et au cellier aller chercher du vin claret ». Le seigneur doit à la femme de son fermier qui vient d'accoucher, un blanc-manger, c'est-à-dire un chapon en sauce blanche.

À côté des poulaillers, bien fournis en volaille, apparaissent aussi dans les actes, la mention de très nombreuses granges. Certains lieux campagnards en bas des pentes de notre montagne sont loin d'être déserts. Si à Vaux, on voit une agglomération importante, à Saint-Marcel, entre la ferme épiscopale et la maladrerie de Saint-

Lazare, on trouve un lieudit dit, *campus lupi* ou Champ Leu, avec des installations agricoles importante ; on dénombre en plus des deux granges monastiques, une à Saint-Martin, une aux Cisterciennes du Sauvoir, d'autre granges à des bourgeois. Il y a aussi un pressoir qui appartient à ce fameux Bertrand de Loon, comte d'Espagne, qui mourut en 1134 en Espagne à la Reconquista, et nous apercevons aussi un bourgeois de Laon du nom de Pierre, propriétaire du Champ Leu, céder à Saint-Martin, avec le consentement de sa femme Agnès, quatre galettes de froment et trois quartels de pois à la mesure de Laon, à prendre dans la grange de son courtil situé entre la vigne Huard et la maison des enfants de Jean le Soile. Ceci n'est qu'un sondage dans les actes. Un dépouillement systématique de notre campagne laonnoise nous révélerait, certes, bien d'autre granges près de petites exploitations de bourgeois. Si les poulaillers et les granges nous font déjà découvrir l'importance des cultures céréalières dans notre campagne, le relevé des actes concernant les moulins à eau est encore plus impressionnant et plus significatif. Les moulins à eau foisonnent sur les petits cours d'eau du Laonnois, l'Aisne, la Serre, mais aussi l'Ardon. Pour les moulins à vent, je n'ai pas travaillé la question. Il en apparaît près de l'abbaye Saint-Martin, mais je n'ai pu encore en déterminer la date. Les moulins s'étagent sur le cours de l'Ardon : moulin Bernehier à Leuilly, Banleu, près du village d'Ardon, les moulins de Chivy, Croulet, Estouvelles, Comporté et Clery, avant d'atteindre Merlieux. Donc, sept moulins, les uns à côté des autres.

Celui de Chivy est vétuste au début du XII^e siècle il est cédé par l'évêque Barthélemy de Jur à Saint-Martin, moyennant sa remise en état contre un muid de farine de bon froment, payable huit jours avant Noël à l'évêque.

Il faudrait aussi faire le relevé des moulins le long de la Serre et de ses affluents, ainsi que sur l'Aisne.

Le moulin au bord de l'eau se présente avec un pré, des saulaies et surtout un vivier avec un pêcherie avec vannes et retenues d'eau munies d'écluses. On voit le fonctionnement de ces écluses séparant un chapelet de viviers à Le Tour, à côté d'un moulin en amont de Neufchatel-sur-Aisne, dans une charte de Vauclair (Le Tour est à l'heure actuelle dans le département des Ardennes, et dépendait du diocèse de Laon).

Ces moulins, leurs pêcheries et viviers, nous les connaissons surtout pour les querelles qu'ils faisaient surgir entre les possesseurs et les riverains.

C'est le cas du moulin de Novvion-l'Abbesse, sis sur la Serre, appartenant à Saint-Vincent qui imagina de changer son implantation et ses vannes, immergeant alors les près et pâtures de l'abbaye Saint-Martin qui protesta avec vigueur. Après procès, expertise, Saint-Vincent fut condamné à construire une écluse et une digue de protection. Sur le même cours d'eau nous voyons à Pont-à-Bucy, l'abbaye Saint-Martin posséder sur une rive une grange avec un

bateau chargé de transporter le grain de cette grange au moulin sis près de l'église, au delà du pont de Nouvion-le-Comte. Or, le bateau chargé de froment ou de farine faisait la navette entre moulin et ferme, mais la navigation n'était pas facile, car sous les arches du pont le passage était étroit et le courant rapide ; il arrivait que le bateau heurta les piles et l'abbaye Saint-Martin fut accusée de détériorer le pont. Après expertise, l'abbaye fut condamnée à réparer les dégâts faits aux piles et de refaire également les vannes, claies et pieux endiguant le courant.

Dans le cartulaire de Saint-Martin, un accord intervient entre les templiers de la maison de Catillon du Temple et les prémontrés de Saint-Martin à propos d'un vivier installé sur l'eau vive du ruisseau Belgicort, petit cours d'eau se jetant dans la Serre près de Remies.

L'affaire fut chaude, puisqu'il fallut trois actes successifs pour arriver à un accord. Ce fut Enguerrand de Boves, seigneur de Coucy qui arbitra le différend avec son conseil de bons hommes, en tant que seigneur possédant haute et basse justice sur la terre de Remies où était le vivier. Outre Enguerrand et son conseil, étaient présents deux chanoines de Laon, ainsi que le maître Mathieu, trésorier de Saint-Pierre-au-Marché. Pour défendre les intérêts de Saint-Martin, son abbé Simon se déplaça lui-même, accompagné de l'économe Hugo et de trois autres prémontrés qui accusèrent les templiers avec aigreur de leur avoir volé le vivier. Pour se défendre, le maître et les frères du temple de Catillon avaient appelé le maître de Puisieux, le maître de Bertaignemont, Robert, prêtre et chapelain du temple de Laon, leur ami l'abbé cistercien de Foigny et surtout le grand précepteur de toutes les maisons templières de France, le grand maître E. de l'Île (nous ne connaissons que l'initiale E. du prénom). Le vivier resta aux mains des templiers, en possession, propriétés et commodités, moyennant redevance annuelle et perpétuelle de quinze galettes de froment à la mesure de Laon à verser à Saint Martin ainsi que 17 galettes de froment à prendre dans la cour de Catillon et cinq sous de bonne monnaie payables chaque année lors du Synode des Templiers de Laon.

La culture céréalière favorise l'élevage et, en corrélation, la construction des étables et écuries. L'avoine est destinée aux chevaux, les vaches, dans les prés, sont élevées pour leurs laitages et fromages que l'on voit sécher sur des claies à la porte des fermes, les bœufs, eux, servant au labour et au charroi des sacs de grain, des tonneaux de vin, des pierres et bois pour les constructions. Certains actes de Clanlieu nous montrent ces transports traversant la Serre. Quant au mouton, lui, il est élevé pour sa laine.

L'ELEVAGE DES PORCS :

Chaque famille élève des porcs ; en octobre, des troupeaux de porcs sont emmenés dans les bois et forêts de chêne pour la glandée. C'est un usage immémorial, car on sait que les Romains

achetaient à grands frais des porcs de la Gaule, à cause de l'excellence de leur viande nourrie de glands.

On le tue en décembre, pour manger la cochonnaille pendant les fêtes de fin d'année.

Un arrêté de police de Laon ordonne que :

« *Tout porc pris à vagabonder dans les rues de la ville, sera saisi par la police, abattu et livré à la maladrerie de Saint-Ladre, pour la nourriture des Lépreux.* »

Seuls, les frères de Saint-Antoine avait le droit de laisser courir les cochons dans les rues ; le règlement était sévère depuis que le dauphin, fils aîné du roi Louis VI, était tombé de cheval dans une rue de Paris par la faute d'un cochon, le jeune prince étant mort peu de jours après, des suites de sa chute.

La viande de porc était recommandée par les médecins. Constantin l'Africain (manuscrit 417) la donne aux femmes allaitant, aux jeunes gens et enfants en croissance, pour les fortifier et les empêcher de tomber en humeurs noires qui amènent la messellerie, c'est-à-dire la lèpre.

Cette petite étude sur les fermes du Laonnois n'est qu'une ébauche des recherches qui peuvent être faites en ce domaine. Déjà, un jeune étudiant, Jean-Luc Rammaert, a fait une étude plus approfondie dans un diplôme remis par lui à Lille, et je pense que lors de son retour du service militaire, il continuera ses investigations dans nos chartes et nous entretiendra lui-même de ses recherches, car un dépouillement systématique peut permettre de lever le voile sur l'état de l'Agriculture dans le Laonnois au XII^e siècle, région déjà riche en fermes, en céréales, et certainement déjà à la pointe du progrès agricole.

Suzanne MARTINET

Avril 1972.

**

NOTES SUR L'ARTICLE PRECEDENT

Les superficies et les contenance des différentes fermes de Laon et du Laonnois que cite M^{me} MARTINET sont connues uniquement par des baux, déclarations, dénombremments, terriers des XVII^e et XVIII^e siècles (et non du Moyen Age) tous conservés aux Archives départementales de l'Aisne.

Ces différents documents ont été publiés par le comte de Sars dans son monumental ouvrage : « *Le Laonnois féodal* ».

Ce n'est que pour la ferme de la commanderie de Puisieux que la superficie est aussi connue pour 1319. Elle n'est pas tellement différente de celle du XVII^e siècle.

Mais rien ne prouve que ce soit le cas pour les autres fermes : cinq à six siècles séparent le XII^e des XVII^e et XVIII^e siècles :

Des changements ont donc pu facilement intervenir pendant cette longue période.

Voici le détail des références de ces différents documents :

1) Superficie et contenance de la ferme de Vaux connues par un bail du 29 janvier 1724 (Arch. de l'Aisne, G. 52). *Laonnois féodal*, tome II, p. 29.

2) Superficie et contenance de la ferme Saint-Emile et du trécent d'Aille, qui appartenaient au chapitre cathédral, connues par deux baux des 14 mars et 30 mars 1778 et un arpentage de 1754 (Arch. de l'Aisne, G 137 et G. 145). - *Laonnois féodal*, t. V, pp.155 à157.

3) Superficie et contenance de la ferme de Presles connues par un bail du 20 décembre 1777 (Arch. de l'Aisne, G 68). - *Laonnois féodal*, t. II, pp. 34-35.

4) Superficie et contenance de la ferme de Laverigny connues par un dénombrement du 30 juillet 1644 (Arch. des Ardennes, H 216). - DE SARS, *Laonnois féodal*, t. V, pp. 530-531.

Etc. etc.

Par ailleurs, si un cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Laon des XIII^e-XVI^e siècles (ms 532) ainsi que le martyrologe du chapitre de la cathédrale du XIII^e-XVI^e siècles (ms 341) se trouvent à la Bibliothèque municipale de Laon, les Archives départementales conservent des cartulaires du Moyen Age pour :

1) L'évêché de Laon :

G 1 - petit cartulaire (975-1267).

G 2 - grand cartulaire écrit aux XIII^e et XIV^e siècles contenant des documents de 1125 à 1320.

2) Le chapitre cathédral :

G 1850 - cartulaire écrit par Jacques de Troyes au XIII^e siècle et par d'autres aux siècles suivants contenant des documents de la fin du IX^e à 1664.

3) L'hôtel-Dieu :

A 3 (1130-1280).

4) La ville de Laon :

AA 1 - chartrier commencé au XV^e siècle contenant des documents de 1128 à 1725.

Les archives départementales possèdent aussi des cartulaires modernes mais contenant des copies de documents du Moyen Age :

H 871-873 - cartulaire de Saint-Martin transcrit au XVIII^e siècle mais contenant des documents de 1124 à 1636.

D'autre part, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, outre les documents cités plus haut, les archives de l'Aisne possèdent aussi des atlas terriers, parfois très beaux :

Citons : 1) ceux de l'abbaye Saint-Vincent pour les plateaux de Saint-Martin, Saint-Vincent et les faubourgs de Vaux, Ardon, Leuilly et Semilly (H 151 et 163).

2) Celui de la commanderie de Boncourt (H 1766).

A la Bibliothèque nationale à Paris, se trouvent de nombreux cartulaires du Moyen Age des établissements ecclésiastiques de Laon :

Abbayes Saint-Jean (1), Saint-Vincent (3), évêché (1), chapitre de la cathédrale (1), chapelains de la cathédrale (1).

C'est en utilisant le grand cartulaire de Saint-Vincent (B. N. nouvelles acquis. latines 1927) que M. MENANT, élève de l'école normale supérieure, a pu faire en 1970 une maîtrise d'histoire sur l'agriculture dans le Laonnois au XII^e siècle qu'il a intitulée :

« *Aspect de l'économie rurale en Laonnois aux XII^e-XIII^e siècles* ». Nous en conservons un microfilm, malheureusement très abîmé, aux Archives de l'Aisne (I Mi 521 bis).

Les microfilms de quelques-uns de ces cartulaires de la Bibliothèque nationale se trouvent aux Archives de l'Aisne : Ceux de l'évêché, de Saint-Jean et des prébendes de la cathédrale.

G. DUMAS.

Les grands conseillers généraux et parlementaires de l'Aisne au début de la 3^e République

Le sujet choisi peut paraître bizarre. Mais c'était l'année dernière le centième anniversaire de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux qui est toujours en vigueur. Avant cette loi, sous le Second Empire, les membres du bureau du Conseil général étaient nommés par le gouvernement et non élus par leurs pairs comme depuis le vote de cette loi. Par ailleurs, dans l'intervalle des sessions, la commission départementale n'existait pas pour contrôler l'administration du préfet. C'est la loi de 1871 qui l'a créée.

D'autre part, cinq membres du conseil général de l'Aisne entre 1871 et 1914 ont joué un rôle considérable dans la science historique, la littérature, la diplomatie et la colonisation. Ils ont été aussi parlementaires de l'Aisne. Il s'agit, d'une part, de Waddington, Henri Martin et Saint-Vallier nés entre 1810 et 1833, décédés entre 1883 et 1894 ; d'autre part de Gabriel Hanotaux et de Paul Doumer nés entre 1853 et 1857 et décédés entre 1932 et 1944.

Certes, ces cinq grands hommes son inégalement connus. Ils sont aussi moins célèbres que les grands écrivains ayant illustré auparavant ou par la suite l'Aisne comme Racine et La Fontaine au XVII^e siècle, Dumas père au XIX^e et Claudel au XX^e. Ils le sont

peut-être aussi moins que les grands révolutionnaires de l'Aisne comme Condorcet, Desmoulins, Saint-Just, Fouquier-Tinville et Babeuf.

Mais songeons que de 1877 à 1898, en 21 ans, Waddington et Hanotaux comme ministres des affaires étrangères ; Saint-Vallier et Waddington, comme ambassadeurs, le premier à Berlin et le second à Saint-Pétersbourg et à Londres, ont dirigé en partie *la politique extérieure de la France*, spécialement au congrès de Berlin en 1878 qui régla provisoirement la question d'Orient, puis en développant l'alliance franco-russe.

De 1877 à 1898, Waddington fut ministre des affaires étrangères deux ans (déc. 1877 à déc. 1879) et Hanotaux quatre ans (mai 1894 à juin 1898), alors qu'entre eux, de 1879 à 1894, treize ministres se succédèrent. Aucun de ces derniers ne resta aussi longtemps qu'Hanotaux et, seul, Alexandre Ribot dépassa en durée Waddington (mars 1890 à janv. 1893, deux ans neuf mois). Freycinet à trois reprises différentes fut ministre et au total le fut plus de trois ans. Même, Jules Ferry ne resta aux Affaires étrangères que dix-huit mois.

C'est dire l'importance de Waddington et d'Hanotaux à la tête de la diplomatie française pendant 21 ans.

Pensons également que de 1894 à 1902, Hanotaux et Doumer ont développé la *colonisation française*, l'un comme ministre des affaires étrangères et l'autre comme gouverneur général de l'Indochine.

Hanotaux provoqua l'expédition de Madagascar et l'envoi de la mission Marchand au Soudan.

Waddington fut également *président du conseil* un an en 1879. Ce dernier fit même une incursion au *ministère de l'instruction publique* de mars 1876 à mai 1877 et Doumer au *ministère des finances* de 1895 à 1896.

L'activité politique et administrative de trois de ces grands hommes n'empêcha pas leur *travaux d'érudition historique* :

Henri Martin, Gabriel Hanotaux et Waddington furent, en effet, aussi de grands historiens et érudits. Les deux premiers entrèrent pour cela à l'académie française, le troisième à l'académie des inscriptions et belles lettres.

Les carrières politiques de ces cinq grands personnages sont assez parallèles.

Ceux de la *première génération* ne purent commencer ces carrières politiques qu'assez tard, à cause de leurs idées libérales et républicaines sous le Second Empire. Un seul fut conseiller général dès cette époque : Waddington.

Mais, il lui fallut attendre l'avènement de la Troisième République pour devenir député, en 1871, puis sénateur en 1876.

Les deux autres, Martin et Saint-Vallier, furent conseillers généraux seulement en 1871 et parlementaires, soit à partir de 1871, soit de 1876. Tous les trois étaient sénateurs de l'Aisne en 1876, à l'âge de 45, 50 ou 65 ans.

Par contre, Hanotaux et Doumer purent être députés dès l'âge de 31-33 ans, mais ils ne le restèrent pas longtemps (1886-1889, 1888-1889) par suite du développement du boulangisme. Hanotaux, qui fut en même temps conseiller général de 1886 à 1891, abandonna ensuite la politique et fut ministre technicien non parlementaire en 1894-1898.

Au contraire, Paul Doumer alla se présenter ailleurs aux élections législatives et continua une brillante carrière politique qui le mènera en 1931 à la Présidence de la République. Il ne fut conseiller général de l'Aisne qu'à partir de 1904. Ainsi après avoir été semblables, les destinées d'Hanotaux et de Doumer furent assez différentes.

Martin et surtout Waddington gardèrent à eux deux la *présidence du Conseil général de l'Aisne* plus de 20 ans, de 1871 à 1893, cette présidence qui était redevenue élective à partir de la loi du 11 août 1871. Mais aucun de nos cinq grands conseillers ne présida la Commission départementale.

Ces cinq grands hommes avaient aussi entre eux soit des *parentés*, soit des *relations amicales* : Martin était le grand oncle d'Hanotaux. Le même Martin attira Doumer dans l'Aisne, alors que ce dernier était originaire d'Aurillac et habitait Paris. En effet, Doumer avait épousé la fille d'un ancien inspecteur primaire de l'Aisne, ami de Martin.

Trois étaient de l'Aisne : Martin, Saint-Vallier et Hanotaux. Deux autres y étaient venus par hasard : Waddington d'origine anglaise était né en Eure-et-Loir et Doumer avait vu le jour à Aurillac.

Deux étaient du Vermandois : Martin de Saint-Quentin, Hanotaux de Beaurevoir (cant. de Bohain). Deux autres étaient enfants du Laonnois ou avaient été adoptés par lui : Saint-Vallier de Coucy-lès-Eppes (cant. de Sissonne), Doumer de Laon puis d'Anizy-le-Château.

Enfin, le dernier était fils adoptif du Valois : Waddington de La Ferté-Milon (cant. de Neuilly-Saint-Front).

Ils étaient voisins par leurs opinions politiques, mais aussi parfois par leur religion : Martin et Waddington étaient protestants.

Nous allons maintenant donner une biographie sommaire de chacun de ces cinq grands hommes :

WILLIAM HENRY WADDINGTON (1826-1894 : 68 ans)

Né à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) en 1826, fils d'un industriel anglais établi en France, il se fit naturaliser et fit d'excellentes études qu'il termina à Cambridge.

Il publia d'importants travaux d'épigraphie, de numismatique, d'archéologie et de philologie : « *Edit de Dioclétien ; Mélanges de numismatique et de philologie ; Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure* ». En conséquence, il fut admis à l'académie des inscriptions et belles lettres en 1865.

Il était protestant.

En même temps, il se présenta plusieurs fois dans l'Aisne contre des candidats officiels sous le Second Empire. Mais il ne fut élu à l'Assemblée nationale dans l'Aisne que sous la Troisième République en février 1871. Puis il devint sénateur de ce département de 1876 à 1894.

Il était républicain modéré. Il fut plusieurs fois ministre : de l'instruction publique en mai 1873 puis de nouveau de mars 1876 à mai 1877 (un an) ; ensuite des affaires étrangères de décembre 1877 à décembre 1879 (deux ans). Il cumula ce ministère avec la présidence du conseil de février à décembre 1879.

Il dirigea le premier ministère du président de la République Jules Grévy, après la démission de Mac-Mahon, c'est-à-dire le premier gouvernement vraiment républicain de la Troisième République. Sous son ministère, les condamnés de la Commune furent, presque tous, graciés. Par contre, les ambassadeurs, les préfets, les généraux de corps d'armée, les procureurs, etc. nommés par le ministère monarchiste de Broglie furent remplacés par de bons républicains.

En 1878, au congrès de Berlin, il avait représenté la France comme ministre des Affaires étrangères avec le comte de Saint-Vallier, conseiller général de Sissonne, le nouvel ambassadeur de France à Berlin. Au cours de ce congrès fut réglée provisoirement la question d'Orient et la carte politique et militaire des Balkans et de l'Asie mineure fut remaniée. Ce congrès avait suivi une guerre russo-turque.

Il dut se retirer à la fin de 1879 en raison de l'opposition entre le sénat conservateur et la chambre républicaine, au sujet des congrégations religieuses enseignantes.

Il fut ambassadeur extraordinaire de France en Russie en 1883 à l'occasion du couronnement d'Alexandre III. Ensuite il fut ambassadeur à Londres de 1883 à 1893.

Il présida le Conseil général de l'Aisne de 1871 à 1893, sauf de 1880 à 1883 où l'historien Henri Martin le remplaça, soit au total pendant 19 ans. Il représentait le canton de Neuilly-Saint-Front, depuis la fin du Second Empire, car il possédait une propriété à La Ferté-Milon.

Sa collection de monnaies grecques d'Asie mineure dont l'inventaire a été publié par E. Babelon, a été acquise par la Bibliothèque nationale en 1897.

BON LOUIS-HENRI MARTIN (1810-1883 : 73 ans)

Né à Saint-Quentin en 1810, il publia trois éditions (la seconde et la troisième étant remaniées) d'une monumentale « *Histoire de France* » (15 ou 16 volumes), où il attribua une grande influence aux Celtes. Cette histoire de France a beaucoup vieilli, en particulier parce qu'elle était le travail d'un homme seul. Elle a été remplacée par des travaux collectifs : ceux de Lavisse et d'Hanotaux.

Il publia d'autres ouvrages historiques : un livre sur « *Jeanne d'Arc* », un autre d'« *Etudes d'archéologie celtique* » et des travaux de propagande et d'actualité sur l'« *Unité italienne* », la « *Pologne* », les « *Napoléons* », etc.

Il entra à l'académie des inscriptions et belles lettres en 1871 et en 1878 à l'académie française.

Républicain modéré, il fut partisan de Thiers (auquel il succéda à l'académie française) mais fut hostile d'une part à l'Ordre moral, d'autre part à la Commune. Il devint député de l'Aisne en février 1871, puis sénateur du même département en 1876 (tout comme Waddington).

Il fut conseiller général de Saint-Quentin à partir de 1871 et présida le conseil général de 1880 à 1883 (date de sa mort).



COMTE DE SAINT-VALLIER (1833-1885 : 52 ans)

Né à Coucy-les-Eppes (cant. de Sissonne), chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, il fut ambassadeur à Stuttgart de 1868 à 1870. Puis de 1871 à 1873, commissaire auprès de l'armée allemande d'occupation, il négocia l'évacuation du territoire.

Enfin il fut nommé ambassadeur à Berlin en 1877. Il y resta jusqu'en 1881. Il représenta la France au congrès de Berlin en 1878 aux côtés de Waddington, ministre des affaires étrangères, sénateur de l'Aisne et président du conseil général de ce département. Dans ce congrès, fut réglée provisoirement la question d'Orient dans les Balkans.

Entre temps, il avait été élu conseiller général de Sissonne en 1871, vice-président du conseil général en 1876 et la même année sénateur de l'Aisne (le sénat venant d'être créé). Il garda ces trois fonctions jusqu'à sa mort survenue prématurément en 1885.



GABRIEL HANOTAUX né à Beaufort (1853-1944 : 91 ans)

Ancien élève de l'Ecole des chartes, il fit sa carrière au ministère des Affaires étrangères à partir de 1879. Il fut successivement chef de cabinet de Ferry et de Gambetta, conseiller d'ambassade à Constantinople, directeur des consulats. En conséquence, il devint

ministre des Affaires étrangères, alors qu'il n'était plus parlementaire. Il le resta presque sans interruption quatre ans, de 1894 à 1898 surtout sous la direction de Méline, président du conseil. Il consolida l'alliance franco-russe et développa la colonisation française par l'expédition de Madagascar et l'envoi de la mission Marchand au Soudan.

Il avait été député républicain de l'Aisne de 1886 à 1889 et conseiller général de Sains-Richaumont de 1886 à 1891. Mais il fut battu à Guise lors des élections législatives de 1889 par un partisan du général Boulanger.

Après 1898, Gabriel Hanotaux se consacra presque uniquement à l'histoire. Il dirigea, en particulier, l'« *Histoire de la Nation Française* » (1920-1929). Il publia aussi : « *L'Histoire du cardinal de Richelieu ; l'Histoire de la France contemporaine ; l'Histoire illustrée de la guerre 1914-1918 ; l'Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde.* » Il entra à l'académie française en 1897.

Toutefois, il fut délégué de la France à la Société des Nations en 1918 et ambassadeur extraordinaire à Rome en 1920.

**

PAUL DOUMER (1857-1932 : 75 ans)

Né en 1857 à Aurillac, il débuta d'abord dans l'enseignement. Puis l'historien et sénateur de l'Aisne Henri Martin, ami de la famille de sa femme, fille d'un ancien inspecteur primaire de l'Aisne, le fit venir à Laon et lui confia en 1884 le poste de rédacteur en chef du « *Courrier de l'Aisne* ». Fixé à Laon, 36, Boulevard Michelet, Paul Doumer fit une très violente campagne en faveur du parti radical.

Il abandonna le « *Courrier* » en 1885 pour fonder un journal plus à gauche : « *La Tribune de l'Aisne* ». Il créa ensuite l'association républicaine du canton de Laon. Il fut élu conseiller municipal radical de cette ville le 30 octobre 1885, puis premier adjoint au maire le 12 novembre suivant. Le 25 mars 1888, il se présenta dans l'Aisne, à une élection législative partielle, contre un candidat royaliste et le fameux général Boulanger. Celui-ci, bien qu'ayant obtenu près de deux fois plus de voix que Doumer (45.089 contre 26.850), se désista pour représenter à la chambre le département du Nord, où il venait d'être élu. Doumer fut, par suite, élu au deuxième tour le 8 avril 1888 par 42.244 voix contre 33.444 à son adversaire orléaniste.

Mais il fut battu, dix huit mois après, le 22 septembre 1889 dans la deuxième circonscription de Laon (Chauny - La Fère), par le candidat boulangiste Castelin, en même temps que Gabriel Hanotaux, aussi radical, était battu par le comte Cafarelli révisionniste (membre de la droite) dans la deuxième circonscription de Vervins (Guise-Le Nouvion).

Alors il quitta Laon et devint député de l'Yonne en 1890. Il le resta jusqu'en 1896, date à laquelle il fut nommé Gouverneur général de l'Indochine. Entre-temps, il avait été ministre des Finances de 1895 à 1896. Il déposa alors un projet d'impôt sur le revenu dont le principe ne devait être accepté qu'en 1917. En Indochine, il développa beaucoup les travaux publics. Le pont principal d'Hanoi à gardé son nom.

Il revint en avril 1902 dans l'Aisne et se fixa à Anizy-le-Château où il acquit une propriété. Il fut alors élu député de la deuxième circonscription de Laon (Chauny - La Fère) comme candidat radical. Puis en 1904, il devint conseiller général d'Anizy. Il le restera jusqu'à sa mort.

Mais il devient radical dissident et s'oppose au nouveau parti radical-socialiste dirigé par Combes et Camille Pelletan. Il fait tomber le ministère du premier et se fait élire en 1904 à la présidence de la commission des finances et en janvier 1905 et 1906 à la présidence de la Chambre par les modérés, contre les candidats radicaux-socialistes. Mais en 1906, il ne peut battre le candidat de la gauche Fallières à la présidence de la République.

Aussi, après avoir été réélu député de Chauny - La Fère en 1906, il est battu en 1910 par un ancien boulangiste, car il avait été abandonné par les électeurs radicaux socialistes.

Il se fait alors élire sénateur de la Corse en 1912. Il y sera réélu jusqu'à sa mort.

Il est de nouveau deux fois ministre des Finances en 1921-1922 et en 1925-1926. Puis il est élu Président du Sénat en janvier 1927 et Président du Conseil général de l'Aisne le 29 septembre de la même année. Il le reste jusqu'en 1931, année de son élection comme président de la République. Il l'avait été déjà en 1924-1925. En mai 1931, il est élu Président de la République par le centre et la droite, contre Briand, candidat de la gauche. Il est assassiné un an après, le 6 mai 1932.

Il avait eu quatre fils tués en 1914-1918.

Ses œuvres sont : *Le livre de mes fils, l'Indochine française.*

G. DUMAS,
*Directeur des Archives
de l'Aisne.*



Bibliographie

Pour rédiger ces notices, on a utilisé les ouvrages suivants :

A. - Pour les cinq grands personnages :

1) *La grande encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres* (Paris, Lamirault, 1885-1902 - 31 vol. in-4°). Arch. Aisne, usuel.

2) *Grand Larousse encyclopédique* (Paris, Larousse, 1960-1964, 10 vol. in-4°). Arch. Aisne, usuel.

3) Collection des délibérations du Conseil général de l'Aisne. Arch. Aisne, usuel.

4) Jacques CHASTENET, *Histoire de la Troisième République* (Paris, Hachette, 1952-1962. 6 premiers tomes, 1870 à 1938). Arch. Aisne 8° 2026.

5) WESTERCAMP, *Un siècle et demi de législature, les députés successifs du département de l'Aisne de 1789 à 1936*, pp. 81 à 122 du tome XXVIII du « *Bulletin de la Société académique de Laon* » (1938). Arch. Aisne 8° R 6/37.

B. - Pour DOUMER et HANOTAUX :

Dictionnaire des parlementaires français (de 1889 à 1939) (Paris, P.U.F., 1960 - en cours. 6 vol. in-8° parus jusqu'à L). Arch. Aisne 8° 2102.

C. - Pour Henri MARTIN :

Gabriel HANOTAUX, *Henri Martin, sa vie, ses œuvres, son temps* (1810-1883) (Paris, Cerf, 1983. In-8°, VII, 340 pages). Arch. Aisne 8° 161.

D. - Pour SAINT-VALLIER :

Dossier « *Piette textes personnages* » des Archives de l'Aisne : « *Saint-Vallier* ».

E. - Pour Paul DOUMER :

1) *Dictionnaire de biographie française* (Paris, Letouzey, 1933 en cours. 13 volumes in-4° parus jusqu'à F). Arch. Aisne usuel.

2) WESTERCAMP, *Le Laonnois pittoresque* (Laon, 1930), pp. 214 à 219 : biographie de Paul DOUMER. Arch. Aisne 8° 1512.

3) Dossiers « *Piette - textes et iconographie - personnages* » des Archives de l'Aisne : « *Doumer* » constitués par les journaux et les magazines parus lors de l'élection de Paul DOUMER, à la présidence de la République et lors de son assassinat .

F. - Pour Gabriel HANOTAUX :

1) *Dictionnaire biographique... des notabilités... de l'Aisne* (Paris, Jouve, 1895. In-8°). On y trouve une biographie d'HANOTAUX. Arch. Aisne, usuel.

2) *Gabriel Hanotaux*, brochure éditée par « Les amis de Gabriel Hanotaux » (Royat, Aix-les-Bains, 1943. In-4°, 80 pages). Arch. Aisne 4° br 123.

G. - Pour la loi de 1871 sur les conseils généraux et le régime qui a précédé cette loi :

1) Gabriel LEPOINTE, *Histoire des institutions du droit public français au XIX^e siècle* (1789-1914) (Paris, Domat Montchrestien, 1953). Arch. de l'Aisne, 8° 1635.

2) Félix PONTEIL, *Les institutions de la France de 1814 à 1870* (Paris, P.U.F., 1966). Arch. de l'Aisne, 8° 2312.

3) R. BONNAUD-DELAMARE, *Loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux* (Paris, Sirey, 1951. In-8°, 165 pages). Archives de l'Aisne, bibl. admi. 8° 243.

Saint Bernard, les Roucy et les Montmirail

Pour étudier les liens étroits qui unissent les familles des Roucy et de Montmirail, au XII^e siècle, nous possédons deux précieux documents d'époque, qui par leur table généalogique nous donnent des quantités de renseignements précieux. Le premier de ces manuscrits est le ms 166 bis, de Laon, *les miracles de Notre-Dame de Laon*, rédigé par Hermann de Tournai, fidèle secrétaire et ami de l'évêque Barthélemy de Jur et qui, pour raconter tous les événements de l'épiscopat, commence par une généalogie très détaillée de ce Barthélemy, un Roucy par sa mère. Le deuxième qui complète et confirme les données du premier, est un manuscrit provenant de l'abbaye de Foigny, actuellement à Paris B. N. fonds latin 9.376, et qui contient lui aussi une très abondante généalogie de la famille des Roucy. L'origine de cette puissante maison remonte à Raynaud, un Normand qui s'est incrusté sur la motte de Roucy surveillant la rivière d'Aisne, après les invasions normandes, et qui a épousé Albrade, la fille que la reine Gerberge, femme du roi carolingien Louis IV d'Outremer avait eue de son premier mari, le duc Gislebert de Lorraine, prince qui s'était noyé accidentellement dans le Rhin. Ce Raynaud et sa femme Albrade étaient d'ailleurs enterrés à Saint-Remi de Reims, contre la tombe de la reine Gerberge.

Il n'est pas notre propos, aujourd'hui, de nous occuper de tous les descendants de ce Roucy, mais de remarquer qu'ils sont extrêmement nombreux au XII^e siècle, quoique le comté, au XI^e siècle, ait failli disparaître, Eble 1^{er} de Roucy étant mort jeune, ne laissant que deux jeunes héritières. C'est l'une d'elles, Adelade, qui épousera Hilduin de Montdidier, comte de Ramerupt (Haute-Marne). De cette union naîtront sept filles et trois fils qui seront eux-mêmes mariés aux plus grandes familles de France, d'Espagne, de Bourgondie et de Lotharingie, nous disent les textes. En effet, ils s'allieront à la famille royale capétienne, au roi d'Aragon, au prince de Sicile, et naturellement, à la famille des Coucy, et plus tard, nous allons le voir, à la famille des Montmirail.

Si, des trois fils d'Hilduin, Eble II de Roucy a l'audace d'aller à la Reconquista en Aragon, avec une armée plus belle que celle du roi Louis VI le Gros, comme l'écrit d'un ton pincé l'abbé Suger,

son frère, André de Ramerupt, possède d'importants domaines en Haute-Marne. Lui aussi, André, a de nombreux enfants : un Eble, évêque de Châlons, des comtes d'Espagne au nom caractéristique, Hugues et Olivier, et des filles dont, sans doute, la deuxième, aura elle-même une fille du comte de Maruel, fille qui épousera Helyas de Montmirail et dont elle aura au moins trois fils, Gautier, André et Hugues de Montmirail, qui nous intéresseront tout particulièrement, car Saint Bernard parle de ces trois jeunes gens dans une lettre à Suger, sur les tournois, et la vita I de Saint Bernard nous donne les renseignements suivants :

Alors que Clairvaux vient d'être fondé et jette déjà un éclat extraordinaire, une petite troupe de jeunes chevaliers de la région se rendait à un tournoi, un peu avant Pâques, donc, dans le temps de Carême. Parmi eux se trouvaient nos Montmirail, Gautier, André et Hugues.

La curiosité les poussa à faire un détour pour voir ce fameux monastère et rencontrer l'abbé Bernard dont la réputation de sainteté était très grande.

A l'entrée du monastère, ils furent reçus par le saint lui-même, qui apprenant leur décision d'aller à un tournoi, essaya de les détourner de ce projet, leur faisant remarquer que les joutes auxquelles ils allaient, étaient des jeux dangereux, où de nombreux jeunes gens trouvaient la mort, que l'église désapprouvait ces tournois, d'autant plus qu'on était en Carême, donc en temps de pénitence. Nos trois jeunes gens prirent assez mal le sermon, menant grand tapage, lançant jurons et imprécations, et jurant leurs grands dieux qu'ils iraient au tournoi et que rien ne les en détournerait. Saint Bernard, très calme, les laissa dire, fit alors apporter de la bière pour ses visiteurs ; bénissant la boisson avant de leur donner, il ajouta : « la trêve que vous me refusez, j'ai confiance que Dieu me l'accordera. Et maintenant, buvez à la santé de vos âmes ». La colère des trois chevaliers était tombée, mais ce fut avec appréhension qu'ils approchèrent leurs lèvres de la boisson que le saint leur offrait, craignant je ne sais quels effets divins. Puis, ils se remirent en route, laissant Clairvaux, mais la gaieté et l'entrain les avaient quittés. Bientôt, ils s'arrêtèrent, se disant entre eux qu'ils ne pouvaient aller au tournoi, qu'ils feraient mieux de rebrousser chemin et de faire étape à nouveau à Clairvaux.

C'est ainsi qu'ils entrèrent au noviciat du fameux monastère et prononcèrent leurs vœux un an après.

Gautier et André restèrent à Clairvaux, mais Hugues devint abbé de PréUILLY. Ce sera d'ailleurs un de leurs petits-neveux, Jean de Montmirail, qui lui aussi, père de six enfants, se fera cistercien à l'âge de 40 ans, à l'abbaye de Longpont et deviendra bienheureux.

Nous apercevons, dans cette période, combien l'ascendant de Saint Bernard sur ses contemporains est énorme. Mais si nous observons tout particulièrement la famille des Roucy, on remarque que l'épisode des trois Montmirail est loin d'être unique.

A côté d'Hugues qui devint abbé de Preuilly, nous trouvons à la même époque le neveu de Barthélemy de Jur, Robert, troisième abbé de Foigny en Thiérache, la fondation chérie de Saint Bernard au diocèse de Laon ; c'est d'ailleurs là que notre Barthélemy, abandonnant sa charge d'évêque en 1150, se fit lui aussi simple moine.

Une autre sœur de Barthélemy aura pour gendre Amédée de Clermont, seigneur d'Hauterive, dit l'Ancien ; il se fera cistercien à Bonnevaux en 1119, avec seize compagnons et confie son jeune fils, lui aussi appelé Amédée, à Cluny, pour y recevoir une bonne éducation. Cinq ans plus tard, le jeune Amédée se présente à Clairvaux pour entrer au noviciat. En 1139, il sera abbé de Hautecombe et évêque de Lausanne où il recevra Saint Bernard et le Pape Eugène III, également d'origine cistercienne. D'autre part, à Laon, nous voyons aussi un arrière-petit-fils d'Hilduin, Nicolas, devenu chevalier du Temple, sans compter les nombreux évêques comme Eble, évêque à Châlons, Rotrou, à Evreux et notre Barthélemy, qui réformèrent leur diocèse selon les directives de Saint Bernard, aidés d'ailleurs de leurs parents archidiacres, comme Ernold à Trèves, Hugues à Metz, Richard, à Laon. Ajoutons encore à cette longue liste, Ramire le moine, petits-fils d'Hilduin, élevé à San Juan de la Pena, en Aragon, abbé de S. Pons de Tomière, et fait roi d'Aragon après la mort de son frère, Alphonse le Batailleur, après la défaite de Fraga.

Enfin, signalons deux femmes, toutes deux prénommées Adélide, l'une abbesse de Saint-Jean de Laon, l'autre religieuse.

En conclusion d'ailleurs, il faut noter que l'ascendant de Saint Bernard sur les Roucy s'explique naturellement par l'énorme attraction que le saint exerçait sur tous ses contemporains, mais je pense qu'il y a quelque chose de plus dans le cas des Roucy, car des liens de parenté unissaient le père de Saint Bernard et la famille de sa mère avec nos Roucy. Nos généalogies nous révèlent, en effet, que si des deux héritiers de Roucy, l'une, Adélide épouse Hilduin, l'autre, Hadevide, fut mariée à Godefroid seigneur de Rumigny, dans les Ardennes, et que leur troisième fille épousa Gui de Grancey, qui aura comme petit-fils un certain Tescelin le Sort, c'est-à-dire le père de Saint Bernard.

D'autre part, si nous reprenons la généalogie d'André de Ramerupt, le frère d'Eble de Roucy, nous le voyons marier son petit-fils, Gautier de Brienne à Humbeline de Baudemont, la cousine germaine d'Aleth, la mère de Saint Bernard. Saint Bernard aura d'ailleurs une sœur qui s'appellera également Humbeline. Le père de la première Humbeline, sénéchal de Thibaut IV de Champagne, est plus connu sous le nom de frère André, moine à Clairvaux, puis moine de Pontigny et abbé de Chaalis.

De quelque côté qu'on se tourne, nous voyons tous ces grands personnages répondre à l'appel de Saint Bernard.

Suzanne MARTINET

Juin 1972.

Activités de la Société Historique d'Octobre 1971 à Septembre 1972

Notre société a fait trois excursions cette année, l'une en octobre 1971 à Compiègne-Pierrefonds, l'autre en novembre 1971 à la sucrerie d'Aulnois, la troisième enfin en juin 1972 à Bavay.

En octobre 1971, elle a d'abord visité le palais de Compiègne sous la direction de M^{lle} JURDIN, Assistante des musées nationaux, le Conservateur en chef, M. Max TERRIER étant retenu chez le prince Napoléon. M^{lle} JURDIN nous a fait visiter non seulement ce que l'on voit aux visites ordinaires mais aussi le rez-de-chaussée de la chapelle, l'escalier des rendez-vous secrets et une partie du deuxième étage. Ensuite, le regretté M. MOURICHON, président de la Société historique de Compiègne, nous montra son hôtel particulier, ancien hôtel du surintendant des bâtiments de France, le marquis de Marigny, et son jardin où se trouve un fragment des anciennes fortifications de la ville. Puis il nous fit visiter les salons de l'hôtel de ville, où est conservé un très riche mobilier. Il termina en nous montrant le cloître gothique de Saint-Corneille.

Enfin, au château de Pierrefonds, M. LEGENDRE, Architecte des bâtiments de France de l'Oise nous donna de très savantes explications, en nous mettant en garde contre les légendes sur les oubliettes, les escaliers dérobés, etc. ! Il nous montra le premier souterrain rempli de gisants en plâtre de rois et reines de France, qu'on ne voit pas aux visites ordinaires.

A Aulnois, où nous avons accès grâce à notre sociétaire M. LANGLET, MM. le Directeur et les Ingénieurs nous expliquèrent en détail la fabrication du sucre à partir des betteraves et nous firent visiter l'usine en plein fonctionnement.

A Bavay, M. le Chanoine BIEVELET qui dirige les fouilles gallo-romaines depuis 1942, nous fit voir en détail le musée archéologique, les anciennes boutiques de marchands et artisans du haut empire, les trois murs de fortification du bas empire, les cryptoportiques du haut empire enfin. Ceux-ci étaient de très importantes galeries dont il subsiste de nombreux piliers aux lits de pierres et de briques alternés et des arcs. Bavay était la capitale de la cité gallo-romaine de Nerviens.

En mars 1972, outre la communication de M^{me} MARTINET, publiée par ailleurs, M. DEBAY nous commenta le journal de son oncle le colonel BROUSSE, qui commandait un escadron de gendarmes dans le bassin de Briey, en Lorraine, à la frontière allemande, en août 1914. Ce journal met bien en lumière le rôle difficile assuré par les gendarmes comme troupes de couverture. Par la suite le colonel devint commandant militaire du palais de l'Élysée de 1920 à 1940.

G. DUMAS.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

Compte Rendu des Séances 1971

Président : M. André Pourrier ; *Vice-présidents* : MM. Jean Agombart et Th. Collart ; *Secrétaire général* : M. Th. Collart ; *Secrétaire adjointe* : M^{me} Labbe ; *Trésorier général* : M. Chenault ; *Trésorier adjoint* : M^e Paul Lemoine ; *Bibliothécaire et Secrétaire administratif* : M^e Jacques Ducastelle ; *Archiviste* : M. Jacques Briatte ; *Musée et Groupe Sauvetage et Archéologie* : M. André Pourrier.

Janvier :

L'ART ROMAN EN BOURGOGNE

En écho à un récent voyage, précis et distingué commentaire de diapositives sur le cycle roman en Bourgogne par M^e J. Ducastelle.

Février :

L'ABBAYE CISTERCIENNE DE CLAIRMONT-EN-MAYENNE

Communication de M. Claude Apchain ayant participé depuis 9 ans aux fouilles et à la restauration de cette abbaye située près de Laval. Construite par les architectes de Clairvaux, elle montre l'art sévère, nu, dépouillé mais digne de la sereine beauté du patrimoine cistercien. L'église du XII^e siècle nous saisit par ses dimensions, sa simplicité, son harmonie : entrée en arc de plein cintre, son chevet plat où s'insèrent six fenêtres disposées en triangle, symbole de la Trinité. Le bâtiment des Frères, heureusement modifié au XVII^e siècle, marie à la perfection l'art roman au style Louis XIII ; celui des convers, venu jusqu'à nous est un rare document sur l'habitat mal connu de ces frères. Le bâtiment sud, sauf une portion du cloître du XVI^e due à Pierre Lescot qui fut abbé commendataire de Clairmont, dans sa plus grande partie est contemporain de Mansard.

Vendue en 1792 à un laboureur qui en exploita la ferme, elle connut l'abandon total après la première guerre mondiale, les déprédations de vandales et les injures du temps. Sa restauration, décidée par deux femmes au courage confiant, commencée en 1954 a déjà fait retrouver à quatre bâtiments leur grandeur passée : un seul demeure à l'état de ruine.

Mars :

COMMENT JEANNE D'ARC FUT PRISE A COMPIÈGNE.

GUILLAUME DE FLAVY, GOUVERNEUR DE COMPIÈGNE.

Communication de M. Jean Agombart. Le 13 mai 1430, Jeanne veut délivrer Choisy-sur-Aisne assiégé par Philippe le Bon. Le

capitaine de Soissons lui barre la route ; sa troupe se disloque. Avec une petite escorte, elle part de Crépy-en-Valois la nuit, entre à Compiègne, prend conseil de Guillaume de Flavy, décide d'attaquer Margny le 23 mai, en surprend les occupants, mais Jean de Luxembourg informé accourt de Venette avec 500 hommes, met sa petite troupe en déroute ; elle est prise avec son frère Pierre et son maître d'hôtel. Après un court séjour au château de Beaulieu-les-Fontaines, elle est emmenée au château de Beaurevoir, y passera 4 mois avant d'être conduite à Rouen.

Guillaume de Flavy, né en Picardie à la fin du XIV^e siècle, après de sérieuses études, il commence sa vie militaire à 20 ans ; se bat aux confins du Santerre et du Vermandois et devient un vrai chef de guerre que Philippe-le-Bon décide d'abattre en assiégeant en 1421 Saint-Riquier où se trouve Flavy qui, dépêché auprès du Dauphin, pour amener une armée de secours, laquelle s'affronte terriblement à Mons-en-Vimeu avec l'armée de Jean de Luxembourg. Flavy se retire en la maison paternelle près de Chaulnes. En mars 1422, il reprend sa chasse à l'ennemi, échoue devant Meaux, porte son activité guerrière le long des rives de la Meuse, accompagne Charles VII en juillet 1429 au sacre de Reims et reçoit la mission de défendre Compiègne. Il est assiégé dès mai 1430 par les Bourguignons ; il les oblige à partir. Il épouse en 1436 Blanche d'Overbreuc du Boulonnais, capte malhonnêtement un fastueux héritage ; pour l'approvisionnement de ses hommes il ruine les contrées bourguignonnes et s'enrichit. Destitué, emprisonné, rentré en 1437 à Compiègne, poursuivant de criminels desseins, il est assassiné le 9 mars 1448 par son barbier et le bâtard d'Orbendas.

Avril :

QUELQUES CAUSES PEU CONNUES DE LA RÉVOLUTION
SUGGÉRÉES PAR L'ÉTUDE DE LA FAMILLE VINCHON DE DOUCHY.

Communication de M. Jean Prache. De la généalogie de cette famille patiemment établie durant près de 60 ans, il résulte qu'une fille de Nicolas Vinchon, Seigneur de Douchy, Sébastienne (1621-1691) épousant Jean Théry, laboureur à Athies, a dans sa descendance de nombreux personnages importants de la Révolution de 1789, parmi lesquels : Félix de Pardieu (1758-1799), député de la Noblesse aux Etats-Généraux, Commandant de la Garde Nationale de Saint-Quentin ; Jean-Louis de Viefville (1744-1820), Député du Tiers-Etat, Baron d'Empire en 1813 ; Pierre-Eloy Fouquier d'Hérouel (1745-1820), Député du Tiers-Etat ; Jean-François BELIN (1748-1807), successivement Député à la Législative, à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents ; Camille Desmoulins (1760-1794), Député à la Convention ; les deux sœurs de Saint-Just, Député à la Convention qui ont épousé les deux frères Decaisne ; Fouquier-Tinville (1746-1795) accusateur public. Tous ces personnages se connaissaient parfaitement et correspondaient entre eux ; cette correspondance a permis de retrouver quelques-unes des causes de la Révolution, parmi lesquelles les suivantes :

1° - *La grêle du 13 juillet 1788* qui dévasta tous les champs de blé de la Tourraine à la Hollande, sévissant à Tours vers 6 h 30, à Chartres à 7 h 30, à Douai à 11 h, s'éteignant en Belgique vers 14 heures 30. Notre région devait ravitailler Paris en blé, nos blatiers raffèrent le peu de grain qu'ils purent trouver et le transportèrent vers le Hainaut et le Brabant, pensant le réimporter en France plus tard aux meilleurs prix. Le blé se fit de plus en plus rare sur les marchés ; son prix monta en flèche ; Necker s'en inquiétant consulta Fouquier d'Hérouel, de Viefville et Camille Desmoulins ; ce dernier se trouvant au Palais royal le dimanche 12 juillet dit aux Parisiens : « Vous avez faim. Il n'y a plus de pain, c'est la faute aux accapareurs, etc. » et la Bastille fut prise le surlendemain.

2° - *L'enrichissement subit de nos fermiers en 1791*. La majeure partie des terres cultivées étant la propriété des Chapitres et des Abbayes furent vendues en 1791 comme biens nationaux ; les cultivateurs, menacés d'excommunication, les achetèrent par personne interposée et les payèrent en assignats dépréciés ; ils étaient devenus favorables à la Révolution.

3° - *Les pitoyables journées des 2 et 4 mai 1789 à Versailles*. Ces jours-là, fut mis en lumière la détestable organisation de la réception des Députés à Versailles. Tenus d'acheter un uniforme coûteux, de se loger à prix d'or, 1200 députés furent avisés le lundi 27 avril, jour fixé pour l'ouverture des Etats, d'un retard de 8 jours ; le matin de ce jour, le Roi était à la chasse ; le 2 mai, il devait recevoir tous les députés : ceux du Tiers convoqués pour 16 h, groupés par régions, ce qui fut impossible car on avait perdu la liste des bailliages ; le défilé commença seulement vers 19 h devant un roi qui leur parla à peine, fatigué comme eux par l'attente prolongée. Le 4 mai, procession entre les églises Notre-Dame et Saint-Louis avec messe ; à Notre-Dame la nef était réservée à la Cour, le bas-côté droit à la noblesse et le bas-côté gauche aux 600 députés du Tiers. Le cortège rassemblé à 8 h, en raison de certaines exigences de la noblesse ne s'ébranla qu'à 12 h 30 ; arrivé à Saint-Louis, les députés du Tiers, en tête, s'engouffrèrent dans l'église ; aux sollicitations, ils refusèrent de sortir ; un discours dura 1 h 30 ; les députés à jeun, fatigués n'arrivèrent à Notre-Dame qu'à 16 h 30. On les renvoya ; excédés, ils prêteront bientôt le serment du Jeu de Paume.

Mai :

14 mai : 2.000 km en Land Rover au Sahara, passionnante communication anecdotique illustrée par films et photos de M^e J. Ducastelle.

28 mai : La tragédie de Fontaine Notre-Dame du 27 août 1944. Georges Leroux donne de ce drame une étude réfléchie, nourrie à des sources sérieusement contrôlées. C'est dimanche, les troupes allemandes refluent de Normandie, exigeant le logement, la livraison

de chevaux et véhicules à subsister aux leurs hors de service, requérant des compléments à leurs ravitaillement déficient. Elles se succèdent du matin au soir, précédées d'une avant-garde pour préparer leur cantonnement. Vers 14 h, à Fontaine, un officier et des sous-officiers sont ainsi occupés, tandis que les maquisards désignés pour s'emparer de deux sentinelles gardant un avion allemand tomber à 200 mètres deux jours avant, les voient fuir, les poursuivent et se dérobent à leur tour en voyant arriver les troupes en retraite.

Comme c'est la fête de Fieulaine trois jeunes désœuvrés sont venus chercher un pick-up pour égayer la soirée. Sur le chemin du retour ils sont dépassés par une camionnette venant de Saint-Quentin par Homblières ; elle stope, le capitaine Corrette, à côté du conducteur, s'informe auprès d'eux d'une éventuelle présence ennemie dans les parages ; ils rapportent ce qu'ils ont vu à Fontaine ; une discussion de trois quarts d'heure se tient, le capitaine affirmant ne pas avoir l'ordre de traverser Fontaine.

Arrive alors Pruvot, ouvrier de Montigny, revenant de son travail à bicyclette, il conseille aux trois jeunes gens de ne pas suivre la camionnette qui repart ; deux la suivent.

Un gros camion allemand est entré avec difficultés dans la cour de la ferme Malin ; un seul mitrailleur est au guet en face, dans le fossé, à gauche de la porte cochère ; de nombreux soldats vaquent aux occupations de l'installation, sans remarquer les deux jeunes hommes qui passent. Une camionnette débouche à vive allure, mais s'arrête au cri guttural d'un officier sortant de la ferme Malin ; sur la banquette avant Harlay, conducteur, le capitaine Corrette et Laguilliez ; dans la caisse Planchon, Alexandre et leurs vélos ; suivant derrière Dupont et Legrand sur leurs bicyclettes. Les Allemands se précipitent, fouillent, désarment ; les sept Français sont alignés contre le muret qui clôture l'abreuvoir Marolle ; 3 à 4 minutes s'écoulent, un side-car portant un fusilier-mitrailleur arrive, s'installe devant la ferme Marchandise. Braconnier et Tabary, arrivés au calvaire ont vu s'agiter de nombreuses lumières ; inquiets, ils rangent leur moto dans un chemin creux, font demi-tour et aperçoivent les phares d'une camionnette S.N.C.F. ; ils lèvent les bras en signe négatif, mais Bachy son conducteur, fonce à toute allure ; un peu plus tard, Braconnier, retour de Fontaine, interpelle Bachy qui ne s'arrête pas, ni pour prendre deux résistants qui l'attendent sur le bord de la route ; il est en retard et surchargé ; un camion Mariage réquisitionné au dernier moment a pu être stoppé à la sortie de Saint-Quentin.

La fourgonnette Bachy entre dans Fontaine, si rapidement que le mitrailleur posté à la ferme Malin, rate son tir, hélas le mitrailleur du side-car foudroie les trois occupants du devant ; la camionnette va s'immobiliser à peu près à l'emplacement du monument actuel ; des Allemands accourus font feu sur les résistants cependant qu'Alexandre et Balourdet ont réussi à fuir.

Le lendemain, pendant que les soldats déchainés crient : terroristes ! terroristes ! les cultivateurs affirment leur innocence appuyée sur le fait qu'aucun des résistants tués ou fusillés n'appartient à leur commune. Un officier requiert le fonctionnaire-maire M. Courtois, le gifle violemment, l'oblige à faire enterrer dans le talus les 19 victimes identifiées par la Gestapo ; elles recevront ultérieurement la sépulture méritée.

Bien triste histoire, à la veille de la libération, preuve d'une grande bonne volonté, de beaucoup de ferveur et d'une grande malchance.

Juin :

11 juin : Communication de M. Mandran sur la vie politique de Saint-Quentin à la fin du XVI^e siècle, inspirée des archives anciennes de la ville, truffée de faits et de dates évoquant après la défaite de 1557, salvatrice du royaume, le difficile rétablissement de la cité meurtrie en cette fin de siècle par les guerres de religion et la conquête de la couronne par Henri IV.

1. - *Les Impôts* : Population fortement diminuée, maisons et fortifications à relever, commerce extérieur anéanti, malgré les franchises acquises antérieurement, des taxes importantes sont imposées en 1566, 1573, 1580 pour l'entretien de l'armée royale ; les plaintes de la municipalité au Roi n'apaisent pas l'ardeur des collecteurs d'impôts : 400 écus sont payés en 1591, 2889 en 1592 ainsi qu'un emprunt forcé de 400 écus. Une forte taxe sur les vins en caves est imposée en 1596 et 1597 aux 83 marchands de vin sur environ 2.000 hl en transit. Le 12 mars 1598, éclate une émeute alors qu'une taxe sur les toiles est réclamée aux mulquiniers. Les autorités chargées des recouvrements furent obstinées, mais patientes, assez heureuses à ménager les intérêts du royaume tout en cédant aux susceptibilités et réclamations de la municipalité.

2. - *Affaires civiles et politiques*. Aux Etats-Généraux de Blois en 1576, les communes de l'élection de Saint-Quentin ont demandé que les membres du clergé ne disposent que d'un seul bénéfice et soient tenus d'y résider ; que le Roi n'entretienne qu'une armée de seulement 50.000 hommes de pied sauf en cas d'urgence ; que les troupes en déplacement n'empruntent que les grandes routes et ne se répandent pas dans les campagnes pour les piller ; que les gentilshommes n'acquièrent pas des terres sur lesquelles ils ne paieront pas la taille ; que le taux de la taille et le nombre des fonctionnaires royaux soient ramenés à ceux du règne de François 1^{er}.

Les Officiers civils obligés à la garde et au guet s'y refusent ; le 24 mars 1582 le Gouverneur les y contraint. En 1583 le Lieutenant-Général autorise la ville à construire une blanchisserie à l'intérieur des fortifications. En 1585 Henri III oblige les protestants à quitter la ville sous les 15 jours. En 1588, malgré les instances des autres villes picardes, Saint-Quentin refuse de se liguier ; Jean de Monluc, Gouverneur de Cambrai, viendra plus tard l'assiéger, alors que le

15 août la Municipalité avait prêté serment à la ligue. Le 10 décembre 1590, Henri IV entre à Saint-Quentin ; le 17 décembre, il remet au Seigneur de Saint-Simon les biens de son fief possédés par les ligueurs. Le 20 mars 1593, il met fin aux guerres religieuses en se convertissant au catholicisme.

3. - *Les affaires militaires.* La restauration des fortifications coûte si cher à la ville qu'elle invite les habitants à y participer ; seul le Chapitre s'y refuse ; il y est contraint par le Lieutenant-Général. En 1573 plainte est adressée par la municipalité au Roi pour les déprédations commises par les soldats en raison du retard à payer leur solde ; un impôt sur les habitants, sauf les ecclésiastiques permet l'avance de solde. En 1578 des troupes étant logées chez l'habitant sans distinction, le Roi ordonne de faire sortir de suite celles qu'hébergent les abbayes d'Isle, de Saint-Prix et du Mont Saint-Martin. Les rapports de la garnison et des sergents de ville sont mauvais et générateurs de fréquents différends. En 1580, le Roi retire les troupes de la Ville et enjoint au Gouverneur de recruter sur place. Monluc s'étant emparé de Bohain et Beaufort est contraint de les rendre par traité avec la ville signé le 23 juillet 1588. Le 25 juillet 1589, Ribemont est repris ; en 1597, Saint-Quentin est menacé par les ligueurs qui bénéficient de l'accord du Chapitre ; mais les renforts envoyés par ordre du Roi à deux reprises détournent les assiégeants vers Le Câtelet ; la paix de Vervins (1598) libère le Vermandois.

25 juin.

Communication de M^{me} Mandran sur « L'ISLAM ET L'ESPAGNE ». Une étude profonde et vivante de la pénétration arabe longue et bénéfique pour notre civilisation.

Septembre :

IMPRESSIONS SUR UN RÉCENT VOYAGE EN HONGRIE
de M. Jean Agombart.

Intelligente et éblouissante relation d'une semaine de déplacements guidés à travers ce pays du centre européen de 100.000 km² et 10 millions d'habitants. Rien n'a échappé au touriste de l'aridité des terres, de leurs cultures, de la précarité des moyens et lieux agricoles, de la vétusté de la plupart des maisons, mais aussi de la beauté des paysages, de la modernisation urbaine et industrielle en voie de réussir. Impressions et observations colorées, langue charmante, non sans humour, qui rend vivante une Hongrie incon nue, au peuple accueillant; d'une particulière courtoisie, que ses efforts et son dynamisme conduisent diligemment à la civilisation moderne.

Octobre :

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN VERMANDOIS
DES ORIGINES A NOS JOURS.

Des écoles primaires ont existé à Saint-Quentin vers 520 (école

de la paneterie pour jeunes garçons), à Origny-Sainte-Benoîte vers 680 ; on n'en vit guère d'autres avant le XI^e siècle qui disparurent au cours de la guerre de Cent ans, de famines ou d'épidémies.

L'Eglise, soucieuse de préparer ses clercs a créé et dirigé les premières écoles, se souciant toujours à travers les siècles, par annonces et remontrances au prône de souligner aux parents l'obligation essentielle de procurer à leurs enfants une bonne éducation. Aussi, dès le XVI^e siècle, dans la plupart des paroisses chaque ménage s'oblige-t-il, à payer annuellement au maître clerc-séculier sept ou huit sols sans préjudice à son droit d'écolage de trois sols mensuels pour chaque enfant qui apprend à lire et de cinq sols pour ceux qui écrivent, les plus pauvres ne payant rien. Un contrat établi par la municipalité, parfois par un notaire, fixe pour six ans, le plus souvent, les conditions des engagements réciproques pris. A Origny, le 30 septembre 1743, il est stipulé que le Sieur Carlier, 25 ans « ne fera qu'un écolage par jour du 1^{er} novembre au dernier jour de février, de 9 h à 15 h 30 et du 1^{er} mars à la fin de septembre deux écolages, de 8 h à 11 h et de 13 h à 17 h, à laquelle heure il conduira tous les écoliers pour chanter le salut. Et pour paiement et rétribution, sera payé audit Carlier par chacun mois, savoir : pour un enfant qui commence dans les premières heures 4 sols ; pour ceux qui commencent dans les livres à écrire et lire dans les lettres, 6 sols ; finalement ceux qui apprendront l'arithmétique et le plain-chant, 8 sols. »

« En ce qui touche les pauvres enfants écoliers qui sont réputés l'être suivant l'état et mémoire de M. le Curé, les pères et mères ou autres parents desdits enfants seront tenus de les envoyer à l'école pour être instruits par le Sieur Carlier qui devra leur donner toutes les éducations nécessaires, et pour ce, touchera sur le bien des pauvres, des mains du Receveur, la somme de 180 livres pour chacun an. Et au surplus, les habitants pour lui donner des marques de la singulière affection et considération qu'ils ont pour le Sieur Carlier, et lui procurer la facilité de vivre et s'entretenir plus commodément lui ont abandonné pour chacun an, pendant 6 mois, la jouissance de 4 jalois (21 a 45 valant 30 L à l'époque) de pré dépendant de la communauté dont jouissait le Sieur Caquelet, ci-devant clerc et maître d'école ».

En 1771, Nicolas Lefèvre, 21 ans, occupe le poste. Le 29 décembre 1771, le Conseil municipal exempte les habitants de la contribution de 8 sous par ménage et 5 sous des veuves la remplaçant par la jouissance gratuite de 3 jalois de près communaux à 30 fr. A la Révolution, il continue ses fonctions ; le 21 janvier 1794, il est requis par les Administrateurs du District de Saint-Quentin pour l'arpentage des biens des émigrés ; il donne sa démission après 23 ans de service dans la commune.

Joachim Nicolas, 69 ans, le remplace, en attendant la loi qui s'élabore à la Convention ; il démissionne fin 1795, las d'attendre, sans traitement, le décret de la Convention.

Usant de documents d'époque ou de sources contrôlées M. Collart traite ainsi de l'enseignement individuel, de l'enseignement collectif institué au XVII^e siècle par les Frères des écoles chrétiennes, de l'enseignement obligatoire, laïque et gratuit né en 1881, de l'enseignement mutuel, de l'enseignement par correspondance télévisé, audio-visuel, marquant les particularités scolaires en Vermandois et leurs caractères originaux, évoquant deux personnalités populaires du début du siècle Eugène Cuissart, auteur d'une méthode de lecture en deux livrets qui eut plus de cent éditions ; Fiacre Lechantre qui conçut de façon simple et attrayante un cours de Morale et Instruction civique très répandu dans les écoles.

Novembre : Communication de M. le Docteur D'Haussy :

HISTOIRES ET CONTES IMPRÉVUS.

Cet écrivain dilettante en ses rares loisirs, a produit des souvenirs et des contes pleins d'humour et de poésie, mais aussi riches d'évocations précieuses pour l'histoire locale. Sa lecture nuancée de deux contes écrits en 1962 nous a tenus sous le plus grand charme.

Décembre : Communication de M. François Crépin :

ORGUES ET ORGANISTES DE LA BASILIQUE.

La Collégiale de Saint-Quentin posséda au XIII^e siècle un orgue à un seul clavier de 9 à 12 touches adossé au pignon du petit transept-sud ; en 1546 on en construisit un autre sous la tour Saint-Michel, restauré en 1620 et anéanti le 14 octobre 1669 par incendie : dès 1694 on en prépara un autre dû au facteur Clicquot avec trente-deux jeux, quatre claviers et un pédalier, cinq gros soufflets, terminé en 1703, avec un magnifique buffet, détruit dans son mécanisme par les Allemands lors de la première guerre mondiale et reconstitué en 50 ans de la meilleure façon. Son splendide buffet de 20 mètres de haut et 13,50 mètres de large contient 6.430 tuyaux ; chaque son élémentaire exigeant soixante et un tuyaux de même timbre. La masse sonore est divisée en cinq parties reliées à un clavier particulier, constituant ainsi quatre claviers manuels de soixante et une notes, un pédalier de trente-deux marches, soixante-quatorze registres d'appel de jeux et vingt et un champignons-poussoirs métalliques de combinaison. La puissante soufflerie est assurée par une turbine centrifuge d'un débit de trente litres d'air à la seconde.

Les organistes dont on a gardé souvenir sont Pierre Du Mage (1674-1751) et en fin XIX^e siècle et début XX^e : MM. Verneuil et Beyer, élèves du Conservatoire de Paris comme l'actuelle titulaire M^{lle} Francine Carrez.

Communication faite au congrès fédéral du 3 Septembre 1972

Déductions tirées des fouilles de Vermand

Le Vermandois gallo-romain a longtemps gardé d'importants secrets de son passé. Les premiers enseignements à son sujet, tirés des *Commentaires sur la Guerre des Gaules* de Jules César ; des cartes de Peutinger du III^e siècle, de l'itinéraire d'Antonin de la seconde moitié du IV^e sont imprécis, reconnus inexacts en certains points. Ils permirent de situer quelques-unes de nos anciennes villes et les voies romaines les reliant entre elles. Une controverse animée s'établit au sujet de notre capitale ; elle ne s'éteignit qu'après la découverte d'importants cimetières à incinérations rue des Etats-Généraux et boulevard Richelieu établissant la quasi certitude que Saint-Quentin fut l'*Augusta Veromanduorum*.

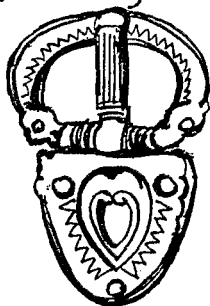
Lieu de refuge, vieil oppidum celte, puis *Castra hiberna* de légionnaires, indigènes ou germains, Vermand a le privilège de conserver l'essentiel de son *agger*, mais ses cimetières ont trop longtemps été méconnus et demeurent grandement en partie inexploités. Leurs signes extérieurs une fois détruits par les envahisseurs, leur sol nivelé par les guerres et les intempéries, font comprendre qu'ils aient été fort longtemps oubliés. Une population décimée ou chassée et, dès le IV^e siècle, le christianisme se développant, l'autorisation d'enterrer dans ou autour des églises donnée au IV^e siècle, contribuèrent à l'effacement du souvenir des anciens lieux de sépultures, la nuit moyenâgeuse, les turbulences des temps modernes n'invitèrent guère à rechercher d'anciennes nécropoles.

Des découvertes insolites à l'occasion de travaux publics ou agricoles éveillèrent l'attention. En juillet 1767, un ravinement mit à jour à l'est de Villecholles trois tombeaux qui incitèrent en 1768 à pratiquer des fouilles près du château de Marteville ; sur une cinquantaine de tombes cinq ou six seulement furent trouvées intactes, révélant un mobilier funéraire. Dans la plaine des Noyers et aux Blancs Muids on découvrit un petit bronze de Gallien, une pièce de Postume (258-267), un petit bronze de Constantin-le-Grand (311-337), un autre de Gratien (375-383), des fragments d'amphores, de jarres, de coupes, de tasses et vases d'une variété infinie, des instruments en bronze, des ustensiles et outils déformés par l'oxydation, toutes choses datant l'occupation des lieux, trouvailles s'échelonnant de La Tène à la fin du Bas-Empire.

L'esprit de curiosité éveillé, mais contrarié pendant la période révolutionnaire ne s'est affirmé qu'au début du XIX^e siècle, en-

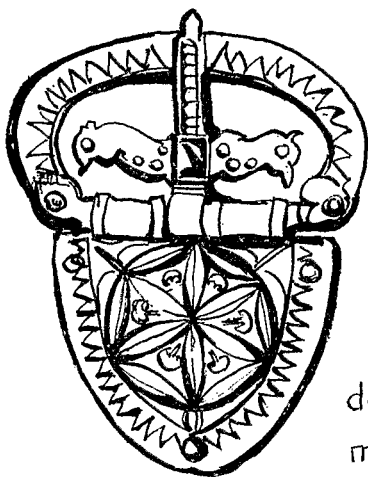


Ferret d'aiguillette

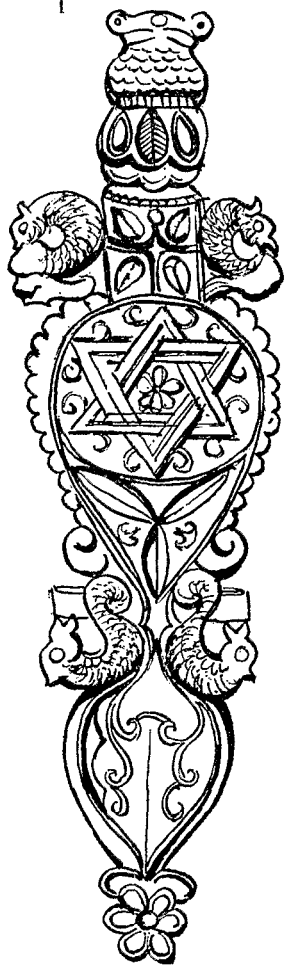


Boucle de courroie

Boucle de ceinturon



Plaque décorant
hampe de lance



Ornements argent massif
doré et niellé du tombeau
militaire de VERMAND

couragé par les progrès de l'agriculture, le développement des travaux des champs et leur mécanisation. La multiplication des trouvailles individuelles après les labours, le goût passionnel de la collection, la possibilité de cessions lucratives accrurent le nombre et la qualité des chercheurs, celui des récupérations faciles et généreuses.

En 1826 et 1827, dans le rempart du Camp de Vermand, contre l'agger, près de la Porte décumane, sous la direction de Mangon de la Lange, Président de la Société Académique, on mit au jour un énorme massif de 10 mètres sur 5, composé d'une seule assise de pierres mesurant 1,50 mètre sur 0,66 mètre et 0,66 mètre ; quoique mutilées, plusieurs d'entre elles portaient des vestiges de sculptures et l'empreinte d'un premier travail : des entailles en forme d'auge, des gouttières, des corniches, des bas-reliefs, tous ornements reposant face contre terre. La mieux conservée montrait des soldats casqués au combat, grandeur nature ; sur une autre, une tête de cheval bridée, une main armée d'une hache ; une frise finement sculptée, cintrée légèrement, avait dû appartenir à un édifice circulaire ; c'était là un témoignage du réemploi aux fortifications de débris d'une construction antérieure.

Depuis, dans les champs au N.-O. du camp, à 25 m à l'ouest de la route d'Amiens, cultivateurs et chercheurs locaux trouvèrent des débris de grandes tuiles rouges, fort épaisses, reliables par des bords spécialement aménagés et aussi des os, des morceaux de vases en terre, des fers de lances, des haches, des épées, des agrafes et ornements en bronze, des médailles. Au champ des tuillettes, percé de nombreux puits, le sol était rougi par les débris d'anciennes tuiles romaines.

Un éboulement du rempart fit découvrir en 1830 trois urnes cinéraires qui ravivèrent les désirs particuliers de recherches ; maintes médailles gauloises ou romaines furent ainsi cédées à des collectionneurs picards ou éloignés. De nouvelles fouilles pratiquées en 1853 en bordure de la ruelle Es'leup à la jonction des trois voies romaines d'Amiens, d'Arras et Bavai, mirent à jour des tombeaux faits de tuiles en terre rouge de grandes dimensions où furent trouvés de longs clous ayant assemblé d'épaisses planches de cercueils, des fibules en argent, des pots de terre noire, des médailles de Crispin (317-326).

En raison de leur intérêt et surtout de la stimulation des chercheurs qu'elles déterminèrent, signalons en passant les fouilles de 1876, près de Cauvigny, au Champ à busiaux, d'un cimetière mérovingien : 126 fosses contenaient 156 cercueils de bois et 30 de pierre ; un seul four renfermait 464 objets, les uns de fer : clous, briquets, anneaux, couteaux, poignards, lances, framées, francisques, flèches ; les autres de bronze : aiguilles, épingles, pinces à épiler, goupilles de boucles, plaques de ceinturons et d'ornements, clochettes, anneaux, bagues avec pierres enchâssées, fibules, boucles d'oreilles ; d'autres d'ivoire ou d'os : fragments de peignes, colliers de perles en pâte colorée, en verre ou en ambre ; boutons en terre

cuite ou en verre ; deux monnaies gauloises et neuf romaines ; quatre silex taillés découverts dans les tombes et vingt-huit dans les déblais. Les sépultures étaient généralement alignées de l'est à l'ouest, les cercueils en pierre d'un seul bloc pour quelques-uns, le plus souvent en deux morceaux unis par un troisième, aux couvercles plats rectiformes toujours formés de plusieurs dalles. Peu de verrerie, mais des vases en terre de formes variées allant de la coupe plate à la chope étroite et béante, des cruches à goulet étroit parfois tréflé, à grosse panse grise, noire ou rouge agrémentée d'ornements quadrillés faits au moule.

Depuis longtemps, on soupçonnait l'existence d'un cimetière au S.-O. de l'enceinte, dans l'espace d'une longue suite de jardins lui constituant une verdoyante ceinture, s'étendant entre le camp et la chaussée romaine de Saint-Quentin à Amiens. Averti de trouvailles récentes, un fouilleur professionnel ayant épuisé la région de Péronne, obtint des propriétaires et locataires l'autorisation de sondages et de terrassements, dans le but, affirmait-il d'enrichir le Musée de Saint-Quentin ; dès le 10 novembre 1885, il réalisa avec un seul ouvrier un butin considérable, découvrant la tombe d'un très grand chef et celle d'un médecin enseveli avec sa trousse, butin qu'en catimini il commercialisa. M. Théophile Eck, Conservateur du Musée de Saint-Quentin, averti de son comportement, obtint à la fois le concours de la Société Académique et du Ministère de l'Instruction publique pour le supplanter mais avec méthode, inventaire, comparaisons recherchées avec les objets des musées mondiaux et conservation.

Il prospecta un cimetière de près d'un km de long, marqué par trois solutions de continuité, d'abord affecté à des sépultures païennes et par substitution ou voisinage, à celles de chrétiens. Il constata la distinction déjà établie entre tombes riches et pauvres, les premières contenant un cercueil de pierre et de riches offrandes, les secondes un cercueil de bois ou un défunt enseveli à même la craie et à faible profondeur. Il abandonna le cimetière des pauvres qui ne lui apporta qu'une épingle d'argent trouvée sous la tête d'une vieille femme, de reste tant d'autres tombes le comblaient par le nombre et la richesse des objets mis au jour : bijoux, coffrets, vases en verre, bronze ou étain, poteries fines, instruments professionnels, nécessaires de toilette et de cuisine, aliments, monnaies d'or, d'argent ou de potin. Intéressantes constatations : corps bien conservés dans les terres calcaires du S.-O. et à peu près entièrement consommés dans la partie argileuse du nord. C'est là un fait vérifié par nos contemporains fossoyeurs lors des exhumations. Sur près de 800 tombes ouvertes, seulement deux soldats trouvés, donc cimetière civil constitué par une population relativement tranquille, à en juger par l'ordonnance régulière des tombes, respectées si longtemps sur une telle longueur par fidélité à la Loi des XII tables laquelle déclare à perpétuité religieux et sacré, immuable et hors négoce le sol des nécropoles et les chemins y conduisant. Les offrandes et les objets affectionnés de leur vivant par les défunts, à quelques exceptions près, étaient déposés au pied du cercueil, le

plus souvent au-delà de la bière, quelquefois au-dessus ou sur les côtés, les vases fréquemment à la tête ou à la hauteur des hanches.

« La discrimination des tombes païennes ne fut pas toujours facile. Ne pouvaient s'affirmer chrétiennes les sépultures privées de l'obole destinée au passage du Styx et païennes celles révélant une ou plusieurs médailles anciennes. Il dut y avoir, pendant une longue période transitoire, où le christianisme s'implantait lentement, une certaine confusion dans les pratiques funéraires accrue par les contacts intermittents des Barbares, des Germains surtout, les chrétiens devant continuer à suivre des habitudes entachées de paganisme ; ainsi purent-ils mettre vases, ornements et aliments dans les tombes jusqu'au IX^e siècle. Pourtant, en raison des grands progrès de la religion catholique dans le Vermandois au cours du IV^e siècle, un assez grand nombre de tombes de ce cimetière se révélèrent chrétiennes : presque toutes étaient orientées du sud au nord, quelques-unes deci-delà du nord au sud. »

Cette grande nécropole présenta à ses deux extrémités deux agglomérations principales : l'une affectant une forme ronde, proche du « chemin des Morts » sur un large plateau en pente vers le midi, traversé par le chemin de Vermand à Soyécourt, a donné des lagènes plus sveltes et gracieuses, au vernis plus foncé, résistant mieux à l'eau, au verre bleuâtre au lieu d'être vert, des vases noirs aux contours délicats, en pâte fine, peints à la barbotine blanche, des monnaies de Gallien (260-268) et de deux de ses successeurs. Il semble donc que dans cette partie les sépultures ont dû être les premières établies, à partir de la seconde moitié du III^e siècle alors que la chaussée allant vers Bavai se réalisait, permettant, un accès facile à cet endroit bordé de hauts talus. La coutume de brûler les morts n'ayant pris fin que sous Septime Sévère et Caracalla, mais les inhumations ayant été reprises au temps d'Hadrien (117-138), Vermand n'eut sans doute pas de cimetière à incinération tandis que Saint-Quentin eut les siens, d'une dizaine de milliers de morts, découvert au XVII^e au cours de travaux aux fortifications et où on trouva en 1882 au fond d'un puits de 14 mètres, rue des Bouloirs, un trésor considérable de monnaies d'or, d'argent et de bronze du Haut-Empire enfoui au moment d'un grand et pressant danger ; en 1842 devant le théâtre et rue de l'Abbaye d'Isle des tronçons d'énormes colonnes canelées ; en 1866, sous le chœur de la Basilique un marbre noir portant une dédicace du II^e siècle à la divinité d'Auguste et à Vulcain par un contrôleur de l'impôt général des Gaules. Comme le précisa Camille Jullian dans son *Histoire de France*, Saint-Quentin fut vraiment *Augusta Veromanduorum* et très probablement sous un nom gaulois perdu l'oppidum, puis la *Civitas* des Veromandes cependant qu'un doute exprimé par le Comte Maxime de Sars dans sa petite histoire de Saint-Quentin qu'appuie la récente prospection aérienne de M. Roger Agache qui a découvert là « les traces d'un vaste sanctuaire : trois fana avec plus à l'est un vaste ensemble de monuments dont une série disposée en arc de cercle se situe à moins d'un kilomètre de l'oppidum et remontant à des

traditions indigènes celtiques existant déjà avant l'arrivée des Romains ». Ce sont là, faits qui appellent de nouvelles et concrètes preuves.

Vermand, où ne furent trouvées que des médailles du Bas-Empire du 3^e au 5^e siècle, connut certes alors une importante population civile, logée en dehors du camp réservé aux troupes, Villecholles, Bihécourt, Soyécourt, toujours hameaux de ce chef-lieu de canton, à Marteville, Villevêque, Caulaincourt, Poeuilly, Fléchin, Maissemy, aujourd'hui communes circonvoisines. Selon l'hypothèse confirmée par Emmanuel Lemaire, attribuant soit aux incursions germaniques sous le règne de Valérien de 253 à 260, soit à la grande invasion de 275, qui détruisit *Augusta Veromanduorum* comme 70 villes de la Gaule, le reflux des survivants autour de Vermand, y fixant leur administration civile, peut-être aussi la religieuse, donnant naissance à ce vaste cimetière prospecté en 1886 dont les médailles retrouvées les plus récentes sont à l'effigie des empereurs Honorius et Arcadius (395-408) ; aucune autre n'étant postérieure aux deux fils de Théodose, on peut affirmer que les inhumations y ont cessé vers 407 au moment où les Vandales et les Goths détruisirent la région. Nous pensons qu'une population nouvelle commença de la repeupler à la fin du V^e siècle avec le royaume franc de Soissons, puis aux VI^e et VII^e siècles avec le royaume de Neustrie défait en 687 à Tertry, village sur l'Omignon à une dizaine de kilomètres de Vermand. Cette nouvelle population souffrira de la longue nuit médiévale et des guerres sans cesse renaissantes. Celle de Vermand même sera assez faible jusqu'au milieu du XI^e siècle ; ses habitants dépendront de la paroisse de Misery-en-Carnois ; ils n'auront leur propre paroisse qu'en 1068. L'état-civil ne la révélera ensuite qu'à l'image de beaucoup de villages, sans animation remarquable.

La qualité des objets funéraires découverts, montre à quel point les potiers locaux se sont affranchis des méthodes artistiques des Grecs et des Romains pour témoigner d'une personnalité marquée par l'élégance et l'humour de leurs conceptions. Le célèbre Edit de Constantin du 2 août 337 les assimila aux artistes les plus habiles et les exempta de toutes charges publiques. On peut suivre les progrès accomplis par le céramiste local. « Le IV^e siècle est l'époque du goût et de la variété pour le verrier et le potier gaulois ; elle est à son début et ne durera qu'un siècle tout au plus ; le vaincu délaisse l'inspiration et les modèles livrés par le vainqueur ; il fait retour à la beauté de la forme et la traite à sa façon, s'ingéniant à trouver des profils gracieux, à racheter quelques défauts des modèles de l'Orient par l'humour que ternira bientôt la lourdeur germanique. Les artisans indigènes se sont affranchis de la tradition gréco-romaine ; ils produisent des objets usuels, des urnes aux formes trapues, au ventre rebondi, des tasses au pointillé marquant, des hanaps élégants de terre rouge ou noire qui font notre étonnement et notre admiration. »

Dans l'art si difficile de travailler le verre, ils sont arrivés à un degré de perfection à peine dépassé de nos jours. Durant ce siècle

tourmenté les tourneurs de verre n'avaient plus rien à apprendre. A Vermand furent trouvés des verres soufflés sertis de pierres fines artificielles, ajoutant à l'élégance de leur forme l'harmonie de leur décoration ; des verres moulés, au début verdâtres ou bleuâtres, devenus incolores devaient être sur les meilleures tables ; assiettes, coupes, verres, avec ou sans pied, biberons aux formes et décors variés ; verres taillés et gravés avec inscriptions et sujets empruntés à l'écriture. Trois cents à quatre cents poteries découvertes dans ces fouilles, probablement fabriquées sur les bords de la Somme et de l'Omignon, en terre gris-bleuâtre, à petit pied et panse rebondie ; vases rouges pastillés à ornements en relief ; pots au ventre renflé, base rentrante et col rétréci mais à large ouverture d'une grande disparité, portant outre des filets à la barbotine des inscriptions latines sur la base du col ; traduisons-en quelques-unes : remplis-moi ; porte-toi bien ; amuse-toi ; vis ; je te salue. Peu nombreux ont été les vases métalliques martelés, marqués de profondes canelures en bronze, en étain mal conservé ; davantage de coupes, plateaux, grandes aiguières ; une dizaine d'objets en fer, couteaux ou outils ; petits seaux en douves de chêne cerclés de fer dans les tombes de femmes ; coffrets de bois épais avec couvercle à deux rempans ; jolies boîtes à bijoux décorées parfois de feuilles estampées assujetties par de gros clous de bronze, représentant des scènes familières empruntées à l'Ancien Testament ; ustensiles de ménage, outils, jeux, boîtes à feu placées au milieu des victuailles offertes aux défunts, parfois gravées d'inscriptions formulant un vœu ; objets d'équipement et de toilette, chaussures neuves ou aux semelles réparées garnies de clous à tête ronde ; épingles de tête en argent, bronze, ivoire, bois précieux à sommet décoré ou aplati ; colliers de perles semblables ou assorties aux couleurs variées ; boutons, boucles de manteaux en bronze ; agrafes ansées ou cruciformes souvent recueillies sur la poitrine des hommes, à dessein placées avec une signification symbolique. Curieuse et séduisante galerie d'objets apportant la preuve que la population vermandoise, évangélisée depuis la fin du III^e siècle était une cité où les idées nouvelles avaient gagné de nombreux prosélytes.

Les monnaies du III^e siècle ont dominé, placées dans un vase, dans la bouche, dans l'œil gauche, au milieu des phalanges de l'une des mains, à la ceinture ; 22 grands bronzes et 259 petits assez mal conservés ont été recueillis.

Nous pouvons penser que nos verreries locales ont pu naître à cette époque, qu'elles ont survécu, après la verrerie de Barisis qui existait en 651, en 863, en 1444 comme en témoignent certaines chartes, après celle de Charles Fontaine au début du XV^e siècle, celles de Marie de Luxembourg, Veuve de François de Bourbon-Vendôme, vers 1530 et de Saint-Gobain en 1684, acquérant bientôt la réputation mondiale après avoir intéressé la haute noblesse.

L'importance des nombreux objets recueillis, comparés, inventoriés, soigneusement classés et conservés par M. Théophile Eck

nous fait vivement regretter le butin du fouilleur professionnel qui le précéda dans les fouilles de Vermand à la fin de 1885 ; d'innombrables et précieuses pièces ont été enlevées à notre curiosité et à notre enseignement avec celles échues dans les collections particulières, mais surtout regrettons le trésor découvert le 13 novembre 1885, longtemps tenu secret pour éviter toute revendication, tiré de la chambre funéraire d'une haute personnalité civile ou militaire taillée dans la craie, ayant présenté un magnifique sarcophage, pourtant violé par son angle droit, où furent découverts neuf pièces exceptionnelles cédées d'abord à deux collectionnaires d'Amiens, puis à Pierpont-Morgan, généreux mécène américain dont nous pouvions espérer qu'il en doterait l'un de nos musées. En voici une brève énumération :

1) un admirable umbo de bouclier en argent doré, orné de calcédoines et de clous d'argent reliés par trois, pour fixation au bouclier ;

2) sa poignée recouverte d'une épaisse feuille d'argent ;

3) dix javelots et une hache de fer ;

4) une lourde lance damasquinée d'argent avec comme appendice un mufler de lion en bronze ;

5) trois parties d'une splendide garniture en argent doré, ciselé et niellé ;

6) trois belles boucles également ciselées, dorées et niellées dont une de ceinturon ;

7) un pendant d'aiguillette aussi artistique ;

8) une plaque de garniture en argent de forme ovale ;

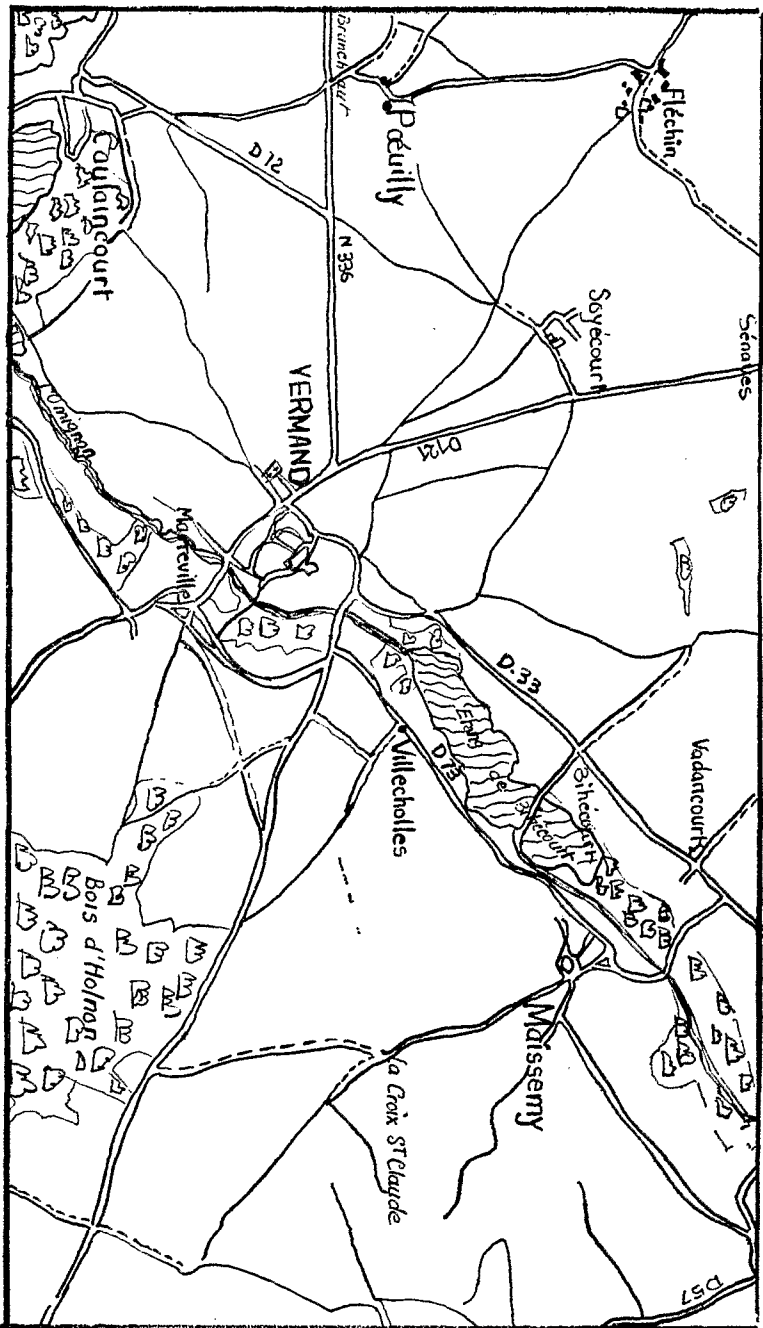
9) un petit objet en bronze indéterminé.

Ce trésor inconnu du public durant 15 ans, présenté à l'Exposition universelle de 1900, fut donné par Pierpont-Morgan au Metropolitan Muséum d'Art de New-York qui l'a fort bien mis en valeur dans la vitrine de l'une de ses galeries, avec pour fond un planisphère du monde mentionnant un seul point noir situant Vermand.

Autre petite infortune, une pierre alors rejetée comme sans intérêt, fut trouvée dans ce tombeau. Elle montrait sur une surface parfaitement lisse et légèrement concave une série de lignes creusées au trait et se coupant pour former de petits carrés de quatre centimètres de côté ; s'agissait-il d'un ancêtre de notre Jeu de Dames ?

Pour dater l'inhumation de ce haut personnage : un Chef franc au service de Rome dit Forsith William, un Praefecti lactorum écrit J. Werner, fut trouvé un sou d'or à l'effigie d'Arcadius, monnaie frappée en Orient après le partage de l'Empire situant la sépulture autour de 383, année où Arcadius fut déclaré Auguste par son père Théodose, avant 408, date de sa mort à Constantinople.

Les fouilles de Vermand sont tard venues, trop tôt cependant en raison de tout ce qui a pu nous échapper, aucune réglementation n'assurant alors le droit de fouiller et le contrôle des objets trouvés.



Saluons donc comme bénéfique l'organisation du Ministère des Affaires culturelles, de son Bureau de fouilles et antiquités, des Circonscriptions préhistoriques et historiques. La loi du 27 septembre 1941 et le décret du 19 avril 1947 donnent maintenant toutes garanties à leur sujet. Toute découverte fortuite doit, en Vermandois, être signalée à M. Loisel, délégué habilité à demander l'autorisation de fouilles.

En 1967, à Marteville, M. Tupigny, cultivateur, en labourant mit à jour un sarcophage, lieu-dit « La maison qui bouge », en bordure de l'ancienne voie romaine d'Amiens à Saint-Quentin. M. Leman, assistant du Directeur des Antiquités historiques de l'âge de fer au IX^e siècle, se rendit sur place et autorisa les fouilles. Sous la direction de M. Loisel, une équipe essentiellement constituées par des élèves des lycées de Saint-Quentin, après quadrillage du terrain, d'obstinées et patientes recherches, inventoria une quinzaine de tombes avec toutes les précautions requises maintenant. Depuis, une dizaine d'autre tombeaux ont été en cet endroit fouillés et quatre fours de potiers ont été découverts en construisant récemment l'actuel C.E.G. Tous les éléments intéressants ont été décapés, reconstitués au besoin, et sont exposés dans une salle municipale de Saint-Quentin.

Aussi pouvons-nous espérer que notre sous-sol vermandois, habilement, consciencieusement prospecté et fouillé, avec des moyens accrus, éclairé par les dernières découvertes aériennes de M. Roger Agache, nous révélera d'autres importants de ses secrets et peut-être des preuves que Vermand fut avant la conquête romaine la capitale des Veromandui, déplacée à Saint-Quentin par Jules César comme il déplaça à Soissons celle des Suessones, à Beauvais celle des Bellovaci.

Th. COLLART (août 1972).

SOURCES

Théophile ECK : *Les deux cimetières gallo-romain de Vermand et Saint-Quentin*, Paris 1891.

Jules PILLOY : *Etudes sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*. Saint-Quentin, 1886, tome I, pp. 27-139, tome II, pp. 38-96-298. *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1^{er} trimestre 1972, p. 315.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

La justice de paix de Bazoches

*(Le début de cette étude est paru dans les tomes X, XIII et XIV
des Mémoires des Sociétés d'Histoire de l'Aisne :
1964, 1967 et 1968).*

LES MŒURS :

Elles ne sont ni meilleures ni pires que celles d'aujourd'hui.

La question d'argent ne domine pas l'esprit public de la manière que nous connaissons. Les métaux jaunes ou blancs sont rares sous l'ancien régime, ils font bientôt place à des assignats trop abondants. On a vu qu'à Bazoches le juge doit préciser la valeur or de ses dommages et intérêts pour les mettre en harmonie avec les circonstances.

Le paysan de 1789 vit en circuit très fermé, il consomme ce qu'il produit, sans besoins excessifs comme sans envie stérile. Les nouvelles idées ne modifient pas ce concept économique sage.

L'achat des terres séquestrées, les contributions volontaires d'abord, puis forcées ensuite, diminuent le pouvoir d'achat, mais le papier monnaie en excès facilite le mouvement de fonds inaccoutumé.

Les statistiques de 1789 à l'an 10 révèlent à Bazoches la présence de foyers nombreux, légaux et normaux. Les ménages dominent très largement. On peut avancer que depuis les décrets sur le mariage civil, ce serait faire preuve d'incivisme et d'injure à la Nation que de méconnaître la nouvelle institution. D'ailleurs le divorce nouvellement créé offre une porte ouverte aux ménages mal fondés.

Il existe naturellement des naissances illégitimes.

Le 11 janvier 1791, le père de la fille Leleu de Vauxcéré, grosse, dit-elle, des œuvres de Jean-Marie Chapron, parvient à prouver que sa fille n'avait « jamais eu de commerce charnel » qu'avec ledit Chapron.

Le 9 Thermidor an IX, une fille enceinte, de Bazoches, vient déclarer au juge son état, mais ne veut pas dire le nom du père. On peut penser qu'il s'agit d'une filiation adultérine délibérément ignorée par les rédacteurs du Code Civil.

A Bazoches aussi, en l'an X, Marie-Jeanne Chenard confesse son état des œuvres d'Antoine Velly, fils du maréchal-ferrant, et en l'an XI, c'est à Braine, que Marie-Madeleine de Haute-Maison

viendra déclarer sa grossesse, dont François le Roux, fils du citoyen Leroux, cultivateur à Bazoches, serait l'auteur.

A ces futures naissances naturelles, la cause initiale est de tous les âges : l'amoureux séduit. La foi républicaine ne s'assortit pas toujours d'une chasteté édifiante. Tous les patriotes ne méritent pas le surnom « d'Incorruptible », loin de là, et parfois l'usage du latin serait d'un grand secours au narrateur pour ne point braver l'honnêteté de ses lecteurs.

Le 13 Germinal an III, Potelet, meunier à Blanzly, fait établir un procès-verbal par Mitelette, agent national, transcrit par Fontaine, le secrétaire greffier de la commune. Il y accuse de violences graves sur la personne de sa femme deux fismois : Tureauux et Chatrie, tous deux chapeliers. Ce dernier a séduit la dite meunière « voulant j...ir d'elle, qui n'ayant (sic) pas trouvé du secours pour le moment s'est défendue et à la fin rentrée chez elle bien fatiguée et blâssée (sic) ».

Le juge de Bazoches condamne Chatrie à 310 livres d'amende et trois mois de détention, plus les frais.

Mais il y a mieux dans le genre : le comique s'allie parfois au tragique ou plutôt le grotesque au sublime, s'il faut en croire le manifeste fameux du poète qui va bientôt naître à « Besançon, vieille ville espagnole ».

Le 17 Frimaire an IX, Nicolas Desprez, gros bonnet de Paars, receveur de la Fabrique, cultivateur aisé et adjoint au maire de sa commune, apparaît le héros d'une farce truculente où nos pères, on le verra, ne mâchaient pas leurs mots et appelaient toutes choses par leur nom, sans fausse pudeur.

Donc Nicolas Desprez attrait en justice Louis-Joseph Laplace, tisserand à Paars et caporal de la Garde Nationale ; il lui reproche de l'avoir insulté publiquement sous les noms de « put...er, coureur de bor...l et voleur de commune ».

Laplace réplique « qu'il se trouve en état de prouver par témoin que Desprez avait voulu subtiliser sa femme dans une des ci-devant fêtes de Pentecôte dernière (vieux stil) (sic) en allant chez elle, qu'il lui avait compté une somme de soixante livres en assignats qu'il avait déposée sur un coffre (sic) et qu'au moment où il se disposait à j...ir de sa femme, lui défendeur, étant caché dans un appartement voisin de sa maison, il est entré le sabre à la main et a poursuivi dans la rue le ravisseur de sa femme ». Orgon, en semblable occurrence, eut montré plus d'alacrité.

Desprez, plus penaud que sincère, déclare « qu'effectivement il avait été dans les fêtes de la Pentecôte chez Laplace, mais bien pour lui payer sa contribution et non pour j...ir de sa femme, que Laplace rentrant chez lui comme un furieux, le sabre à la main, il avait préféré fuir sans être à tor (sic) d'autant que n'ayant pas d'arme, il ne pouvait se défendre contre un adversaire dangereux. »

Le jugement qui met fin à cette farce épique n'eut point été désavoué par Dandin, « ce Caton de Basse-Normandie », quoique nous soyons en Soissonnais.

« Il est constant que le demandeur a cherché à j...ir de la femme du défendeur, mais celui-ci l'a mal à propos traité de voleur. Hors de cour. » Dépens à la charge des deux antagonistes, coût : 194 livres. Le juge ne badine pas avec l'amour.

En l'an IX celà coûte aussi cher de jouer les Matamore que les les Roméo.

Cette verdeur de langage ne saurait faire passer sous silence d'autres propos où la bagatelle se trouve énoncée de manière plus congrue, c'est ainsi que Marie-Nicole Notelein de Roucy, fille de basse-cour chez Claude Delaitre, cultivateur à Glennes, vient dire au juge de Bazoches, en l'an IV, le 1^{er} Messidor, que « depuis près d'un an, elle avait fait avec ledit Delaitre, ce qu'elle n'aurait pas dû faire, et qu'en ce moment elle devait être en seinte, (sic) d'au moins sept mois, des œuvres dudit ».

La « bataille de dames » est de toutes les époques et nos lointaines aïeules n'y allaient pas par quatre chemins quand elles voulaient vider une querelle surtout si l'objet du litige leur tenait fort à cœur.

En l'an IV à Cruaux, la fille Vaumarne traite Marguerite Hubert, fille salariée chez Neveu cultivateur, de « lingère », l'accuse de lui avoir pris deux chemises « dans le temps du cueillage des poids » (sic), et dit qu' « elles se mettraient toutes ses sœurs ensemble et qu'elles déshabilleraient ladite Hubert, toute nue, pour lui prendre sa chemise ».

Heureusement le juge de Paix met bon ordre à cette menace de rixe et au scandale qui pourrait s'ensuivre.

*
**

LE CLERGÉ :

A la veille des Etats-Généraux, le clergé régional se trouve socialement plus proche du tiers-état que de son ordre naturel. Vivant au milieu des paysans, partageant leur vie rude, souffrant des entraves de l'ancien régime, il fait cause commune avec les petites gens et dédaigne ou envie les prélats.

A la réunion des trois ordres du bailliage à Soissons, en 1789, le Curé de Bazoches, M. Chevalier, demeure absent, il s'est fait représenter par le Curé de Noyant. Le 10 mars de la même année, le clergé réuni au palais épiscopal à Soissons, élit comme député et contre toute attente l'abbé Claude Delettre, curé de Berny-Rivière, alors que tout laissait à penser que Monseigneur de Bourdailles, évêque de Soissons, serait choisi. Sur les trois cents députés du clergé à la future assemblée constituante, il y aura deux cents huit curés de campagne.

Dans le canton de Bazoches, la constitution civile du clergé ne paraît point causer de grave grise de conscience (12 juillet 1790). Les treize prêtres du canton acceptent le nouveau régime, la charte qui leur est imposée et... les nouveaux émoluments : un traitement décent, un presbytère, un jardin, assurés au desservant. C'était plus

que les 740 livres, 15 sols, 6 deniers, formant la portion congrue du Curé de Bazoches en 1789. Les 105 livres 10 sols de son casuel ordinaire étaient presque entièrement absorbés par les frais : émoluments du clerc, cire, chandelle, bougie, encens, blanchissage (1 pistole ou 10 livres), entretien des cloches (5 livres 10 sous), des linges d'église (5 livres), des pains d'autel (2 livres 10 sous). Le solde ne formait qu'une somme très minime : 6 livres 10 sous 6 deniers.

Il est vrai qu'il ne recevait plus les 30 livres du fermier de la Maladrerie pour messes et prières, depuis 1743, date de l'interdit jeté par Monseigneur de Fitz-James sur la chapelle Saint-Thomas.

Il faut dire aussi que tous ces prêtres ne brillaient pas par l'intelligence, par l'élévation de pensée, peut-être pas même par la foi. De plus, il est admis que certains monastères exerçaient une pesante main-mise temporelle et spirituelle sur le clergé de cette région, et cela n'allait pas sans heurts, sans jalousies, et sans conflits parfois ouverts.

Certains prêtres ne virent pas sans satisfaction l'éviction des religieux et la saisie de la mense abbatiale. Ce fut le cas pour la riche abbaye de Chartreuse. Son revenu annuel était de 6.000 livres, plus 7.000 pour la mense abbatiale. En août 1791, on y inventoria « 44 marcs 6 onces d'argenterie, inutile à l'exercice du culte ».

Sa spoliation au profit de la Nation oblige le receveur de la dîme, M. l'abbé d'Humières, le Prieur et le Procureur Jean-François Noël et les moines : Laurent Bridier et Augustin Levêque, à abandonner la communauté dissoute. Ce fut aussi cette raison qui prive Félix Minette de son emploi de garde du domaine appartenant au monastère.

La disparition de l'abbaye ne va pas sans incident. On en entendra l'écho à la Justice de Paix de Bazoches. Charles Mocquet, laboureur à la ferme de la Montagne, avait pris à bail le fermage général des revenus du couvent, par contrat du 16 octobre 1787, puis, la Révolution intervenant, il avait obtenu un nouveau bail général, par délibération du Directoire du district de Soissons, du 12 novembre 1790. Il touchait les revenus : fermages, dîmes, noales et menus suffrages, et reversait une partie de ses perceptions à la caisse du district. Les fermiers des terres refusent désormais de lui régler leur dû, il plaide contre eux. Le prieur Noël, tant qu'il demeure encore à Chartreuse, récolte ce qu'il peut des fruits de l'abbaye : blé, légumes, bois. Charles Mocquet plaide aussi contre lui. Il actionne de même Corcy, fermier du moulin de Vaux, appartenant au monastère de Chartreuse.

Un autre fait assez typique montre le peu d'unité entre réguliers et séculiers : le 26 avril 1791, 10 cultivateurs de Glennes forment une société de fait pour acheter au directoire du district de Soissons des biens appartenant au ci-devant chapitre de l'église cathédrale de Laon, sis à Glennes. A Claude Lamessine, à François Charpentier, à Pierre Prinnet, à Louis Colas, à Charles Andrieux, à Guillaume Prinnet, à Claude Delettre, à Antoine Colas, à Nicolas Vaillant, tous

de Glennes, et à Jacques Lamessine de Révillon, se joint le curé de Glennes, l'abbé Charles Detrand, et c'est au presbytère, à la nuit tombée, que se signe ce « pacte de famille ».

A Chéry, la ferme des Dames appartient au Collège Louis-le-Grand à Paris ; elle est cultivée par Pierre-Charles Pinta, qui, ensuite, va à Branges, puis par Vaumarne, et enfin par Marlier en 1793.

A la veille de la Révolution, les administrateurs de la fabrique de Saint-Thibaut sont Mignot, Laplace et Joseph Tessier. Celle-ci possède des terres, entr'autres un pichet au « Batardeau » et trois pichets à la « Grange des Marais », dont Norbert Cambray est le fermier, puis Houdelette à partir de 1792. Le prieuré est propriétaire de pièces de labour : « au Reposoir ».

Entr'autres terres, la fabrique de Ville-Savoie loue deux arpents à « La Nau ».

Après avoir été sous l'obédience de Saint-Crépin-le-Grand, monastère soissonnais, le prieuré de Saint-Thibaut-dessus-Bazoches est passé aux mains des bénédictins de Paris, au XVII^e siècle, qui y installèrent un prieur. Celui-ci recevait 40 écus par an pour réciter le bréviaire chaque jour dans l'église avec le clerc, qui recevait 50 livres. Il habitait un vaste logis, situé sur une hauteur, d'aspect féodal, et rehaussé de deux tourelles en encorbellement, et qu'on nommait « Le château ».

L'église romane, quoique très abîmée par les guerres, les incendies, dont celui du 13 août 1667 causé par la foudre, subsiste encore en 1789. Une cloche datée de 1670 survivra aux spoliations révolutionnaires. En septembre 1791, la ferme du Prieuré passe aux mains de M. Louis-Christophe Godard de Rivocet, ci-devant seigneur de Mont-Saint-Martin et Ville-Savoie.

A Bazoches, existent quelques terres appartenant à des communautés religieuses. La plupart proviennent du prieuré de Saint-Thibaut, dont le prieur des Bénédictins anglais de la rue Saint-Jacques à Paris est devenu le bénéficiaire : 30 arpents, 24 verges de terres labourables, 1 arpent 80 verges de prés morcelés, sont dans ce cas. Les Carmes de Reims ne possèdent qu'un arpent de terre en deux pièces ; trois arpents de bois, loués au sieur Prévost, procureur du Roy au bailliage de Fismes, revêtent aussi une origine monastique, mais mal précisée.

Toutes sont mises en vente et, par délibération du 29 juin 1790, la municipalité du chef-lieu se porte acquéreur d'une partie.

La cure de Bazoches possède aussi des immeubles : en 1787, le curé de Bazoches reçoit quatre pichets de blé pour le loyer d'une grange, et trois pichets et demi pour les terres et le fermage d'un arpent de labour également morcelé, en plus de sa portion congrue.

Tous ces biens sont mis à l'encan en l'an III, le 6 floréal, Pierre-François Gosselin et son épouse Marie-Madeleine Vaudran achètent cinq pièces du ci-devant prieuré de Saint-Thibaut, et le 16 floréal, trois pièces de la cure de Bazoches.

Jean-Baptiste Hippolyte Chevalier est curé de Bazoches depuis 1777. Il paraît assez incertain sur la conduite à tenir à l'égard du nouveau régime.

Il est né à Fère-en-Tardenois en 1750, a été ordonné prêtre en 1774. Il fut vicaire à Vailly, puis curé de Serval. Peut-être fut-il élu doyen du doyenné de Bazoches en 1785. Le 13 mars 1790, il vient à Fismes, à l'assemblée des curés de ce doyenné et y déclare la nomenclature des biens de sa paroisse. Figuraient à cette réunion, Beugnet, curé de Ville-Savoie, Gillet, curé de Saint-Gilles, Thibaut, curé de Courlandon, Gillet, de Magneux, Barre, de Baslieux, Arbois, de Breuil, Bouzin, de Hourges et Huet, de Mont-sur-Courville, plus Maître Antoine Pruche, curé de Fismes, qui présidait ce colloque.

Le 21 novembre 1790 et 23 janvier 1791, il prête le serment civique : « purement et simplement, dans les termes du décret du 4 janvier, sans se permettre de préambule, d'explication ou de restriction ». Puis, il se retire à Fère-en-Tardenois. Il reparaît à Bazoches, le 14 juin 1795, et reprend son ministère après avoir fait acte de soumission. Le 19 vendémiaire an IV, l'administration municipale enregistre de lui cette déclaration : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la république ». Le procès-verbal ajoute : « a signé le 25 fructidor »

Le 11 juillet 1797, l'abbé Chevalier se rétracte à Cramaille avec plusieurs de ses confrères. En 1800, il exerce le culte à Saponay, un intrus, Jacques Sébastien Gombert-Leclerc, ex-curé de Maast-et-Violaine, et ex-vicaire de Fismes, l'a supplanté à Bazoches. Peu après, Jean Raiser, curé constitutionnel de Paars, dont le certificat dit qu'il est âgé de 69 ans, dont un acte judiciaire dit qu'il porte perruque, s'annexe la cure de Bazoches.

La plupart des curés du canton de Bazoches paraissent se plier aux directives gouvernementales. Le 19 floréal an IV (8 mai 1796) les treize ministres du culte sont convoqués à Bazoches, par le directoire de ce chef-lieu, ils promettent au commissaire du pouvoir exécutif, Debraine, « tant en leur nom qu'en celui de leurs concitoyens, d'enlever tous les signes de leur culte, qui se trouvent exposés à l'extérieur, pour les renfermer dans leurs temples ». Ils émargent ensuite leur brevet de civisme, dont tout homme public doit être pourvu selon le décret du 13 juillet 1790.

Le 17 décembre 1797, (17 Frimaire an VI), les mêmes prêtres acceptent de « reporter toutes les cérémonies religieuses le jour de la décade ».

Cette servilité dénote peu de courage, d'ailleurs certains ne possèdent point la foi du charbonnier et jettent la soutane aux orties. C'est le cas pour Guillaume Henny, curé de Saint-Thibaut, marié à Marie-Charlotte Françoise Mille, et depuis employé à l'hôpital de l'Égalité à Soissons. A son décès, en 1794, les scellés sont mis sur les meubles de la cure. Il s'y trouve « une table à cadrille », il faut bien se distraire, « un ballet de silence », ce qui paraît naturel

chez un ecclésiastique obligé de faire cesser le pépiement des enfants du catéchisme pendant les offices. Il s'y trouve aussi « une chaise percée », signe d'un certain confort pour l'époque, et « une statue en plâtre représentant la déesse Minerve ». On s'attendrait plutôt à découvrir quelque pieuse image et non pas une mauvaise imitation de l'antique et païenne patronne des arts, des sciences, et, soyons équitable, de la sagesse.

La persécution religieuse débute par des propos malsonnants. C'est le cas pour l'abbé Médard Sergent, curé de Vauxcéré, qui s'en explique ainsi, le 5 août 1791, au prêtre de Bazoches, il demande à Louis Durier « de ne plus à l'avenir l'injurier, ni l'insulter, comme il l'a fait dimanche dernier, en sortant de la messe et au devant de la porte de l'église, lorsque le demandeur faisait la lecture de plusieurs décrets, il lui tins (sic) plusieurs propos indécents et malhonnêtes ».

Bientôt, sous le Directoire, les événements prennent une autre tournure et les prêtres jureurs ou non doivent se cacher et attendre la fin de la tourmente révolutionnaire. Il en est ainsi pour Jean Souef, curé de Chéry-Chartreuve, après l'abbé Lefevre décédé en 1792, pour Jean-Claude Daspic, curé de Révillon, qui, en l'an IV, habite Blanzay, où il est qualifié « bourgeois », pour Beugnet, curé de Ville-Savoie, pour Detrand, curé de Glennes, et pour Charles Henry Billet, curé de Longueval en 1797. Le 10 prairial an IV, c'est comme « ci-devant curé » qu'il sollicite de l'administration cantonale, un certificat de civisme, il l'obtient. Cette pièce nous donne son signalement : « 67 ans, taille cinq pieds, neuf pouces, cheveux et sourcils châains, visage long, yeux gris, nez ordinaire, bouche moyenne, menton large, marque d'une cicatrice à côté du nez ».

Certains trouvent asile dans leur famille :

- Médard Sergent, curé de Vauxcéré, possède des cousins à Longueval et Barbonval.
- Jean Raiser, curé de Paars, luxembourgeois de naissance, trouve abri chez sa sœur. Marguerite Raiser, mariée à Antoine Bochet, jardinier de Paars. Il paraît qu'il venait dire une messe clandestine à Bazoches, chargé d'une hotte où se trouvaient les vases sacrés et les saintes espèces.
- Devie, curé de Perles, demeure à Fismes où il régentaient un petit collège.

En l'an IV, à Longueval, vit péniblement un ci-devant chartreux, Charles Antoine Laurent, il a 66 ans, et a dû quitter son ordre en 1795.

Il ne faut toutefois pas dramatiser. Dans la circonscription de Bazoches, la laïcisation, si elle fut officiellement effective, demeura, en fait, toute temporaire. Il n'y eut pas d'arrestation, ni d'exécution, ni de déportation, comme ce le fut, dans le canton de Braine, où l'abbé Louis François Hurache, curé de Dhuizel, alla mourir en Guyane, à Oyapock, le 12 septembre 1798, après un véritable calvaire.

Si en l'an IV Jean Raiser est qualifié dans un acte d'apposition de scellés : « fonctionnaire exerçant le culte », en 1802, il obtiendra le doyenné de Braine, toute nouvellement créé, aux dépens de celui de Chacrise. Jean Raiser avait été curé de Saint-Waast de Soissons, et, comme tel, avait harangué Eustache Marolle, autre intrus, élu évêque de l'Aisne, et bien entendu, jureur, assermenté et constitutionnel.

Le curé de Bruys :

Bruys ne fait pas partie du canton, quoique compris avant la Révolution dans le doyenné de Bazoches. Bruys ressort du canton de Braine et de sa Justice de Paix.

On ne peut pas parler de ce village minuscule sans évoquer la curieuse figure de son dernier pasteur.

L'abbé Martinet semble accepter très allègrement la constitution civile et toutes les conditions nouvelles créées par l'Assemblée.

Le 4 novembre 1792, il se déclare, dans une plainte au Juge brainois, « Officier public et fonctionnaire public », sans aucune autre référence à son immuable ministère.

Le même jour, sa plainte concerne deux habitants de sa paroisse qui, on va le voir, ne mâchent pas leurs mots et nomment : « un chat, un chat, et Rolet, un fripon ».

Il déclare qu'à une heure de l'après-midi, « l'assemblée étant convoquée pour la nomination d'un « officier public », les suffrages se sont portés sur lui au troisième tour », ce qui permet d'avancer que l'élection fut assez laborieuse et très discutée. Il ajoute que « après avoir fait mes remerciements à l'assemblée et lui avoir promis d'exercer avec fidélité et exactitude les fonctions honorables qui venaient de m'être confiées, je croyais me retirer en paix ». Mais à ce moment, le citoyen Louis Maugras, tisserand, à qui cette « nomination portait ombrage », a vomi contre moi, en présence du corps municipal, mille invectives, qui m'ont fait dresser les cheveux de la tête et lever les épaules à chacun des assistants ». L'abbé Martinet poursuit : « il dit que j'étais allé contre mon serment de la prêtrise, en me mariant, que j'avais fait serment de ne point baiser les filles et que j'en avais baisé, que j'étais un *ci* et que j'étais un *là* ».

Martinet offre de produire des témoins « dignes de foy ». Une demi-heure plus tard, il se trouve à nouveau insulté, dit-il, par Vimont, le jardinier du château du Bruys. Peut-être l'a-t-il quelque peu provoqué ? En effet, il admet lui avoir dit qu'il était « domestique d'un aristocrate ». A l'époque, c'était là l'insulte majeure. A l'époque aussi, cet aristocrate pas encore émigré, était Messire Pierre Louis Anne Drouyn, chevalier baron de Bruys, seigneur de Deuil-en-Brie, conseiller du Roi en sa cour de Parlement et commissaire aux requêtes du Palais. Vimont, « en place publique » rétorque que « c'était le b...l qui m'avait rendu patriote et que j'avais épousé une femme malhonnête, etc. etc. » assure l'...curé.

Là encore, le plaignant propose l'audition de témoins pour le samedi suivant.

Tout cela n'était sans doute que médisances ou calomnies ou même paroles désobligeantes de concurrents politiques malchanceux.

Le juge Morize, vraisemblablement, classe l'affaire, nous n'en saurons jamais le dénouement.

**

ASSIGNATS ET GROS SOUS :

De 1790 à 1802, la commune et la paroisse de Cuiry-Housse font partie du canton de Braine.

A la veille de la Révolution, le curé de Cuiry, Pierre, Jean-Baptiste Colinard, vit paisiblement dans son presbytère. Il est servi par Agathe Marcel, nous ignorons les âges respectifs de l'une et de l'autre.

Cette servante doit être économe de ses deniers, n'est-ce pas là une des vertus majeures de ces humbles domestiques ?

Elle amasse sou à sou quelques six cents livres « sonnantes » et, tout naturellement, elle confie ce petit pécule « en valeur métallique », à Monsieur le Curé, contre « un intérêt de 5 % sans retenue ».

La Révolution va dans ce village comme ailleurs bouleverser les situations et même les affaires financières.

Monsieur le Curé prête-t-il serment à la Constitution ou bien se classe-t-il dans les insermentés et réfractaires, on ne le sait.

Le curé de Cuiry devient « marchand » à Soissons. Agathe Marcel déclare « qu'elle fut obligée de quitter son maître et qu'elle s'est trouvé forcée de faire la demande, à mon dit sieur Colinard, de toutes les sommes qu'il reçut d'elle à titre de placement, l'intérêt ne pouvant lui suffire pour se procurer ce dont elle avait besoin ».

L'ex-abbé rembourse la somme, mais non pas en « monnaie métallique ».

C'est là que se situe le drame fiduciaire.

Le 24 septembre 1807, deux témoins : Michel Flamant, huissier audencier à Soissons et Pierre Ocry, perruquier, viennent assister la plaignante qui ne sait ni lire ni écrire.

L'ex-curé Colinard s'exécute partiellement en assignats. A Soissons, en 1807, il signe une reconnaissance de dette envers sa servante sous forme de rente viagère de cinquante francs par an... Il lui promet cette somme « pendant toute sa vie seulement » de Saint Martin en Saint Martin. Il note avoir reçu d'elle donation comme

vente « qu'elle m'a fait pardevant notaire de ses meubles, linges et autres effets et de l'argent comptant, qu'elle pourra avoir et de ce qui pourra lui être dû, soit par billet ou de toute autre manière ».

Il ajoute : « ceci à cause de tout l'argent et effets qu'elle a reçu de moi, en sortant de chez moi et à cause de tout l'argent qu'elle a reçu encore de moi depuis et tous les ans depuis ce temps-là ».

Cette mince affaire prouve ce que furent les crises motivées par la Révolution, tant sur le plan de la Foi que sur celui de la vie quotidienne

R. HAUTION.

Hector Crinon

Hector Crinon fut un poète picardisant, sculpteur sur bois et laboureur. Il se définissait lui-même : « Haricotier » c'est-à-dire modeste cultivateur.

Il vécut au siècle dernier, né en 1807, sous l'Empereur, le premier, il mourut sous le troisième, en 1870, le jour même de Sedan.

Il a écrit des « Satires », qui sont de petits chefs-d'œuvre d'humour, de bon sens, de sagesse et d'affection pour le terroir picard. Il y montre aussi une certaine philosophie, toujours empreinte d'une foi chrétienne profonde.

Le 14 mai 1972, à Vraignes-en-Vermandois, son village, on a remplacé le buste du poète sur son socle. Ce buste est dû au ciseau du sculpteur amiénois, Pierre Bazin.

Une messe fut dite à son intention. M. l'abbé Daguin, dans son homélie, souligna l'inspiration mystique dans l'œuvre de cet écrivain.

Le matin les organisateurs de cette petite manifestation allèrent se recueillir sur la tombe du poète.

L'après-midi, tour à tour, le maire de Vraignes, MM. R. Debric et M. Garnier, M. Le Premier Président Camus, M. Pourtrain, directeur de l'école, et le sous-préfet de Péronne exprimèrent leur admiration pour ce poète patoisant, peu connu dans les milieux littéraires officiels. Ils dirent aussi leur vif intérêt pour cette langue picarde ignorée des cénacles et des académies.

Notons qu'il suffit d'ouvrir un « Petit Robert » pour s'apercevoir qu'une très large majorité de mots français sont tout droit issus du picard.

Quoique originaire du Languedoc, M. le Sous-Préfet de Péronne, rendit hommage à la langue d'oïl et à ses tenants.

Cette excellente journée d'un mois de mai, un peu « frisquet », est toute à l'honneur d' « Eklitra », l'association culturelle picarde, qui l'avait parfaitement organisée.

Un déjeuner eut lieu, il consistait en une « assiette anglaise », suivie, tout de même, par une part de « tarte aux prunes », le tout arrosé de vin blanc et rouge. On va le voir, rien de commun avec les festivités du début de ce siècle. Il est vrai qu'à défaut de « Nourritures terrestres », on entendit de spirituels propos, en prose et en vers, en picard et en français...

*

**

Centenaire d'Hector CRINON

Banquet picard

Menu du 22 Septembre 1907

Soupe au lard et aux choux.

Tchottes flamiques à porions.

Fricassée d'aisons intortilli d'navets.

Gigouts d'berbis avu enne platrée d'gouettes.

Pâté ed yeuve.

Salade.

Tchous carrés ed marrolles.

Tartes à prones.

Bièrre ed Vraignes.

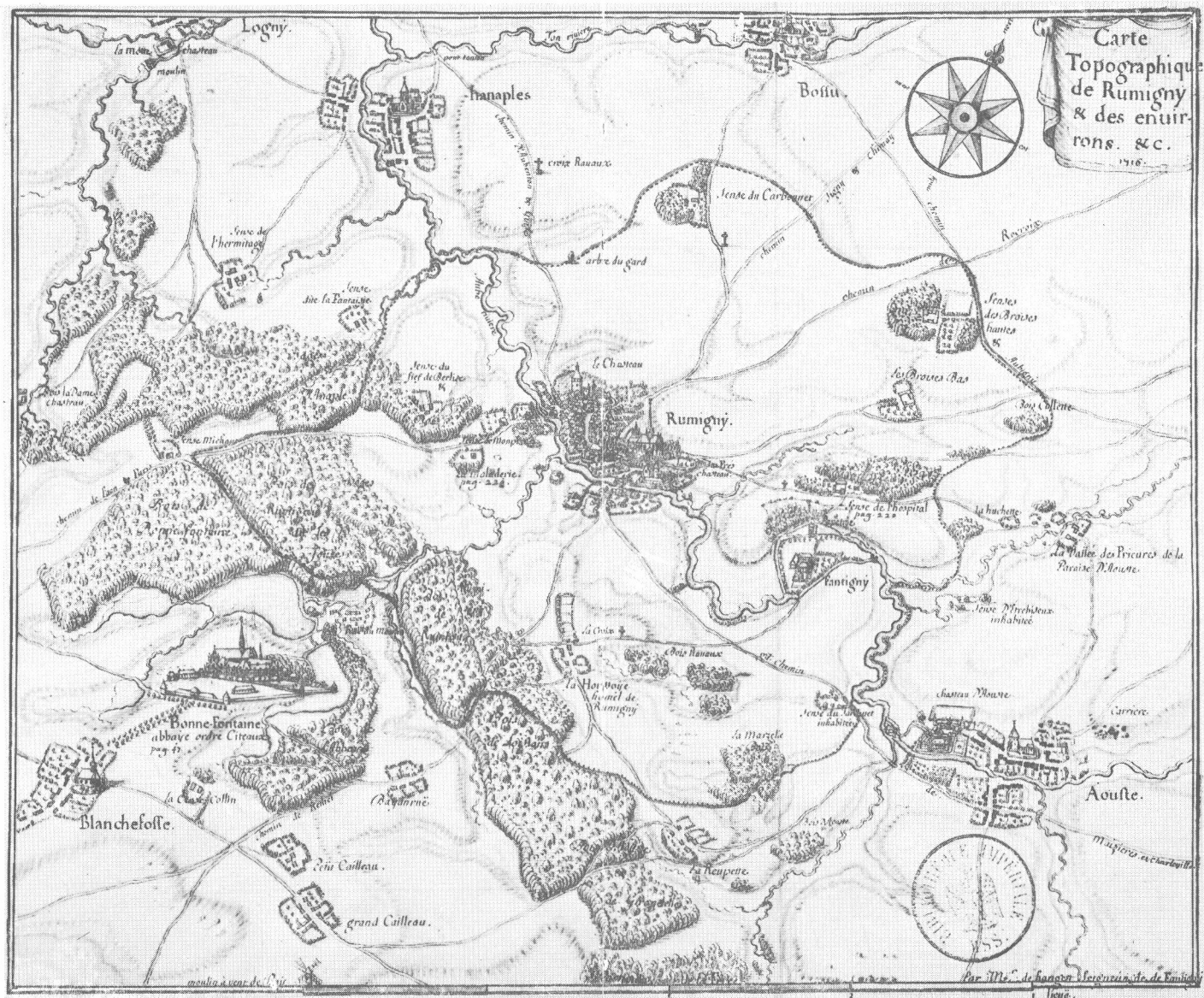
Canons d'vins.

Champagne

Tchous pouts au brenn'vin.

R. H.

P.-S. — Aux dernières nouvelles, il semble qu'un projet de réédition des « Satires », envisagé le 14 mai, à Vraignes, prenne corps. Une subvention serait accordée.



Rumigny en Thiérache (1716) par François-Etienne de Hangest.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

Une histoire inédite des seigneurs barons de Rumigny en Thiérache par François-Etienne de Hangest (1715)

Le Cabinet de manuscrits de la Bibliothèque Nationale possède un ouvrage qui m'a paru digne d'être signalé car il intéresse nos régions. Il s'agit de « Mémoires généalogiques des seigneurs barons de Rumigny en Thiérache » terminé en 1715 (ms - fr - 32 562),

Ce manuscrit est indiqué au Catalogue des manuscrits sous le nom de son auteur. Il est cependant facile de le retrouver. En effet cet important ouvrage de 300 pages est précédé d'une carte de la région de Rumigny (Ardennes), on y voit au nord Logny, les Aubenton, Hanaples et Bossu, au sud Blanchefosse, l'abbaye cistercienne de Bonnefontaine, Aouste, au centre est Rumigny. Dans la partie inférieure on lit ceci : Par M. de Hangest, seigneur de Fantigny (1).

Au folio 2 verso du manuscrit on remarque cette note, en regard d'une page qui concerne la Thiérache, de la même écriture que celle de la carte :

« Depuis que j'ay écrit que Rumigny était de la Thiérache, j'ay reconnu que cette contrée est en partie du comté de Champagne, par ce que Nicolas III^e du nom, seigneur de Rumigny assista au ban convoqué par le comte de Champagne en 1224, et que Gratien d'Aguerre, baron et seigneur engagé de Rumigny, d'Aubenton, de Martigny, etc. fit hommage au Roy pour la baronnie de Rumigny à cause du comté de Champagne, réuni à la Couronne et pour les seigneuries d'Aubenton et de Martigny, à cause du comté de Vermandois aussy réuni à la Couronne. »

LA FAMILLE DE L'AUTEUR : FRANÇOIS-ETIENNE DE HANGEST.

Le manuscrit est donc certainement de la main d'un Hangest qui se prénommaient François-Etienne. En 1696, il fit enregistrer ses armes au d'Hozier, généralité de Champagne en ces termes : François-Etienne de Hangest, seigneur de Fantigny d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or (2).

Il appartenait donc à l'illustre maison des Hangest, bien connue en Picardie et en Ile-de-France depuis le XII^e siècle. La tombe de Florent de Hangest, mort en 1191 à Saint-Jean d'Acre se voit à l'abbaye de Morienval.

Les titres de cette branche de Hangest de Fantigny devenue l'aînée ont été conservés. Je les ai consultés à la Bibliothèque nationale (3). Je les résume ici très brièvement, d'autant plus que la généalogie de Hangest a été publiée par La Chenaye, Desbois et Badier (4).

Cette généalogie donne sept générations pour la branche qui nous occupe. Le grand-père de François-Etienne de Hangest, se nommait Jean ; il épousa successivement Louise de Saint-Privat ou Prival (1595), Marie de Chantepie (1609) Nicole de Castres (1613) et Marie de Frémont (1628), qui testa en 1641.

De cette quatrième épouse vint Charles Nicolas de Hangest, écuyer, marié à Suzanne Boucher, dame de la Cour de Préz, fief situé à Rumigny, non loin de Fantigny. Elle était fille de Louis Boucher (5), écuyer et de Marguerite Martin. Elle avait épousé en première noce Louis de Hédouville et en seconde noce Roland de Castres (6), famille bien connue en Thiérache.

Le fief de la Cour de Préz lui venait de sa mère Marguerite Martin issue de Louis Martin seigneur de la Cour de Préz qui fonda la chapelle de Notre-Dame en l'Eglise de Rumigny en 1549. Suzanne Boucher et son mari Charles Nicolas de Hangest y furent inhumés.

De leur union étaient venus François-Etienne, Louis et trois filles, Catherine, Jeanne et Anne. François-Etienne de Hangest, né en 1649 eut pour parrain, François-Etienne de Régnier (7), écuyer, seigneur de la Rivière et pour marraine Anne-Françoise Boucher. Comme tous ses prédécesseurs, Hangest porta les armes pour le service du roi il servit dans plusieurs corps.

« Le 19 Octobre 1692, il obtint un certificat de M. de Montmorency, Comte de Bours, &c., portant, qu'il avoit servi dans l'Efcadron de 150 Gentilshommes de l'arrière-ban des Provinces de Champagne, Brie, &c. ; il en obtint une autre semblable, le 4 Octobre 1693, de M. d'Espino, Chevalier, Vicomte de Coole, commandant 150 Gentilshommes de l'Efcadron de Reims ; un autre, du 7 Octobre 1694, d'Aubert de Châlons, Ecuyer, Sieur de la Foffe, commandant le premier Efcadron de la Noblesse de Champagne & de Brie, affsemblée à Reims, comme il avoit servi dans ledit Efcadron ; un autre de Nicolas de Chinoir, Vicomte de Chambrecy, commandant l'Efcadron des Gentilshommes du ban & arrière-ban de Reims, en date du 7 Octobre 1697, qui constate que François-Etienne de Hangest a servi, la dernière année, dans ledit Efcadron.

Il fit foi & hommage, & servit dénombrement, le 16 Février 1696, au Prince de Condé, Duc de Guise & Baron de Rumigny, pour les fiefs de Fantigny & du Jardin, Paroisse de Rumigny ; il rendit

encore foi & hommage, le 20 Mai de la même année, au Prince de Condé, avec ses co-héritiers, pour le fief de Bois-Jacques & d'Hortes, tenu de la Baronnie de Rumigny. » (8).

Officier réformé, il eut tout le temps nécessaire pour écrire son histoire de Rumigny. François-Etienne de Hangest avait épousé le 12 juillet 1687, Marguerite Le Cornier, d'origine normande, des Le Cornier de Saint-Hélène, fille de défunt Louis Le Cornier, écuyer, seigneur de la Cerlaud, capitaine de cent hommes de pied du régiment d'Estissac et d'Anne Fagès.

Le mariage eut lieu en présence de Joachim Le Cornier, frère de la future, de Joachim de Bournonville son cousin, et de Joachim de Verrière, aussi son cousin.

Marguerite Le Cornier, tante de la mariée lui avait donné 800 livres, de la part du sieur de La Hayette, lieutenant au régiment de Saint-Silvestre, qui pourrait bien être Pierre de Hangest, seigneur de ce fief situé au terroir de Logny-lès-Aubenton ou son fils (9).

Du mariage Hangest - Le Cornier vint Philippe Louis Joseph de Hangest, capitaine au régiment de Conti, qui épousa (1738) Marguerite Gabrielle d'Arras d'Aubrecy (10), fille d'Acham d'Arras d'Haudrecy. De cette union vinrent plusieurs enfants, trois fils : Pierre Rémi Louis, comte de Hangest, capitaine au régiment de Languedoc, dont postérité, Louis Gabriel, Louis Didier, garde du corps du roi et deux filles, dont l'une Marie Louise Madeleine épousa en 1770 Remi Charles de Failly, chevalier, seigneur de Condé (1744-1829), son cousin par les Castres. (11).

J'ai parlé au début de cet exposé de la carte de la région de Rumigny dessinée par François-Etienne de Hangest au frontispice de son manuscrit. Je ne reviendrai donc pas sur ce point mais je dois ajouter ceci. Le comte de Sars, dans son *Laonnois féodal* (12) a noté que François-Etienne de Hangest est l'auteur d'un beau dessin représentant la Chartreuse du Val Saint-Pierre (13). M. de Sars ne semble pas avoir connu notre manuscrit qui se compose de 243 feuillets, plus deux feuillets préliminaires, plus le feuillet 80 bis avec un autre dessin, sans doute aussi de l'auteur, représentant la tombe de Thibaut, onzième duc de Lorraine, que l'on voyait à l'abbaye de Bonnefontaine. Il faut citer encore 65 tableaux généalogiques dressés et présentés avec le plus grand soin, avec une table des noms de 28 pages, soit 310 pages de texte.

La reliure en veau plein, est aux armes de Robuste, famille de Normandie (XVII^e - XVIII^e siècles) (14) : De gueules à deux lions affrontés d'or, accompagnés en pointe d'un rocher à six coupeaux du même dans un écu timbré d'un chapeau ecclésiastique avec quatre rangs de houpes. Le possesseur François-Joseph Robuste, fils de Joseph-Olivier, seigneur du Petit-Touvre, lieutenant du Roi des ville et château de Loudun, et de Françoise Aultier, né en 1683, devint docteur de Sorbonne et grand vicaire de l'archevêque de Reims ; désigné comme suffragant de siège en 1728, il fut sacré

évêque de Nitrie *in partibus* le 21 août 1729. Il mourut à Paris le 3 février 1754, laissant une belle bibliothèque qui fut dispersée après sa mort.

Au début du manuscrit des Hangest se trouvent quelques pages relatives à la Thiérache — origine du nom *terra siccata*, ou évocation d'un seigneur du nom de Thierry et du grec « *archein* », prendre sous sa protection, — « la fondation de Rumigny, *Rus magnum*, écrit-il, est si ancienne que l'on n'en sait pas le commencement. »

« Rumigny est l'un des plus célèbres bourgs du diocèse de Reims, désigné pour l'un de ses décanats par Guillaume de Trye, archevêque de Reims, au Concile provincial de Senlis en 1327. Rumigny jouit du titre de baronnie dépendant du duché de Guise, située sur une colline agréable, à l'extrémité de la Thiérache, du côté de l'Orient, le long de la rivière d'Aube, une lieue au-dessous de la fontaine de Saint-Aubin, sa source, et une demi-lieue du confluent de la rivière du Ton avec l'Aube où elles prennent ensemble le nom de rivière d'Aubenton, se joignent à l'Oise à Etréaupont, où elles baignent la terre de M. de la Lande, seigneur du lieu, maître général des Eaux et Forêts de son Altesse Sérénissime Madame la Princesse » (15).

Souvent quelques détails sur les principaux monuments : « La grosse tour donjon du château paraît avoir été construite vers le commencement du X^e siècle, pour servir de défense contre les Normands et les Hongrois. »

Cette tour avait des murailles de 60 pieds de haut : « La tour de l'Horloge, où l'on voit une croix de Lorraine fut rebâtie peu avant la réconciliation de Charles, duc de Guise avec le roi Henri le Grand. »

« L'architecte fit mettre au-dessus d'une fenêtre cette inscription *Virescit vulnere virtus* : la vertu se perfectionne dans la persécution. » (16).

Sont encore mentionnés, la chapelle de Notre-Dame du château, la maladrerie, la chapelle Saint-Laurent, l'Hôpital de Saint-Jean, fondation des seigneurs barons de Rumigny, mais rajoute Hangest, la communauté des habitants a beaucoup contribué à ces fondations surtout en ce qui concerne la maladrerie.

Notre auteur consacre un court mais substantiel chapitre à l'antiquité de l'église de Rumigny. Son patron est Saint Sulpice le débonnaire qui vivait en 630 et mourut en 647. Il fut présent au Concile de Reims. La réputation de ses miracles était si grande qu'il y eut six ou sept églises du diocèse de Reims qui lui furent dédiées.

Quand on déplaça le maître autel qui était contemporain de la première église, en 1683, pour le reculer, on découvrit une bulle de plomb avec de saintes reliques et une lame de métal sur laquelle

était écrit que cet autel avait été consacré par Saint Rigobert, archevêque de Reims, c'est-à-dire au VIII^e siècle ce prélat étant mort en 732 ou 739, suivant divers auteurs. Hangest ajoute que Nicolas 1^{er}, seigneur de Rumigny fit hommage de l'église de Saint Sulpice en 1100. De grands travaux eurent lieu en 1321. L'église fut rebâtie en 1519 « au temps où la frontière était tranquille, les anglais ayant rendu Boulogne au roi Henri II ».

En 1549, il y avait une ancienne charpente que l'on réunit sur des murailles nouvelles (17). A cette époque les grandes vitres du chœur furent peintes à Bonnefontaine par des ouvriers que M. de Coucy-Vervins, abbé commendataire avait fait venir. On y voit deux colonnes cannelées et timbrées de France sur un piédestal avec cette inscription *Pietate et Justicia*, qui est aussi au-dessus de la porte de Bourgogne, en la ville de Rocroi bâtie par Henri II en 1557. Outre cela ajoute Hangest, par des titres conservés à la Cour des Préz, l'un des châteaux de Rumigny, on voit que Louis Martin, seigneur de la Cour des Préz a contribué d'un tiers au rétablissement de cette église, y ayant fait bâtir à ses dépens la chapelle de la Sainte-Vierge, laquelle ne fut pas cependant achevée de son temps, mais il ordonna à Remiette Lomdieu (je suppose l'Homme Dieu), sa femme et à ses enfants de la faire achever, ce qui fut exécuté. Remiette Lomdieu s'étant remariée au sieur Baptiste Bureau, bourgeois de Paris, dont les ancêtres ont été chambellans de France et grands maîtres d'artillerie sous les règnes de Charles VII et Louis XI, le sieur Bureau fit un présent à l'église et obtint que ses armes, d'azur au chevron potencé et contrepotencé de treize pièces d'or rempli de sable accompagné de 3 buires du même, 2 en chef et 1 en pointe seraient mises aux pierres pendantes des voûtes au-dessus du maître autel et de celui de la chapelle de la Vierge où on les voit encore (1715).

« La nef ancienne que Hangest a connue en 1687 tombait de caducité. Elle fut démolie cette année là, achevée de rebâtir, voûtée et agrémentée de voûtes et arcs doubleaux, et de la croisée de voûte qui soutient le clocher en 1688. »

« Son Altesse Mademoiselle de Guise, qui a ses armes (18) au portail de cette nef contribua à la réparation pour une somme de 300 livres, outre les bois qu'elle donna. »

Une observation intéressante de Hangest mérite d'être notée :

« Les messes et fondations de l'église se disent sur l'ordonnance de Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, le 18 septembre 1656. Ceci est important en raison du nom du célèbre prélat qui fut abbé de Bonnefontaine en 1682, il avait déjà depuis 1650, le prieuré de Semuy, près d'Attichy que lui avait donné le pape Innocent XI. »

Suivent quelques notations assez amusantes sur Rumigny et sa population.

« Le terroir est ingrat, surtout quand les années sont pluvieuses, ce qui fait que les habitants ne sont pas riches (1716). Mais, ce qui est infiniment mieux ils sont pieux, bienfaisants, propres, gais, polis, civils, aimant les armes et de tout temps attaché à leurs princes. Si quelques-uns n'ont pas ces belles qualités, c'est qu'ils sont de nouveaux venus. »

Hangest écrit encore ces lignes sur Aubenton : « Aubenton était autrefois plus considérable qu'aujourd'hui. Mais l'an 1340, elle n'était fermée que de palissades. Guillaume II^e du nom, comte de Hainaut la brûla et passa les habitants au fil de l'épée. »

**

LES SEIGNEURS DE RUMIGNY.

Après ces quelques pages relatives à Rumigny et à ses environs l'auteur donne la liste des seigneurs qui se sont succédé, depuis Godefroy Arnould, comte et seigneur de Rumigny et de Florennes, qui fonda l'église de Saint Gengoux en 1061, Godefroy, Hugues le Grand époux d'Alix de Hainaut, issue de Hugues Capet, Nicolas, son petit fils, Nicolas II, Nicolas III, Nicolas IV.

Puis viennent Hugues second, Jean fils de Nicolas III, Hugues son frère, Marguerite qui épousa le comte de Soissons, et Isabelle de Rumigny, dont nous avons le sceau en 1313, femme de Thibaut de Neufchâtel, onzième duc de Lorraine. Elle mourut en 1325.

Au folio 87 se trouvent un tableau des 32 quartiers d'Isabelle, et la plupart de ses 64 quartiers parmi lesquels on peut citer Boves, Audemarde, Coucy, Picquigny, Mortagne, Rozoy, Ponthieu, Pierrepont, Avesnes, Béthune, Namur, Saint-Faul, etc. Après le mariage Rumigny-Neufchâtel, ce sont les princes de Lorraine qui deviennent seigneurs de Rumigny. Ils ne tarderont pas à être en même temps comtes et ducs de Guise. La liste en est trop connu pour qu'il soit nécessaire de la donner ici. Je citerai cependant Henri III^e comte de Vaudemont, Hugues de Lorraine, Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, Antoine, baron de Joinville et de Rumigny, René, comte de Guise, baron de Rumigny, qui devint roi de Jérusalem et de Sicile, Antoine de Lorraine.

A cette époque Gratien d'Aguerre, gouverneur de Mouson, capitaine de cinquante lances, époux de Madeleine de Castres, était devenu en 1487, par engagement du duc de Lorraine, seigneur baron engagiste de Rumigny pour 22.000 florins. Il fait hommage au roi de France, comme nous l'avons vu, en 1515, pour la baronnie de Rumigny, à cause du comté de Champagne et pour Aubenton et Martigny, à cause du comté de Vermandois. Son fils Jean d'Aguerre, conseiller et chambellan du roi, époux de Jacqueline de Lenoncourt, rendit les seigneuries à Claude de Lorraine en 1515 (19).

Nous retrouvons ici les Hangest, car le fils de Jean d'Aguerre qui précède Claude d'Aguerre, épousa Jeanne de Hangest, fille de Joachim de Hangest et de Marie de Moy, d'où une descendance très brillante, Créquy, Lesdiguières, Béthune Sully, Villeroy et plusieurs maréchaux de France.

Après les d'Aguerre, les princes de Lorraine redeviennent seigneurs de Rumigny : Claude, duc de Guise, Charles, cardinal de Guise, Charles, duc de Mayenne, Marie de Lorraine, duchesse de Guise qui vit tous ses neveux du nom mourir avant elle.

Le duché de Guise et la baronnie de Rumigny passèrent à l'héritière en ligne collatérale de la duchesse Marie le 13 mai 1688 ; Anne Palatine de Bavière qui porta Guise et Rumigny à son époux Henry Jules de Bourbon, prince de Condé, pair et grand maître de France, duc d'Enghien, de Chateauroux et de Montmorency, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et de Bresse.

Après l'histoire des seigneurs, le manuscrit de Hangest se continue avec plusieurs chapitres intéressants dont je citerai brièvement les titres :

Deux chapitres concernant les armes de Rumigny et de Lorraine. Armes de Rumigny : d'or au double trescheur fleuroné et contre-fleuronné de sinople à la bande de gueules brochant sur le tout. Ce sont les armes que l'on voit sur le sceau d'Isabelle de Rumigny, duchesse de Lorraine en 1313 (20). A dextre sont les armes de Lorraine avec la bande aux trois alérions, à senestre, celles de Rumigny. Armes des princes de Lorraine, ducs de Guise. Elles sont bien connues : Coupé d'écu, parti de trois traits, ce qui fait huit quartiers Hongrie, Naples Sicile, Jérusalem, Aragon en chef, Anjou, Gueldre, Juliers, Bar en pointe et Lorraine sur le tout.

Les autres chapitres s'intitulent Antiquité de l'église de Rumigny dont j'ai déjà parlé.

Abbaye de Florennes, au pays de Liège, près de Charlemont, collégiale de Saint-Pierre de Rumigny changée en prieuré de l'ordre de Saint Benoît. Union des églises Saint-Pierre et Saint-Sulpice à l'abbaye de Saint-Nicaise. Bulle du pape Pascal, second privilège du pape Alexandre III pour l'abbaye de Bonnefontaine.

Fondation de la chapelle du château de Girondelle, hôpital et chapelle de Saint-Jean, chapelle Saint-Laurent, privilège de pêcher dans la rivière d'Aisne pour l'Abbaye de Chaumont, etc.

Une table de noms très détaillée termine ce remarquable ouvrage de François-Etienne de Hangest, seigneur de Fantigny. Il s'est révélé non seulement un cartographe et un dessinateur scrupuleux, mais un excellent généalogiste et un archéologue précieux. Et par son exposé des faits historiques et des renseignements biographiques qu'il nous a donnés, il a fait œuvre d'historien (21).

NOTES

(1) Ardennes. Fief à une lieue à l'ouest de Rumigny. — La carte à 34 cm de largeur et 28,5 cm de hauteur.

(2) Charles d'HOZIER, *Armorial des généralités, Champagne*, p. 152, blasons peints 9. Brevet du 22 février 1698 (Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale).

(3) Bibl. Nat. P.O. 1474, Carrés d'Hozier 329 (52 pièces) 1295-1754. Nouveau d'Hozier 182, Cabinet d'Hozier 184, Dossiers bleus 345, P.O. 13 Aguerre, P.O. 1475, sans intérêt.

(4) *Dictionnaire de la noblesse*, éd. de 1866, tome X, 238 à 246.

(5) Cette famille Boucher, Bouchier, ou Le Boucher semble la même que celle qui a donné les Boucher de Crèvecoeur et les Boucher de Perthes, bien connus dans les Ardennes. Tous ont les mêmes armes : D'azur à 3 étoiles d'or 2 et 1 et un croissant d'argent en abîme. JOUGLA DE MORENAS, *cf. Arch. de l'Aisne, tables*.

(6) D'où parenté des Hangest avec les comtes de Faily.

(7) Ancêtre d'Henri de RÉGNIER, de l'Académie française (1864-1936), d'une famille originaire de Thiérache, alliée aux Fay d'Athies, Coucy Vervins, Proisy, Villelongue, etc.

(8) LA CHENAYE, DESBOIS et BADIÉ, *op. cit.*

(9) Ce personnage m'a été signalé par M^{me} Pierre NOAILLES que je remercie de son obligeance.

(10) Haudrecy, Ardennes. *cf. Comte de SARS. Laonnois féodal*, tome III, p. 167.

(11) Comte Geoffroy de FAILLY, lauréat de l'Institut, *Histoire d'une famille de Lorraine* (Faily). Préface de Pierre LYAUTEY, président de la Société des gens de lettres, 1967.

(12) Tome V, p. 600.

(13) Le Val Saint-Pierre, hameau dépendant de Braye, canton de Vervins doit sa naissance à une communauté des moines de Saint-Bruno fondée en 1140 en ce lieu par Renaud de Rozoy, époux de Julienne de Rumigny.

(14) D^r Eugène OLIVIER, Georges HERMAL, Capitaine de Roton, *Manuel de reliures armoriées françaises*, t. XIX, pl. 1938. Même fer de reliure frappé sur *La Rhétorique d'Aristote*, traduite en français par feu M. CASSANDRE. Amsterdam, de Lorme, 1698. (Bibl. Sainte-Geneviève, Rés. X 12^e 536).

(15) Il s'agit d'Anne Palatine de Bavière, princesse de Condé.

(16) Hangest, *op. cit.*, p. 6, 7, 13, *passim*.

(17) Hangest, p. 181 et suiv.

(18) Les armes de Lorraine figuraient encore sur la tour du château : « Elles inspiraient le respect, écrit Hangest, même à nos ennemis. »

(19) A propos de l'alliance Aguerre-Hangest, j'ai noté une belle taque de cheminée aux armes de Claude d'Aguerre, baron de Vienne-le-Château, grand maître de Lorraine, et de Jeanne de Hangest, dame de Moyencourt. Cette taque qui appartient à l'abbaye de Bonnefontaine m'a été signalée par M. Pierre DAUSSE. Il en existe une autre publiée en 1912 par Henri CARPENTIER dans son catalogue des taques.

(20) DEMAY, *Sceaux de Flandre*, Paris, 1872-73, n° 231.

(21) Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai visité le château de la Cour des Prés, qui appartient aujourd'hui au comte et à la comtesse Antoine DE CUGNAC. Madame DE CUGNAC descend des anciens seigneurs de la Cour des Prés. Elle possède un dessin qui représente ce château et qui est dû à François-Etienne de Hangest. Son frère M. Paul FISCHER prépare une étude sur la Cour des Prés. Il a bien voulu m'indiquer différentes sources manuscrites que je n'ai pas utilisées ici, les travaux de l'abbé Mahieux, curé de Rumigny (1709-1763), de Lépine (archives des Ardennes), d'Amédée Piette (archives de la Cour des Prés) et de Dom Migeotte.

J'ai eu le plaisir de lui indiquer ce manuscrit qui est demeuré inconnu au chanoine C.-G. ROLAND, chanoine de la cathédrale de Namur, auteur d'une remarquable *Histoire généalogique de la maison de Rumigny Florennes*, parue dans les Annales de la Société archéologique de Namur (tome XIX, 1891, p. 59 à 304). Henri JADART, qui a publié un article sur les inscriptions de l'église de Rumigny dans la revue d'Ardenne et d'Argonne, en 1900, ne cite pas non plus le manuscrit de Hangest.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERÊTS

Le Comte de Vermandois
Raoul IV de Crépy
et Péronelle d'Aquitaine
sœur de la Reine Aliénor

Celui qui visite les admirables bâtiments de l'abbaye de Longpont et les restes de son immense église, apprend que le second fondateur de cette vénérable abbaye fut le comte de Vermandois Raoul IV de Crépy ; non loin de là, dans la vallée de l'Automne, à l'abbaye de Lieu-Restauré, on lui explique que c'est une fondation du même comte Raoul ; s'il va à Saint-Arnoul de Crépy, à l'abbaye d'Ourscamp, et dans nombre d'anciens centres religieux, notamment en Valois ou en Vermandois, on lui parle toujours de ce comte Raoul, comme d'un bienfaiteur plein de piété.

Mais en lisant les œuvres de ses contemporains, notamment la vie de Louis VI le gros par Suger, abbé de Saint-Denis, le comte Raoul nous est représenté essentiellement comme un seigneur ardent au combat, célèbre par sa vaillance, Sénéchal de France, et ce qui n'était alors pas si fréquent, toujours fidèle au roi, son cousin germain, Louis VI le gros.

Le comte Raoul nous apparaît, par ailleurs, sous un jour très différent, encourant l'anathème de Saint-Bernard, deux fois excommunié par le pape, à raison de son union avec la jeune Péronelle, sœur de la reine Aliénor d'Aquitaine, refusant durant des années de se séparer d'elle, quelles que soient les foudres de l'église et les graves conséquences politiques et militaires de cette union.

Quelle était donc cette petite sœur d'Aliénor d'Aquitaine ; on voudrait aussi savoir si elle avait le même tempérament. Mais on constate que sa vie fut avant tout l'histoire d'un véritable et réciproque amour qui dura jusqu'à la mort de Raoul et auquel Péronelle demeura toujours fidèle.

I. - Ascendance et jeunesse de Raoul IV de Crépy, Comte de Vermandois.

ASCENDANCE ROYALE DU COMTE RAOUL PAR SON PERE HUGUES LE GRAND.

Raoul était le petit-fils du Roi de France, Henri 1^{er} (1005-1060) dont la vie difficile, les durs combats et le courage ont été si souvent relatés par les historiens qu'il est inutile de les rappeler.

Veuf et sans enfant, Henri se remaria, en 1051, avec la ravissante Anne de Russie, née à Kiev. En vue de ce mariage, Gautier Savoir, évêque de Meaux, était parti en mission auprès du grand-duc en 1050 (1). Cette alliance avec une princesse aussi lointaine nous étonne aujourd'hui, mais Anne était fille de Jaroslav, grand-duc de Russie, d'une famille illustre notamment par ses liens avec les empereurs d'Orient et par les alliances de ses frères et sœurs (2). Elle avait connu dans la grande cité commerciale de Kiev une civilisation brillante (3). Lorsqu'elle arriva en France, sa beauté impressionna ses contemporains. Il n'y avait, au surplus, pas de différence de religion entre les deux époux puisque la séparation des Eglises d'Orient et d'Occident ne fut consommée qu'en 1054 après leur mariage.

Désireux d'avoir des enfants, le couple royal fit vœu, s'il en obtenait, de bâtir une église. Un premier fils naquit en 1053 et la Reine tint à ce qu'il porte le nom de Philippe en souvenir de sa race ; certains vont même jusqu'à rappeler qu'une tradition fabuleuse rattachait à Philippe de Macédoine, les empereurs d'Orient dont Anne descendait. En tout cas, le nom parut étrange à certains barons de France et ce bébé qui devint plus tard Roi de France, commença la série de nos Rois du nom de Philippe ; un second fils, Robert, naquit ensuite mais mourut en bas âge en 1060 ; enfin, vint Hugues le Grand, né en 1057, qui fut le père du Comte Raoul.

Lorsque Henri 1^{er} vint à mourir le 4 Août 1060, il laissait une veuve encore jeune et deux fils de 8 et 3 ans. C'est Anne qui les éleva avec beaucoup de tendresse, laissant surtout à Baudouin, Comte de Flandre, tuteur du jeune Philippe, la charge de suivre les affaires du royaume ce qu'il fit avec beaucoup de sagesse jusqu'à sa mort survenue en 1067.

Au décès de son mari, la Reine Anne tint à accomplir le vœu qu'elle avait fait et fonda en 1060, Saint-Vincent de Senlis dont l'église fut consacrée le 29 Octobre 1065. Aujourd'hui, le grand clocher de Saint-Vincent monte toujours dans le ciel de Senlis et la mémoire de la Reine Anne demeure fidèlement respectée au collège Saint-Vincent ; aussi, lors du 9^e centenaire de l'église, un inoubliable « son et lumière » a permis d'évoquer le souvenir de sa fondatrice dans le cadre d'une cérémonie liturgique de rite désormais orthodoxe, suivie de danses ukrainiennes (4). Le roi Philippe

1^{er} et Hugues le Grand gardèrent toujours un fidèle attachement à leur mère, la Reine Anne, qui les avait élevés, quelle que soit d'ailleurs l'aventure sentimentale qu'elle connut ensuite.

LA REINE ANNE, VEUVE DE HENRI 1^{er}, ET LE COMTE RAOUL III DE CREPY.

La Reine Anne s'était retirée à Senlis ; elle était encore jeune et toujours aussi belle. Le Comte Raoul III de Crépy la voyait souvent et en devint éperdument amoureux. Ils décidèrent de s'épouser mais il y avait un grave obstacle : Raoul était marié ; comme il était fort impétueux, il répudia sa femme sous prétexte d'adultère et épousa la Reine Anne en 1062 ; mais la pauvre Haquenez, que ne se sentait nullement coupable, porta plainte auprès du pape Alexandre II qui fit faire une enquête par les archevêques de Reims et de Rouen. Le pape ordonna à Raoul III de reprendre sa légitime épouse et de renvoyer Anne, mais la passion de Raoul était trop forte, il ne s'inclina pas et demeura avec Anne, ce qui provoqua une sentence d'excommunication.

Dans son catalogue des actes de Philippe 1^{er}, Maurice Prou nous précise bien d'ailleurs que les actes auxquels souscrivit la Reine Anne portent la mention « Anna Regina » jusqu'en 1063 mais qu'à partir de son union avec Raoul III, elle porte seulement le titre de « mater Philippi regis ».

Malgré cette situation assez étrange, déplorée par ses fils, Philippe 1^{er} ainsi que son frère conservaient une profonde affection pour leur mère qui vivait le plus souvent au château de Crépy. Quant à Raoul III, nous le voyons accompagner le jeune Roi à Corbie, en 1065 puis, lors de la succession de Baudouin, Comte de Flandre, assembler ses troupes pour les mettre au service du roi, dans une campagne d'ailleurs malheureuse où il perdit son fils aîné Gautier.

Si la mort d'Haquenez permit à Raoul III de régulariser son mariage et d'obtenir la levée de l'excommunication, il n'en mourut pas moins excommunié une seconde fois en raison de la façon dont il s'était emparé de Péronne et de Montdidier ; c'est dans cette dernière ville qu'il décéda le 8 septembre 1074. Alors, la Reine Anne revint auprès de son fils qui l'accueillit avec cœur.

S'il a paru utile de rappeler cette aventure bien qu'elle soit fort connue, c'est qu'elle a sans doute eu une influence dans le comportement de Raoul IV de Crépy lorsqu'il s'est trouvé dans des circonstances comparables, pris entre un amour impétueux et durable et les foudres de l'église.

ASCENDANCE DES COMTES DE CREPY ET DE VERMANDOIS PAR ADELE DE VERMANDOIS, MERE DU COMTE RAOUL.

Les Comtes de Crépy avaient, dès le début du XI^e siècle, des possessions considérables : Crépy et le Valois - le Vexin - Dreux - Mantes et Meulan - Amiens - Péronne et Montdidier.

Pendant trois générations, par suite de mariages, ils agrandirent leur domaine ; la fille d'Héribert de Senlis apporta à Gautier le Blanc, le comté de Senlis ; la fille d'Hilduin de Nanteuil apporta à Raoul II la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin ; Adélaïde, fille du Comte Naucher, première des trois femmes de Raoul III, morte en 1053, lui apporta Bar-sur-Aube et Vitry. On comprend l'inquiétude que pouvait avoir le Roi Henri 1^{er} devant une puissance territoriale aussi considérable et aussi proche de sa capitale.

Mais le fils qui succéda à Raoul III, était Simon de Crépy, qui consacra sa vie à des œuvres charitables, donna de vastes biens à l'ordre de Cluny, fit don à sa sœur de Bar-sur-Aube et de Vitry, mena une vie religieuse exemplaire et fut proclamé bienheureux. Ce fut sa sœur, Hildebrante, épouse d'Héribert de Vermandois, qui recueillit sa succession.

Hildebrante et Héribert eurent une fille Adèle qui devait avoir à la fois l'héritage des Comtes de Crépy et celui des Comtes de Vermandois. Le risque devenait de plus en plus grand pour la monarchie capétienne et l'on ne pouvait désirer qu'une chose, le mariage d'Adèle avec Hugues, second fils du Roi Henri 1^{er}.

Il est fort difficile de connaître la date de ce mariage d'autant qu'en ces matières, il était alors fréquent de décider d'un mariage par anticipation, même « ante nubile annos », pour employer une formule que l'on retrouve pour l'union projetée entre Louis VI le Gros et Lucienne de Rochefort, union qui, finalement, ne se réalisa pas. Diverses chartes citées par Carlier, de 1067, 1069 et 1079 contiennent le nom de Hugues mais lui donnent seulement la qualité de frère du Roi ; au contraire, dans une charte datée de 1095 (5), il est qualifié de Comte de Crépy. Carlier situe ce mariage entre les années 1082 et 1090. Toutefois, le Père Anselme dans l'Histoire de la Maison Royale de France donne comme date du mariage 1077. *L'Art de vérifier les dates* (tome II - p. 700) nous indique qu'Adèle hérita à la mort d'Héribert de Vermandois, du Valois et du Vermandois : « elle était mariée dès lors à Hugues le Grand qui prit possession du château de Crépy après la mort de son beau-père et y fixa son séjour ».

LES PARENTS DU COMTE RAOUL IV : HUGUES LE GRAND ET ADELE.

Par sa valeur morale, sa simplicité, son courage et sa foi religieuse, Hugues fut aux yeux de ses contemporains un modèle de chevalerie. Tous les historiens des Croisades, Guibert de Nogent, Robert de Monte, Albert d'Aix et Baudry de Bourgueil s'accordent pour estimer qu'il méritait le titre d'Hugues le Grand.

Hugues partit pour la Terre Sainte en 1096, eut une grande part à la prise d'Antioche et à celle de Nicée en 1096. Il fut choisi par les princes chrétiens comme chef de la députation solennelle en-

voyée auprès de l'Empereur de Constantinople pour lui réclamer les secours qu'il avait promis.

A son retour de la Première Croisade, Hugues revint à Crépy-en-Valois, mais reparti en Terre Sainte ; blessé d'une flèche, il fut transporté à Tarse en Cilicie où il mourut le 18 Octobre 1102, à l'âge de 45 ans.

Hugues qui par sa droiture et son courage avait été le conseil de tant de princes chrétiens, fut un des appuis de son frère, le Roi Philippe dont la mollesse contrastait tant avec la valeur de son cadet.

Adèle de Vermandois resta longtemps fidèle au souvenir d'Hugues. Elle accorda de nombreuses faveurs aux établissements religieux ainsi que l'avait fait son mari, aussi bien à Saint-Arnould de Crépy qu'à l'église de Saint-Quentin ou à celle de Beauvais. Même, lorsqu'elle se fut remariée plus de dix ans après, elle fonda, en 1118, des services pour le repos de l'âme du prince Hugues à Saint-Arnould de Crépy et donna à cet effet aux religieux de Saint-Arnould, du consentement de son nouvel époux et de ses fils, tout ce que les Comtes de Crépy avaient coutume de posséder au château de cette ville, à Feigneux, Vez et Largny.

Hugues et Adèle de Vermandois avaient eu sept enfants, tous nés au château de Crépy : trois fils, notre Comte Raoul IV de Crépy qui eut la meilleure part des domaines de son père, Simon qui devint en 1123, évêque de Noyon, Henri qui eut le comté de Meulan et la seigneurie de Louvry ; quatre filles qui épousèrent respectivement Henri de Chaumont, Raoul de Beaugency, Boniface, marquis d'Italie et Robert de Meulan, puis en secondes noces, Guillaume de Varennes, Comte de Surrey en Angleterre.

Il est difficile de déterminer la date exacte de la naissance du comte Raoul d'autant que de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'époque du mariage de ses parents. Signalons que le Dr Bourgeois dans son Histoire de Crépy-en-Valois (publiée à Senlis en 1867) la situe en 1094, mais cela impliquerait une différence d'âge de 13 ans entre les deux cousins germains, le comte Raoul et le roi Louis VI le Gros, pourtant si étroitement unis.

De son second mariage avec Renaud de Clermont, en 1113 vraisemblablement, Adèle eut une autre fille, Marguerite, qui épousera Charles le Bon, Comte de Flandre.

Le comte Raoul n'entra en possession du Vermandois qu'en 1116 ou au début de 1117, époque à laquelle sa mère Adèle reçut le comté d'Amiens « que le roi avait enlevé à la maison de Coucy et restitué à celle de Vermandois sur laquelle la première l'avait usurpé ». Avant cette date, Raoul ne portait que le titre de comte futur de Vermandois comme nous le précise une lettre du roi Louis VI le Gros de 1109 confirmant une donation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Quentin.

A la fin de sa vie, il y eut quelques tiraillements entre Adèle de Vermandois, Comtesse douairière, et son fils Raoul puisque Luchaire relève qu'en 1120, le Roi Louis VI le Gros s'était empressé de rétablir la bonne intelligence entre eux ; une charte donnée par le Comte Raoul en faveur de l'abbaye de Saint-Prix nous le confirme d'ailleurs dans les termes suivants : « Acta anno incarnati verbi 1120 indictione 13 epacta 18, regnanti rege Ludovico qui ipso anno concordiam fecit inter me et matrem. » (6). C'est d'ailleurs en 1120 que Raoul prend le titre de Comte de Péronne.

La Comtesse Adèle a dû mourir peu après 1123.

INTIMITÉ ENTRE LES DEUX COUSINS GERMAINS : LE ROI LOUIS VI LE GROS ET LE COMTE RAOUL.

On est étonné lorsqu'on lit les œuvres des contemporains du Roi Louis VI comme Suger ou les œuvres des grands historiens récents comme Luchaire, de voir la confiance et l'amitié qui durant toute leur vie, ont uni Louis VI et le Comte Raoul.

Mais il ne faut pas oublier qu'ils étaient cousins germains et que Raoul était familialement ce que le Roi avait de plus proche. Louis VI était, en effet, le seul enfant mâle de Philippe 1^{er} et de la Reine Berthe de Hollande. Il avait 11 ans lorsque son père répudia sa mère, enleva, en 1092, Bertrade de Montfort, femme de Foulques d'Anjou, pour l'épouser. La Reine Berthe mourut de chagrin en 1094.

Bertrade aurait voulu pour ses propres enfants l'héritage du royaume. Aussi, Louis VI eut-il une enfance difficile ; contrairement à ce qui s'était passé pour les autres Capétiens qui furent sacrés du vivant de leur père, il ne devait être sacré qu'après la mort du Roi Philippe.

D'après Orderic Vital, Bertrade aurait fait demander au roi d'Angleterre de s'assurer de la personne de Louis lors d'une visite à la Cour de Londres en 1100 et de le garder prisonnier, ce que ce roi refusa de faire. Elle aurait essayé, toujours d'après Orderic Vital, de le faire disparaître et de l'empoisonner. Toutefois, Luchaire, dans son magistral ouvrage sur Louis VI le Gros, nous rappelle qu'Orderic Vital était du parti anglais. Les bruits qui couraient alors n'en montrent pas moins les sentiments que l'on avait des rapports de Bertrade et de son beau-fils.

Aussi, était-il naturel que le futur Louis VI se rapproche de son cousin germain Raoul, d'autant que Crépy était proche du domaine royal et que la famille des Comtes de Crépy bénéficiait du prestige d'Hugues le Grand si différent, par sa valeur, du Roi Philippe 1^{er}. Cette amitié, nous la retrouvons tout le long du règne de Louis VI le Gros avec une loyauté totale.

II. - Le Comte Raoul et Louis VI Le Gros, ses rapports avec le Pape Innocent II, Saint Bernard et les Prémontrés.

COURAGE ET VALEUR MILITAIRE DU COMTE RAOUL TOUJOURS AU SERVICE DU ROI.

Tous les auteurs contemporains du Roi Louis VI le Gros, s'accordent pour vanter les qualités de courage et la fidélité du Comte Raoul ; aussi nous bornerons-nous à citer les textes mêmes de Suger dans sa vie de Louis VI le Gros (7).

Lors de la seconde expédition contre le Puiset au combat de Janville en 1122, le Roi avait à lutter contre le Comte Palatin Thibaut qui était à la tête de tout ce qu'il avait pu rassembler de plus vigoureux parmi ses propres troupes et celles des normands.

...« L'ost du comte qui était trois fois plus nombreux que celui du roi, avait violemment refoulé les chevaliers du Roi dans la ville. Alors, accompagné d'une poignée d'hommes, à savoir du très noble comte de Vermandois Raoul, son cousin, de Dreu de Mouchy et de deux ou trois autres, le Roi dédaignant de rentrer dans la ville sous l'effet de la crainte, se souvenant aussi de son ancienne valeur, choisit le parti de soutenir les attaques violentes et les coups innombrables des hommes d'armes plutôt que de se laisser contraindre à entrer dans la ville et de déroger ainsi à sa propre vaillance et à la dignité royale.

Déjà, le Comte Thibaut, se croyant vainqueur, s'efforçait par un coup d'audace d'abattre les tentes du Comte de Vermandois, quand voici que le Comte, accouru avec une merveilleuse vitesse, lui crie, en façon de réprimande, que jusqu'à présent les gens de la Brie n'ont jamais eu de telles prétentions à l'encontre de ceux du Vermandois, se précipite sur lui et, lui rendant la pareille dans un effort considérable, le refoule avec une grande énergie. Amusés par sa vaillance autant que par ses cris, les chevaliers du Roi sautent sur les autres assoiffés de leur sang, ils les attaquent avec ardeur, les taillent en pièces, leur otent l'honneur du combat. »

Quelques années après le royaume se trouva en grand péril lorsqu'en août 1124, l'Empereur d'Allemagne Henri IV, allié du Roi d'Angleterre, chercha à envahir la France et à prendre Reims. Louis VI constitua une vaste armée et organisa son plan de bataille : « le noble Comte de Vermandois Raoul, qui mettait en vue sa situation de cousin germain du Roi, et qui était fort de son excellente chevalerie et d'un ost nombreux, armé tant de hauberts que de heaumes, fourni par Saint-Quentin et toute sa terre, était destiné à occuper l'aile droite ; il approuva la désignation des gens du Ponthieu, d'Amiens et de Beauvais pour l'aile gauche ». Devant de tels préparatifs de défense, l'Empereur renonça à ses projets et retira ses troupes.

Nous retrouvons le Comte Raoul auprès du Roi dans sa lutte contre le sire de Coucy en 1130 : le Roi « touché des plaintes et des lamentations des églises, se rendit à Laon pour en tirer vengeance et à l'instigation des évêques et des grands du royaume, principalement sur le conseil du noble Comte de Vermandois Raoul qui, après le Roi avait le plus de puissance en ces parages, il délibéra de conduire son ost vers Coucy. Comme il se hâtait vers le château et que les éclaireurs envoyés pour s'assurer des facilités d'accès étaient revenus en déclarant la position inabordable et inaccessible, bien des gens le pressaient de changer son plan... [Le Roi refusa] et avec une étonnante ardeur malgré le poids de son corps, pénétrant avec son ost, non sans péril, par des lieux abrupts et obstrués de bois, il parvint tout près du château. A ce moment, on annonça au très vaillant Comte Raoul, lequel manœuvrait de l'autre côté, que des embûches étaient tendues à l'ost et que sa perte était imminente. Sur le champ, Raoul s'arma, s'avança par un chemin couvert dans la direction indiquée avec une poignée de compagnons, envoya en avant quelques chevaliers, puis s'étant aperçu que Thomas avait été déjà frappé et qu'il était tombé, il donna de l'éperon à son cheval, se précipita sur son adversaire et, le frappant hardiment de son épée, lui fit une blessure mortelle ; si on ne l'avait empêché, il aurait recommencé... Quand au Roi, dédaignant de s'acharner davantage contre un mort ou contre la terre d'un mort, il arracha à la veuve et aux enfants de Thomas de Marle, la liberté des marchands et la plus grande partie des trésors du défunt... (8).

Dans une autre circonstance à l'occasion du sénéchalat, une grave querelle surgit entre monseigneur le Roi et Amauri de Montfort, illustre personnage, qu'excitait Etienne de Garlande et qu'appuyait de leur aide tant le Roi anglais que le Comte Thibaut. En hâte, avec son ost, le Roi mit le siège devant le château de Livry (9), dressa des machines de guerre et, à la suite de fréquents assauts, donnés toujours avec la même impétuosité, il s'en empara très courageusement, et, pour venger le noble comte, son cousin germain, Raoul de Vermandois, qui, plein de résolution à l'assaut, y avait reçu un carreau d'arbalète qui l'avait privé d'un œil, il ruina de fond en comble le château qui était très fort. En outre, il fit si durement éprouver à ses adversaires les maux de la guerre qu'ils renoncèrent moyennant une bonne paix au sénéchalat et à l'hérédité du sénéchalat. Au cours de cette guerre, le Roi lui-même, en vrai chevalier qu'il était, et prompt à s'élancer sur l'ennemi, eut une jambe percée d'un carreau d'arbalète.

LE COMTE RAOUL, SENECHAL DE FRANCE

Lorsque le Roi Louis VI fut amené à retirer le dapiférat à la famille de Garlande qui avait cherché à considérer cette haute charge comme héréditaire, il était normal qu'il choisisse comme sénéchal celui qui l'avait toujours secondé par sa vaillance ; le Comte Raoul était, par ailleurs, son cousin germain ; au surplus ses vastes domaines étaient situés entre la Normandie et la Champagne, alors

hostiles au Roi, et constituait, selon l'expression de Luçhaire, « un pont indispensable entre la France et la Flandre ». Ce dernier ajoute : « à partir de 1128, la haute direction de la politique royale appartient surtout à deux personnages qui n'avaient jusqu'ici figuré qu'au second rang, le Comte de Vermandois Raoul et l'Abbé de Saint-Denis Suger, l'influence du premier se manifesta en tout ce qui concerne les affaires militaires. » A partir de 1128, en effet, les diplômes royaux portent le nom de Raoul.

Toutefois, c'est seulement en 1131 que le Comte Raoul devint Sénéchal de France. Il semble, en effet, que Louis VI ait attendu pour lui conférer le dapiférat, qu'Etienne de Garlande s'en soit formellement dessaisi, ce qui, d'après la chronique de Morigny arriva peu avant la mort du fils aîné du Roi, Philippe, survenue le 13 octobre 1131. Cette opinion de M. de Jubainville est confirmée dans ses « *remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII* » par Luçhaire.

Les diplômes qu'il a recensés, nous précisent que le Comte Raoul était investi du dapiférat à la fin de l'année 1131, que certains actes royaux de 1132 portent son nom sans toutefois l'accompagner de la mention « *dapiferi nostri* », qu'il est certain qu'à partir de 1133 jusqu'à la fin du règne de Louis VI le Gros, toutes les chartes portent le nom de Raoul.

Sous le règne de Louis VII le jeune, le Comte Raoul conservera d'ailleurs les fonctions de sénéchal jusqu'à sa mort en 1152.

LE PAPE INNOCENT II ET LE COMTE RAOUL SON SEJOUR A CREPY.

La chrétienté était alors bouleversée par les événements qui s'étaient passés à Rome à la mort du pape Honorius survenue le 13 février 1130. Le pape Innocent II avait dû se réfugier en France, laissant Rome aux mains de ses adversaires, les Pierleoni qui soutenaient l'antipape Anaclet. Innocent II, reconnu par le roi Louis VI comme pontife légitime au concile d'Etampes, passa toute l'année 1131 dans notre pays, vivant de façon itinérante, sans grandes ressources, séjournant tantôt dans des abbayes, notamment à Cluny, Saint-Denis, Auxerre, tantôt auprès de ceux qui désiraient l'accueillir.

C'est ainsi que le pape vint à Crépy-en-Valois où il fut l'hôte de notre Raoul de Vermandois, Comte de Crépy ; dans son trésor de chronologie, Mas Latrie, a pu déterminer de façon précise les pérégrinations du Pape et nous confirme que celui-ci était à Crépy le 27 Juin 1131. Pendant son séjour à Crépy, Innocent II y reçut le frère du Comte Raoul, Simon, évêque de Noyon dont la cathédrale venait d'être endommagée par un incendie. Les références du Gallia Christiana nous permettent de préciser que le pape écrivit de Crépy, le 5 des calendes de Juillet, à l'archevêque de Rouen et à celui de Sens, pour leur demander de venir en aide à la réparation de la cathédrale de Noyon. Des liens personnels s'étaient ainsi établis entre le pape et le comte.

En octobre 1131, Innocent II, qui était déjà auparavant venu à Compiègne, revient à nouveau dans la région ; il se rend à Choisy-au-Bac, où il célèbre une messe solennelle au prieuré Saint-Etienne, dont il confirme les privilèges. Le 15 octobre 1131, il est à Soissons et consacre, au cours de cérémonies imposantes, la nouvelle église de Saint-Médard de Soissons. La commémoration de cette dédicace, la 4^e depuis la fondation de Saint-Médard, sera célébrée pendant plusieurs siècles par une fête annuelle « les pardons de Saint-Médard ».

Un grand concile eut lieu à Reims du 18 au 26 octobre : 13 archevêques, 263 évêques, Saint-Bernard, Saint-Norbert, de nombreux abbés étaient présents. Saint-Bernard avait apporté au pape, lors du concile d'Etampes, quelques mois auparavant, l'appui du clergé et du Roi de France. A Reims, Saint-Norbert, alors archevêque de Magdebourg, lui apporte les suffrages allemands.

Le Roi Louis VI le Gros, profitant de la présence du pape, lui avait demandé de sacrer de son vivant, son fils Louis, le futur Louis VII, afin de mieux assurer la continuité de la dynastie. Le jeune prince fut sacré à Reims par le pape Innocent II, le 25 octobre 1131. Mais le Roi ne pouvait consacrer tout son temps au pape, il fallait que quelqu'un restât auprès de lui et veillât sur sa personne. C'est à Raoul IV, Comte de Crépy, son cousin, un des grands officiers de la couronne, que le Roi de France confia cette mission.

Innocent II quitta Reims le 5 Novembre ; vint-il à nouveau à Crépy chez le Comte Raoul, comme l'écrit Carlier, il est difficile de le présumer, car il était les 9 et 12 novembre à Châlons, puis ensuite à Troyes et devait arriver à Auxerre le 28 Novembre pour en repartir au début de janvier 1132 ; il gagna alors lentement les Alpes qu'il passa en avril (10). Toujours est-il que des liens étroits existaient entre le Pape et le Comte en cette année 1131, qui est d'ailleurs celle de la fondation par Raoul de l'Abbaye de Lieu-Restauré.

SAINT BERNARD ET LE COMTE RAOUL.

En ce début du XII^e siècle, la grande figure de Saint Bernard domine la chrétienté, de sa haute et parfois redoutable autorité, non seulement sur le plan religieux, mais parfois aussi sur le plan politique. Sous son impulsion, la vie monastique prend alors un essor qui dépasse notre entendement ; des abbayes se créent, d'autres se transforment dans le cadre de la nouvelle règle. A la mort de Saint-Bernard en 1153 on en compte pas moins de 167 monastères (11) dépendant de Clairvaux, répandus à travers la chrétienté ; dans nos régions actuelles de l'Aisne et de l'Oise, Foigny est fondée en 1121, Ourscamp en 1129, Longpont en 1132, Vauclair en 1134 et à côté Igny en 1126 et Vaucelles en 1132.

Le Comte Raoul ne pouvait pas ne pas participer à cet intense mouvement religieux et les deux abbayes cisterciennes qui lui

tinrent le plus à cœur furent celle d'Ourscamp parce qu'elle avait été fondée par son frère, Simon de Vermandois, évêque de Noyon et celle de Longpont dont il devait, ultérieurement, être considéré comme le second fondateur.

Au surplus, le Comte Raoul avait été à diverses reprises en contact personnel avec Saint-Bernard, tant à raison des rapports de ce dernier avec le Roi, que du fait de leur présence commune auprès du Pape Innocent II, notamment lors du concile de Reims et du sacre du futur Louis VII.

Les liens qu'ils avaient ainsi pu contracter ne devaient pas empêcher ultérieurement Saint Bernard de fulminer contre Raoul, lorsque ce dernier fit annuler son premier mariage pour s'unir à Péronelle d'Aquitaine.

LE COMTE RAOUL, SAINT NORBERT ET LES PRÉMONTRÉS FONDATION DE LIEU RESTAURÉ.

Il est un autre ordre, aujourd'hui un peu oublié, du moins en France (12), auquel Raoul paraît avoir été particulièrement attaché, c'est celui que Saint Norbert venait de créer à Prémontré près de Laon en 1120. Cet ordre assez différent des ordres contemplatifs, avait pour but de faire assurer la desserte des paroisses par des religieux soumis à une règle canoniale. Le rôle des prémontrés complétait ainsi, en un autre domaine, celui des cisterciens, ce qui répondait d'ailleurs aux vœux des fondateurs des deux ordres. Une convention de « paix fraternelle » entre prémontrés et cisterciens fut d'ailleurs conclue en 1141 le 15 octobre (19) ; il y était précisé que les établissements de chacun des deux ordres seraient éloignés d'une certaine distance et qu'ils ne se feraient pas de concurrence notamment en matière de recrutement. Nous trouvons d'ailleurs une preuve de cette entente, dans le fait qu'une des chartes concernant l'Abbaye de Lieu-Restauré, fondée pour les prémontrés, par le Comte Raoul est signée de Saint Bernard.

Dans le seul département actuel de l'Aisne, nous voyons l'ordre de Saint Norbert s'établir en 1120 à Prémontré, en 1122 à Cuissy et à Vivières, à Clairfontaine en 1126, à Saint-Yved-de-Braine en 1130, à Thenances en 1130, à Chartreuve près de Soissons, au Val Secret près de Château-Thierry en 1133, au Val Chrétien près de Fère-en-Tardenois en 1134 tandis que les chanoines de Saint Martin de Laon adoptaient la règle des prémontrés en 1124.

Le comte Raoul eut un rôle important dans le développement de l'ordre des prémontrés, car c'est lui qui fonda en 1131 une autre abbaye de Prémontré, Lieu-Restauré, située entre Crépy-en-Valois et Villers-Cotterets ; Luc de Roucy, chanoine de Laon, lui avait en effet demandé de donner, en vue de cette création, une ancienne petite chapelle et diverses terres dépendant de son château de Bonneuil-en-Valois. Raoul accéda à cette demande, en cette année.

1131 où il s'était trouvé réuni avec le Pape Innocent II, Saint Bernard et Saint Norbert. L'acte définitif de fondation n'intervint d'ailleurs qu'en 1138. Il devait être complété ultérieurement par d'autres donations du Comte Raoul.

Raoul se réoccupa également des prémontrés de Vivières, près de Villers-Cotterets, et leur fit don de terre de Javages pour que les professes aient un établissement distinct de celui des hommes.

Si l'on recherche les motifs qui ont pu amener le Comte Raoul à favoriser ainsi cet ordre, il ne faut pas négliger l'influence du grand évêque de Laon, Barthélemy de Jur qui avait aidé si puissamment Saint Norbert au moment où il désirait créer son ordre, et qui avait participé à la fondation de l'Abbaye de Prémontré en 1120, à celle de Cuissy en 1121 et à la réforme de Saint Martin de Laon. Or, Barthélemy se trouvait être, par alliance, le cousin germain de la mère de Raoul, Adèle de Vermandois, du fait que, veuve d'Hugues le Grand, elle avait épousé, en secondes noces, Renaud de Clermont, petit-fils, comme Barthélemy, d'Hilduin de Roucy. Adèle avait toujours eu une grande estime pour Barthélemy qu'elle avait d'ailleurs fait nommer trésorier de Saint-Quentin dans son comté de Vermandois, avant qu'il n'accèda au siège épiscopal de Laon en 1113. Il était normal que Raoul subisse l'influence de ce haut personnage (de même que celle de Luc de Roucy qui était de la même famille) : il devait d'ailleurs recourir ultérieurement à lui dans de graves circonstances.

Un autre grand évêque intervint également auprès de Raoul en faveur de l'Abbaye de Lieu-Restauré : Josselin de Vierzy, évêque de Soissons. Pendant tout son épiscopat, il se consacra à la fondation de nombreux établissements religieux. Grand ami de Saint Bernard, ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres qu'ils échangeaient, il demanda au Comte Raoul de donner un peu plus de terres à l'Abbaye de Lieu-Restauré qui faisait à cette époque partie de son diocèse, ce qu'il obtint. C'était alors un personnage considérable non seulement par l'importance de sa fonction mais aussi par son rayonnement spirituel ; c'est d'ailleurs à lui que Suger, Abbé de Saint-Denis devait plus tard dédier son livre sur la vie de Louis VI le Gros.

LE SEIGNEUR FEODAL.

Si le comte Raoul a participé aux fondations religieuses des cisterciens et des prémontrés, si bien d'autres églises et monastères ont bénéficié de ses donations, particulièrement dans le Valois et le Vermandois, il ne faudrait pas en conclure que ce fut un prince entièrement dominé par la piété et la bienfaisance : c'était un homme vigoureux et ardent qui tenait à maintenir territorialement sa puissance et à faire valoir ses droits, de même qu'il aimait le combat et la lutte.

Nous avons vu que, bien que Raoul soit investi du Valois et du Vermandois, le Roi avait dû intervenir en 1120 pour le reconcilier

avec sa mère ; nous voyons de même Louis VI intervenir en 1133 pour régler le différend qui séparait Raoul et Hugues II prieur de Saint Arnoul au sujet du marché de Crépy.

Mais faut-il aller jusqu'à admettre la phrase de Lambert Waterlos « Avarita incomparabilis fuit » et ajouter foi à la chronique anonyme d'un chanoine de Laon qui reproche véhémentement à Raoul la façon dont il s'était rendu maître de Chauny, d'Amiens, de Ribemont et de Mondidier au détriment de seigneurs et de parents d'autres branches de sa famille ? Nous nous bornerons à citer l'appréciation de cette chronique donnée dans *l'Art de vérifier les dates* (tome II, page 707) : « témoignage d'un auteur presque contemporain mais peu exact ». On constate d'ailleurs facilement que ce chroniqueur a commis certaines confusions entre Raoul III et Raoul IV de Crépy.

Par contre, Carlier rapporte que Raoul se signala par sa générosité lorsqu'il prit possession du Château de Crépy, en déchargeant les habitants de Bazoches des servitudes et corvées très dures que ses prédécesseurs avaient toujours exigées et afin que cette remise ne fut pas considérée comme un bienfait passager, il leur fit délivrer une charte d'exemption définitive. S'il est difficile de faire le partage entre des appréciations aussi différentes, il n'en reste pas moins que Raoul était incontestablement un homme énergique, vaillant, parfois dur et souvent passionné.

LE ROI LOUIS VI DÉSIGNE RAOUL COMME TUTEUR DE SON FILS, PUIS LE CHARGE D'ACCOMPAGNER LE FUTUR LOUIS VII A BORDEAUX POUR SON MARIAGE AVEC ALIÉNOR D'AQUITAINE.

En 1135, Louis VI tomba gravement malade d'une crise de dysenterie à Châteauneuf-sur-Loire ; se croyant près de sa fin il désigna pour servir de tuteurs à son fils, le Comte Raoul et Thibaut, Comte de Champagne avec lequel il venait de se réconcilier. Il survécut à cette crise mais pour un temps.

En 1137, « Parvenu au château de Béthizy (14), il y fut bientôt rejoint par des messagers de Guillaume, duc d'Aquitaine, lesquels lui firent savoir que ce duc, parti en pèlerinage vers Saint Jacques était décédé au cours du trajet, mais qu'avant de se mettre en route, et même en route, au moment de mourir, il avait pris le parti de lui confier sa fille, une très noble demoiselle nommée Aliénor, pour la marier et de lui remettre toute sa terre pour la tenir en garde. Lui, après avoir tenu conseil avec ses familiers, il accueillit avec son habituelle grandeur d'âme l'offre flatteuse qu'on lui faisait ; il promit d'unir en mariage la princesse à son très cher fils Louis, là-dessus composa un noble cortège d'apparat à destination de ce lointain pays et assembla un ost magnifique de cinq cents chevaliers et plus, pris parmi les meilleurs du royaume, à la tête desquels il résolut de mettre le Comte Palatin Thibaut et

l'illustre Comte de Vermandois, son cousin Raoul. Il leur adjoignit en outre nous, ses familiers et tous les gens de bon et sain conseil qu'il peut trouver. »

C'est en ces termes que Suger nous décrit le départ de cette escorte qui arriva à Limoges le 1^{er} juillet et à Bordeaux probablement le 11 juillet. Le Comte Raoul ne devait plus revoir son Roi qui mourut le 1^{er} août 1137.

**
*.

III. - Le Comte Raoul sous le règne de Louis VII le jeune et sa passion pour Péronelle sœur de la Reine Aliénor

L'AVÈNEMENT DU ROI LOUIS VII QUI GARDE COMME
CONSEILLER SUGER, ABBÉ DE SAINT-DENIS
ET LE COMTE RAOUL COMME SÉNÉCHAL.

Le mariage du jeune Louis avec Aliénor eut lieu avec un éclat incomparable à Bordeaux, un dimanche, le 25 juillet 1137 (15). Puis ce fut le sacre à Poitiers où les jeunes époux reçurent la couronne des ducs d'Aquitaine, le 8 août.

La nouvelle de la mort du roi Louis VI, survenue le 1^{er} août, bouleversa son fils et tous ceux qui comme Suger et le Comte Raoul avaient été chargés de l'accompagner en Aquitaine ; chacun savait d'ailleurs la gravité de la maladie du Roi. En effet, Louis VI avait fait par avance ses adieux à son fils, de façon émouvante, en lui donnant ses derniers conseils pour le gouvernement de ses états ; il s'était préparé à la mort ; Suger, avant de partir pour accompagner le jeune Louis, avait même précisé à son prieur, Hervé, chargé de gérer l'abbaye de Saint-Denis en son absence, l'endroit de la crypte de la basilique où devait être déposé le corps du Roi, à droite de l'autel, au cas où celui-ci viendrait à mourir durant son voyage.

Mais le nouveau Roi n'avait que 17 ans (16) ; il n'avait pas été destiné au trône avant la mort accidentelle de son frère aîné, Philippe, en 1131. S'il avait reçu une formation profondément religieuse, il n'avait ni l'expérience, ni la forte personnalité de son père. Aliénor de son côté n'avait guère que 15 ans (17). Elle était d'une beauté éclatante, « *perpulchra* » pour employer l'expression d'un de ses contemporains. Elle avait un certain tempérament, beaucoup de charmes, la culture élégante de la cour d'Aquitaine et s'embarassait assez peu des préceptes religieux que son jeune époux avait tendance à suivre avec trop de rigueur, selon son goût (18).

Sentant qu'il avait besoin d'appui, Louis VII le jeune garde les conseillers que son père lui avait donnés : Suger, abbé de Saint-

Denis et le comte Raoul, Sénéchal du royaume. Tous les diplômes royaux de Louis VII (19), en cette année de son avènement, 1137, sont souscrits en tant que sénéchal par le comte Raoul, notamment la charte octroyée par le Roi à la province ecclésiastique de Bordeaux.

Il n'y aura pas d'autre sénéchal de France que le Comte Raoul, jusqu'à sa mort en 1152. Luchaire signale toutefois que pendant certaines périodes des années 1138 et 1139, les chartes royales portent la mention « *dapifero nullo* » ce qui prouve une suspension des fonctions du comte Raoul (9 chartes sur 14 en 1138 et encore 4 en 1139). Or pendant cette période, une mésentente, de plus en plus accentuée, s'était instaurée entre la reine Adélaïde, veuve de Louis VI, mère du Roi — et d'autre part, la jeune Aliénor, sa belle-fille. Le Comte Raoul, fidèle au souvenir de Louis VI avait pris le parti de la reine-mère. Tous deux firent part de leurs plaintes à Suger qui refusa catégoriquement d'intervenir. La reine Adélaïde et le Comte Raoul se retirèrent sur leurs terres ; c'est ce qui explique le terme « *dapifero nullo* » que les chartes emploient à cette époque.

Suger chercha alors un rapprochement avec Thibaut, comte de Champagne, mais celui-ci changea d'attitude en refusant de marcher avec le Roi et Suger contre la commune de Poitiers. Il était naturel que le Gouvernement ne resta pas plus longtemps « privé de l'appui du comte de Vermandois » (Luchaire). Le comte Raoul reprit alors ses fonctions de sénéchal qu'il garda jusqu'à sa mort.

Quant à la reine Adélaïde, elle quitta définitivement la cour et se remaria avec Mathieu de Montmorency.

PÉRONELLE D'AQUITAINE, SŒUR DE LA REINE ALIÉNOR, ARRIVE A LA COUR DE FRANCE ; RAOUL ÉPERDUMENT AMOUREUX, FAIT ANNULER SON PREMIER MARIAGE ET L'ÉPOUSE.

Lors de son mariage, Aliénor avait dû laisser en Aquitaine, sa jeune sœur qui n'était alors qu'une fillette d'environ 13 ans. Les chroniqueurs la mentionnent parfois sous le nom d'Alix ou Aelith, mais elle fut couramment appelée Péronelle, ce qui était le diminutif de Pétronille ; c'est ce nom que nous lui donnerons et que tous les historiens ont repris.

Péronelle n'avait pas eu grande part à l'héritage de son père, car le duc Guillaume, fidèle à sa race de rassembleurs de terres, n'entendait pas voir morceler son domaine ; il l'avait laissé à sa fille aînée Aliénor ; Péronelle n'eut donc que des biens limités comportant les terres et châteaux que le duc Guillaume possédait en Bourgogne du fait de Gérald, duc de Bourgogne (20).

Aliénor devait retourner dans sa chère Aquitaine en 1141 lors de l'expédition faite contre Toulouse car elle prétendait avoir des

droits sur cette région du fait de sa grand-mère Philippa, femme de Guillaume IX le troubadour. Si cette opération se termina assez piètrement, du moins Aliénor eut la joie de retrouver Péronelle et décida de l'emmener avec elle à la Cour de France.

Péronelle a maintenant 17 ans ; sans avoir l'exceptionnelle beauté de sa sœur, elle est charmante avec des yeux très noirs et des cheveux d'un blond doré ; aussi, chacun se demanda quel prince ou quel seigneur choisira comme époux la sœur de la reine.

Or, le comte Raoul en devient éperdument amoureux ; il a bien dépassé la quarantaine, il est borgne ayant perdu un œil au combat de Livry ; la différence d'âge est considérable mais cela ne préoccupe pas Raoul, une forte différence d'âge entre époux était d'ailleurs alors fréquente. Quant à Péronelle elle est attirée par cet homme vaillant dont le caractère mâle lui rappelle celui des ducs d'Aquitaine, son père et son grand-père, si différents du trop timide Louis VII. Le Roi et Aliénor donnent leur consentement, Raoul n'est-il pas un des premiers seigneurs du royaume, sénéchal de France, fidèle à la dynastie, au surplus la reine pourra ainsi avoir sa sœur près d'elle. Mais il y a un grave obstacle : Raoul était marié depuis plusieurs années avec Eléonore, nièce du Comte de Champagne, dont il n'avait d'ailleurs pas eu d'enfant (21). Il faut donc d'abord obtenir l'annulation de ce mariage.

Les règles édictées par l'église pour éviter les mariages consanguins étaient alors fort sévères et très étendues. Il était en effet interdit de se marier si l'on était parent, jusqu'au 7^e degré ; bien plus, cette interdiction s'étendait, étrangement, pour un veuf ou une veuve, à tous les parents de son conjoint défunt dans les mêmes conditions.

Ces mesures excessives (22) eurent des conséquences si désastreuses que le vieil historien du XVII^e siècle Mezeray a pu écrire de façon pittoresque : « *la défense des mariages jusqu'au 7^e degré embarrassait extrêmement l'onzième et douzième siècles* ».

En effet tantôt l'église pouvait d'elle-même annuler un mariage pour raison de parenté, ce qui fut un des motifs de l'excommunication du Roi Robert le pieux ; tantôt celui qui désirait répudier son épouse n'hésitait pas à invoquer, au bon moment, des liens de parenté. Il semble que ce soient ces complications et les malheurs survenus de ce fait à son père qui aient d'ailleurs incité le Roi Henri I devenu veuf, à choisir sa seconde épouse de préférence à l'étranger, ce qui amena son union avec Anne de Russie.

En fait, dans beaucoup de cas, lorsque le degré de parenté n'était pas trop proche, on passait outre à ces prescriptions et le mariage avait lieu. Que serait-il d'ailleurs advenu pour le menu peuple, dans de petites localités où les familles sont presque toutes alliées, s'il avait fallu respecter ces règles à la lettre. Toutefois, devant les abus causés par les annulations de mariage demandées par de grands personnages pour cacher de simples répudiations, la papauté

se décida à intervenir et à limiter ces interdictions, mais ce ne fut qu'au début du siècle suivant.

Le Comte Raoul pouvait en tout cas, en 1141, invoquer les liens de parenté évidents qu'il avait avec sa première femme Eléonore de Champagne, ce qu'il ne manqua pas de faire. Il fallait cependant une décision de l'autorité ecclésiastique. Il s'adressa alors aux trois évêques avec lesquels il avait les rapports les plus étroits : Pierre, évêque de Senlis parce que Crépy était de ce diocèse, Simon de Vermandois évêque de Noyon qui était son frère, et l'évêque de Laon, Barthélemy de Jur avec lequel il avait, comme nous l'avons vu, des liens personnels.

Les trois évêques ne purent que constater le degré de parenté de Raoul et d'Eléonore et annulèrent leur union, sans guère prévoir l'interprétation que l'on donnerait à cet acte par rapport au dogme de l'indissolubilité du mariage et sans présumer de la réaction qu'aurait le Comte de Champagne.

Redevenu ainsi libre, Raoul épousa Péronnelle en 1141, vraisemblablement à Noyon, devant Simon de Vermandois, son frère, évêque de Noyon. Raoul donna alors en douaire à sa nouvelle épouse la ville de Péronne (23).

SAINT BERNARD FULMINE CONTRE L'UNION DE RAOUL ET DE PÉRONELLE QUI SONT EXCOMMUNIÉS PAR LE LEGAT DU PAPE, EN MÊME TEMPS QUE LES ÉVÊQUES QUI AVAIENT ANNULÉ LE PREMIER MARIAGE DE RAOUL SONT SUSPENDUS.

La nouvelle de l'annulation du premier mariage du Comte Raoul, et de son union avec Péronelle, cause un profond scandale. Saint Bernard fulmine contre eux et contre les évêques qui ont prononcé cette sentence. Le principe sacré de l'indissolubilité du mariage a été violé, et par les plus hauts personnages du royaume. La violence de Saint Bernard est encore accentuée par la réprobation qu'il n'a cessé de manifester à l'égard de la façon de vivre de la reine Aliénor et de son entourage.

Les autorités ecclésiastiques s'interrogent, d'autant plus que l'évêque de Noyon qui a admis l'annulation, est le propre frère du comte Raoul. Le comte de Champagne considérant l'outrage fait à sa famille en la personne d'Eléonore, en appelle au Pape Innocent II. Celui-ci charge son légat, le cardinal Yves du titre de Saint Laurent d'examiner et de régler la question.

Le légat du Pape essaye de convaincre le Comte Raoul en lui montrant la gravité de l'excommunication qu'il va encourir. Un concile est réuni à Lagny-le-Sec (24), en 1142. Raoul est excommunié, les trois évêques qui avaient annulé son premier mariage sont suspendus.

Excommunié par le Pape, pris entre sa passion pour Péronelle et les injonctions religieuses, impressionné par le conflit qui existe désormais entre le Roi et le Comte de Champagne, Raoul hésite. Il décidera un moment de se soumettre à l'église mais sa soumission sera de courte durée. Péronelle est trop charmante, il ne peut vivre sans elle, d'où nouvel anathème à son encontre. Ils resteront ensemble excommuniés.

Il n'est pas sans intérêt de voir la virulence des termes employés par Saint Bernard à l'égard du Comte Raoul, dans sa lettre adressée au Pape en 1143 (lettre n° 216) *« l'écriture a dit que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Il s'est levé des hommes audacieux qui n'ont pas craint, s'attaquant à Dieu, de briser les liens que Dieu a formés, et ce n'est pas tout, joignant la prévarication à la prévarication, ils ont formé de nouveaux liens qui sont défendus... les vêtements du Christ sont mis en pièces et ô comble de douleur, c'est par ceux qui ont mission de les conserver intacts... car ceux qui violent vos commandements ne sont pas des étrangers, ce n'est pas hors du sanctuaire qu'on les cherchera... Dieu par le ministre de l'église avait uni le comte Raoul et sa femme, l'église les avait unis au nom de Dieu qui donne cette puissance aux hommes. Comment s'est-il trouvé un tribunal qui a prétendu rompre une alliance formée par l'église. Dans cette intrigue, une seule convention a été respectée : c'est dans les ténèbres qu'a été faite cette œuvre de ténèbres, car celui qui agit mal hait la lumière et ne vient pas à la lumière de peur que la lumière condamne ses actes ».*

FONDACTIONS RELIGIEUSES DE RAOUL ET DE PERONELLE.

Malgré leur excommunication, malgré les imprécations lancées contre eux par Saint Bernard, Raoul et Péronelle n'entendent pas se séparer, mais cherchent cependant à ne pas rester en dehors de la foi chrétienne. Si les sentences religieuses demeurent sans effet sur leur amour, il est avec le ciel des accommodements, car le Seigneur est miséricordieux.

Au surplus, ils ne sont pas les premiers de leurs races à être frappés d'excommunication. Dans la famille royale dont fait partie Raoul, le Roi Robert le Pieux a été excommunié à raison de son mariage avec sa proche parente Berthe ; la femme de leur fils Henri I, Anne de Russie a été excommuniée lors de son second mariage avec Raoul III de Crépy ; Philippe I l'a été en 1094 puis en 1095 enfin en 1100 du fait de sa passion pour Bertrade ; Louis VI l'a été également en 1127. Quant aux ascendants des Comtes de Crépy, l'église a fulminé de même à l'égard de Raoul II et de Raoul III. De son côté, Péronelle se rappelle les excommunications retentissantes de son grand-père Guillaume IX le Troubadour qui avait enlevé Maubourgeonne, femme du vicomte de Chatellerault (25) et de son père le duc Guillaume X qui s'est déjà trouvé aux prises avec Saint Bernard et qui devait mourir au cour d'un pèlerinage à Compostelle (26).

Raoul et Péronelle vont donc s'efforcer de concilier leur situation irrégulière et la loi chrétienne, par de nombreuses fondations à des établissements religieux. Abbés, chapitres en profitent pour s'adresser à eux, sachant qu'en compensation de prières, ils recevront l'aide de Raoul et de Péronelle. Saint Bernard lui-même n'intercède-t-il pas auprès du couple excommunié en faveur de l'abbaye de Longpont !

Il serait fort difficile d'établir la liste complète de toutes les donations faites par Raoul et Péronelle durant leur excommunication, aux établissements religieux du Valois et du Vermandois. Aussi nous bornerons-nous à citer quelques exemples marquants.

L'abbaye de Saint Arnoul de Crépy ne pouvait pas ne pas être bénéficiaire de leurs libéralités, ainsi que l'ordre de Cluny dont elle faisait partie. C'était en effet le plus important établissement religieux de Crépy, fondé au X^e siècle par les Comtes de Crépy, où nombre d'entre eux, depuis Gautier le Blanc, avaient été enterrés et où le Comte Raoul ainsi que Péronelle tinrent à être également enterrés. Les honneurs extraordinaires rendus par l'abbaye de Saint-Arnoul et l'ordre entier de Cluny à la mort du Comte Raoul, montrent bien d'ailleurs l'importance considérable de ces libéralités.

Raoul n'oublie pas non plus l'ordre des Prémontrés auquel il a apporté dès l'origine son appui ; l'abbaye de Lieu-Restauré qu'il a lui-même fondée, va recevoir de lui de nouveaux dons durant son excommunication notamment en 1145 (27). Il fera ultérieurement bénéficier en 1148 les Prémontrés de Vivières de l'autorisation de prendre dans la forêt de Retz, le bois à brûler et à bâtir qui leur serait nécessaire (28), mais l'abbaye qui doit le plus au comte Raoul est celle de Longpont, aux confins de la forêt de Retz, dont il est considéré à juste titre comme le second fondateur (29). Il est frappant de constater d'ailleurs que cette abbaye, comme celle d'Ourscamp particulièrement chère à Raoul, parce qu'elle avait été fondée par son frère l'évêque de Noyon, était de règle cistercienne, l'ordre même de Saint Bernard.

Alors que Raoul était frappé d'excommunication, Saint Bernard l'exhorta à y construire une nouvelle église et des bâtiments claustraux. Il est fort difficile de savoir si dans son intervention, Saint Bernard posait cette œuvre comme une condition de la levée d'excommunication au moment des pourparlers pour la paix entre le Roi et le comte de Champagne, ou si ce fut une décision propre du comte Raoul. Toujours est-il que Raoul et Péronelle entreprirent la construction de ce splendide monastère dont l'église ne mesure pas moins de 106 mètres (30). Tout l'édifice n'était pas fini à la mort de Raoul mais les 3 dortoirs étaient achevés ainsi que l'admirable réfectoire, qui pouvait contenir 200 personnes. Péronelle, nous dit Carlier, eut beaucoup de part à la fondation de Longpont. Raoul pouvait donc déjà écrire dans sa charte de 1144 (31) en faveur de Longpont « *ecclesiam vestram quam a fundamentis*

aedificavimus ». C'est lui qui donna à Longpont deux des plus riches fermes du Vermandois, Heronval et le Tronquoy. Il exempta les religieux de tout péage dans l'étendue de ses domaines. A la mort du comte Raoul, Péronelle et ses enfants restèrent profondément attachés à l'abbaye de Longpont où fut d'ailleurs, exceptionnellement, enterré leur unique fils Raoul V le lépreux.

Nous voyons ainsi que, même après la levée de l'excommunication en 1148, Raoul et Péronelle continuent leurs œuvres à Longpont.

Ils feront de nouvelles fondations notamment en 1150 en créant la commanderie des frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à Etrépy près de Péronne.

Mais les donations religieuses du comte Raoul ne se sont pas limitées aux seuls établissements situés sur ses domaines, elles concernent également d'autres abbayes comme Saint-Jean des Vignes de Soissons, en faveur duquel l'évêque Joscelin de Vierzzy était intervenu auprès de Raoul ou Saint Pharon de Meaux...

REACTION DU COMTE DE CHAMPAGNE - LA GUERRE DU ROI - LE DRAME DE VITRY - LA PAIX DE 1144.

Les rapports du comte de Champagne avec le Roi étaient déjà assez tendus en 1141 ; le comte Thibaut IV s'était opposé aux revendications territoriales de la reine Aliénor à l'encontre du comte de Toulouse et avait refusé de participer à l'expédition du Roi contre Toulouse, qui fut d'ailleurs un échec. Il avait, par ailleurs, pris le parti de Pierre Lachastre, désigné comme archevêque de Bourges, alors que le Roi entendait y nommer Cadurc, une de ses créatures, et Pierre de Lachastre était venu se réfugier auprès du comte de Champagne. L'annulation du mariage de sa nièce (32) Eléonore et de Raoul fut pour lui comme une provocation, considérant que c'était un outrage fait à la maison de Champagne. Le conflit était désormais inévitable.

En 1142, le Roi entre avec son armée en Champagne ; au début les combats sont limités, le Roi arrive devant Vitry. Le comte Raoul aurait estimé qu'il fallait entrer en négociations, d'autres pensaient qu'avant de donner l'assaut il fallait d'abord faire une sommation ; Louis VII désireux de marquer l'autorité royale à l'égard d'un des grands feudataires du royaume, ordonne l'attaque. La soldatesque pille et brûle tout, la population affolée se réfugie dans l'église, la charpente prend feu, 1.300 personnes périssent brûlées. Le Roi bouleversé, un moment comme anéanti devant cette catastrophe, ne songe plus qu'à faire pénitence, et cet acte marqua sa vie.

La chrétienté est bouleversée, le Pape Innocent II va jeter l'interdit sur le royaume. Les grandes cérémonies religieuses ne peuvent plus avoir lieu ; toutes les cloches des églises demeurent silencieuses.

Tandis que la guerre se poursuit, chacun sent qu'il faut arriver à la paix, mais la solution n'est pas facile ; il y a en cause des revendications territoriales, des problèmes religieux comme celui de l'excommunication de Raoul et de Péronelle, cas d'autant plus délicat qu'après s'être soumis un moment à l'église pour être relevé des sanctions ecclésiastiques, Raoul et Péronelle se sont peu de temps après retrouvés ensemble, d'où seconde excommunication et comme toile fond on sent l'hostilité grandissante de Saint Bernard et du clergé contre l'influence d'Aliénor. Le comte de Champagne cherche d'ailleurs des alliances, en fiançant son fils à la fille du Comte de Flandre et sa fille à Yves de Nesles, comte de Soissons, tandis que le Roi déclare qu'il y a un degré de parenté prohibé dans ces alliances. Innocent II reste intraitable en ce qui concerne la levée des sanctions religieuses.

Au cours de ces pourparlers, on constate d'ailleurs, de part et d'autre une certaine duplicité, témoin cette lettre écrite par Saint Bernard au Pape Innocent II (lettre 217) qui nous étonne un peu : « *Pour empêcher la désolation complète du pays et la ruine de tout un royaume divisé contre lui-même, votre fils très dévot [Saint Bernard] ami et défenseur de la liberté ecclésiastique, a été contraint de s'engager sous la foi du serment, à faire lever la sentence d'excommunication lancée par votre légat, maître Yves, de bonne mémoire, sur la personne du tyran adultère [Raoul de Vermandois allié de Louis VII] qui est le prince et l'auteur de tous ces maux et de toutes ces douleurs, lancée en même temps sur la femme qui lui est unie, [Péronelle], par des liens illégitimes. Il a fait cette promesse sur la prière et le conseil de plusieurs hommes fidèles et sages, car ils lui disaient que la levée de cette excommunication pouvait être obtenue de vous facilement et sans violer les droits de l'église ; que puisque cette excommunication était juste, vous auriez le droit de la renouveler immédiatement et de la confirmer à jamais. Ainsi la ruse sera jouée par la ruse ; la paix sera obtenue et celui qui se glorifie dans sa malice, qui est puissant dans l'iniquité, n'en retirera aucun avantage* ».

Saint Bernard écrit également à Suger et au sage évêque de Soissons Joscelin de Vierzy (lettre 222 datée de 1143) : « *j'ai écrit au Roi pour lui reprocher les maux qui se font dans son royaume, avec son consentement dit-on. J'ai cru devoir vous faire connaître sa réponse à vous qui êtes dans son conseil. Dans sa lettre le Roi dit : nos évêques sont encore suspendus de leurs fonctions, notre terre est encore sous le coup d'un interdit* », comme si Thibaut était compétent quand il s'agit de lever une censure ecclésiastique... « *Le comte Raoul a été joué, ajoute le Roi, le voilà de nouveau lié par une excommunication.* » On comprend un peu que les méthodes employées par Bernard de Clairvaux aient pu choquer certains de ses contemporains.

Il faudra attendre la mort d'Innocent II survenu le 24 septembre 1143 pour que Louis VII et Thibaut, comte de Champagne demandent l'arbitrage de son successeur Célestin V. L'interdit qui pesait sur le royaume de France est alors levé.

Mais la rédaction de l'accord va nécessiter encore des délais. Une première réunion, présidée par le Roi, a lieu à Corbeil en présence de Saint Bernard, de Suger, et de l'évêque d'Auxerre ; elle se termine par un échec. Une seconde réunion a lieu à Saint-Denis (le 22 avril ou le 11 juin selon les interprétations des historiens) la reine Aliénor y assiste : elle demandera alors personnellement à Saint Bernard de prier pour qu'elle ait des enfants.

L'accord finit par être signé d'un côté par le Roi, assisté de Suger et de Joscelin de Vierzy évêque de Soissons, d'autre part, par le comte de Champagne, Saint Bernard (33) et l'évêque d'Auxerre.

En cette année 1144 la paix est désormais faite. Le Roi a retiré ses troupes, Thibaut a recouvré ses terres, l'interdit a déjà été levé, les évêques ne sont plus suspendus. Les deux partis réconciliés tiennent à rendre grâce à l'abbé de Saint-Denis qui a tant œuvré pour la paix ; le comte Thibaut envoie à Suger des présents pour orner la table d'or de l'autel de sa basilique. Le Roi donne à Saint Denis l'admirable vase de cristal et d'orfèvrerie qui lui venait d'ailleurs d'Aliénor, la célèbre hyacinthe d'or.

Seuls restent hors de l'église Raoul et Péronelle qui ne pourront être unis légitimement qu'après la mort d'Eléonore, première femme de Raoul, survenue en 1147 ; le Concile de Reims en 1148 admettra alors la validité du mariage de Raoul et de Péronelle.

CONSEQUENCES RELIGIEUSES DES SANCTIONS PRISES CONTRE LES EVÊQUES QUI AVAIENT ANNULÉ LE PREMIER MARIAGE DE RAOUL.

L'autorité de ces trois évêques avait été ébranlée par les sanctions prises à leur égard, par le légat du Pape, Yves du titre de Saint Laurent. Mais celui qui s'était trouvé dans la situation la plus délicate, était l'évêque de Noyon, Simon de Vermandois, du fait qu'il était le frère du Comte Raoul et qu'il aurait béni son union avec Péronelle.

L'évêché de Noyon avait alors une étendue considérable et allait jusqu'en Flandre. Or le Chapitre et les habitants de Tournai désiraient depuis longtemps obtenir leur autonomie et ne plus dépendre de l'évêque de Noyon auquel ils avaient été rattachés. Mais le Roi de France, à la fin du XI^e siècle tenait à garder, par l'intermédiaire de l'évêque de Noyon, une certaine influence sur ces régions. Le R. P. Dimier, dans son étude « Saint Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai » (34), nous précise les démarches faites par les Tournaisiens auprès du Pape Urbain II en 1098 et en 1099, puis auprès de Pascal II en 1112, ce qui amena en 1113 l'élection de deux évêques différents par ceux de Tournai et ceux de Noyon ; le Pape consulté s'en remit à l'archevêque de Reims qui sacra celui qu'avait choisi les Noyonnais ; de nouvelles

démarches eurent lieu auprès du Pape Pascal, mais Louis VI le Gros obtint du Pape Calixte II, en 1121, une bulle, maintenant l'union de Noyon et de Tournai.

La nomination de Simon de Vermandois au siège épiscopal de Noyon ne semble pas avoir soulevé d'objections, mais dès 1141, Saint Bernard, qui connaissait bien la situation, attirait l'attention de Simon sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que Tournai puisse reprendre son indépendance. La sanction prise à l'égard de Simon, au synode de Lagny-le-Sec, en 1142, ne pouvait que raviver les espérances des Tournaisiens. L'Abbé de Saint-Martin de Tournai, Herman, se rendit à Rome, Simon de Vermandois également ; le Pape Innocent II après diverses péripéties maintint finalement le *status quo*, mais il devait mourir en 1143.

C'est Eugène III qui devait, sur l'intervention expresse de Saint Bernard, séparer Tournai de l'évêché de Noyon et sacrer lui-même à Rome évêque de Tournai, Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon, le 9 Mars 1146. Une bulle du 15 Mars relevait le clergé et le peuple de Tournai du serment de fidélité qui les liaient à l'évêque de Noyon.

Le Pape avisait aussitôt de cette décision (35) le Roi de France, le Comte de Flandre, l'évêque de Noyon, Simon de Vermandois « il écrivait à Saint Bernard pour lui demander à lui aussi de faire tout son possible pour faire admettre la chose ».

Tant de complications étaient intervenues avec le Saint-Siège et avec Saint Bernard, au cours des dernières années, que ni le Roi, ni Simon de Vermandois, évêque de Noyon, ne firent d'objections à cette mesure qui était d'ailleurs en elle-même justifiée.

Mais si les Tournaisiens vénèrent Saint Bernard auquel ils doivent la restauration de leur évêché, ils ne peuvent guère penser que cette mesure religieuse se rattache indirectement à une histoire d'amour, celle de Raoul et de Péronelle.

Simon de Vermandois, le fondateur de cette abbaye d'Ourscamp dont nous admirons les restes, non loin de sa cité épiscopale de Noyon, partit à la croisade et devait mourir fidèle à sa foi à Séleucie le 10 février 1148 ; son corps fut ramené en France et enterré à Ourscamp.

Quant à Barthélemy de Jur qui avait également prononcé l'annulation du premier mariage de Raoul, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de cette mesure, compte tenu des usages de l'époque (36), il fut un des plus grands évêques de son temps, par l'appui qu'il apporta à Saint Norbert lors de la fondation des Prémontrés, par le nombre des fondations religieuses auxquelles il participa, comme par sa haute valeur morale. En 1151, il renonça à son siège épiscopal après avoir désigné comme successeur, Gautier, abbé de Saint-Martin de Laon, qui fut sacré évêque de Laon. Il se retira alors comme simple moine à l'abbaye de Foigny qu'il avait fondée avec Saint Bernard et y vécut dans l'humilité et la simplicité jusqu'à sa mort en 1158.

LE ROI LOUIS VII PART A LA CROISADE, ROLE DU COMTE RAOUL DANS LA RÉGENCE DU ROYAUME.

Louis VII veut se croiser pour expier ses fautes. La reine Aliénor, attirée par cet Orient dont elle a tant entendu parler, tient à l'accompagner, d'autant qu'il faut aider son oncle direct Raymond de Poitiers, prince d'Antioche qui est en péril. Les vieux conseillers de Louis VI essayent de dissuader le jeune roi de ce projet. Suger fait valoir les aléas de l'expédition et les risques que pourrait courir le royaume pendant l'absence du Roi. Quant au Comte Raoul, il n'est pas question pour lui de se croiser. Mais le Roi reste ferme dans son projet. Saint Bernard n'a-t-il pas prêché lui-même cette croisade à Vézelay, et en ce jour de Pâques à Vézelay, le 31 mars 1146, le roi n'a-t-il pas porté l'emblème des croisés. Le Roi et la Reine Aliénor partiront pour la Terre-Sainte le 14 juin 1147.

Il faut donc organiser la régence pendant l'absence du Roi. Celui-ci se tourne naturellement vers ceux que son père a chargé de veiller sur le royaume, l'abbé Suger, le Comte Raoul qui est sénéchal de France ; il leur adjoint d'ailleurs l'archevêque de Reims.

On a beaucoup discuté sur le rôle de Raoul durant la régence ; certains auteurs, fiers du passé du Valois, comme Carlier, donnent à Raoul la qualité de Régent du royaume. La plupart des historiens donnent au contraire à Suger ce rôle prééminent. La vérité paraît assez simple. Il était normal que le Roi confie à Suger la gestion du domaine royal à raison de sa grande expérience des affaires, de ses qualités de négociateur ; chacun connaissait sa sagesse et sa fidélité à la cause royale. Mais il ne pouvait être seul, il fallait qu'il ait à côté de lui quelqu'un qui puisse intervenir, même militairement s'il se produisait quelques troubles dans le royaume, et chacun savait que le sénéchal Raoul n'hésiterait pas à agir énergiquement s'il le fallait. Les qualités des deux vieux serviteurs de Louis VI se complétaient ainsi, c'est pourquoi plusieurs lettres concernant les affaires de l'Etat ont été adressées, conjointement à Suger et à Raoul, de même que dans sa 41^e lettre (37) Suger marque que Raoul avait part au ministère pendant le séjour du Roi en Terre-Sainte.

On ne voit à aucun moment de conflit entre Suger et Raoul quelle qu'ait pu être à certaines époques la situation religieuse de ce dernier : ils agissent l'un et l'autre dans l'intérêt du royaume, dans des secteurs où ils se sentaient plus particulièrement responsables, Suger dominant l'ensemble des problèmes.

Mais les échos de ce qui se passait en Terre-Sainte étaient parvenus en France, le retour du Roi paraissait nécessaire ; on pouvait craindre certains troubles dans le royaume. Suger écrit donc en 1149 au Roi pour l'engager à revenir en France. Cette lettre concerne également le Comte Raoul (38) :

« Nous prions donc votre altesse... nous conjurons la bonté de

votre cœur, nous vous supplions enfin... de ne pas différer votre retour un seul instant après la fête de Pâques. — nous avons remis, suivant vos ordres, aux frères du Temple, l'argent que nous nous disposions à vous envoyer. Le Comte Raoul de Vermandois a été remboursé lui-même de tout ce qu'il vous avait prêté, c'est-à-dire de trois mille livres moins deux cents. Votre terre et ceux qui l'habitent se félicitent, avec le secours de Dieu, de jouir d'une bonne paix. »

Ceux à qui Louis VII avait confié son royaume avaient su le maintenir.

LES DERNIÈRES ANNÉES DU COMTE RAOUL ET SA MORT EN 1152.

La première femme du Comte Raoul étant morte, Raoul et Péronelle ont pu s'unir légitimement en 1148. Le Roi et la reine Aliénor sont revenus en France en 1149. Raoul sénéchal de France est toujours un des grands officiers du royaume : les diplômes royaux continuent de porter son contresceau, on le voit parmi les personnalités qui assistent à la dramatique séance où le Roi reçoit Geoffroy Plantagenet qui avait amené chargé de chaînes Giraud Berlai, sénéchal du Roi en Poitou, et à l'intervention de Saint Bernard qui devait malgré tout amener la paix.

L'ambiance cependant a changé, car depuis le retour de la croisade la mésentente du Roi et de la Reine s'accroît : les vieux conseillers, Suger et le Comte Raoul insistent auprès du Roi pour qu'il ne se sépare pas de son épouse ; ils savent le mal qu'a eu Louis VI pour assurer la sécurité de ses états, les risques immenses que le royaume pourrait courir si les fiefs d'Aliénor revenaient un jour à des mains ennemies.

Mais, en quelques années, toutes les grandes figures qui ont animé cette première moitié du XII^e siècle vont disparaître, Suger meurt le 13 janvier 1151. Raoul mourra en 1152, la même année que Thibaut de Champagne et que Joscelin de Vierzy l'évêque de Soissons si respecté de Suger. Saint Bernard est déjà miné par la maladie qui l'emportera d'ailleurs en août 1153.

Après la disparition de Suger, le Roi se laisse influencé par les éléments hostiles à Aliénor, dont Saint Bernard n'a cessé de critiquer la conduite et prend alors une décision qui sera fatale pour le royaume. Le concile de Beaugency, convoqué spécialement en mars 1152 (39) prononce la nullité du mariage de Louis VII et d'Aliénor en invoquant comme motif leur degré de parenté ; peu de temps après en ce printemps 1152, Aliénor épouse Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie qui va devenir Roi d'Angleterre en 1154. Il faudra trois siècles de guerres incessantes pour réparer les conséquences de cet acte ; l'Aquitaine ne reviendra à la couronne de France que sous le règne de Charles VII.

On a pu discuter sur le rôle de Saint Bernard en cette occasion, Luchaire, dont l'autorité d'historien est incontestée, considère qu'il

a eu un rôle capital dans la répudiation d'Aliénor d'Aquitaine par Louis VII ; l'abbé Vacandard dans son livre sur Saint Bernard minimise cette influence. Il est en tout cas certain que durant toute sa vie, Saint Bernard n'a cessé de fulminer contre Aliénor et contre ses mœurs évidemment peu compatibles avec la rigueur cistercienne. Mais il n'a pas eu en vue l'intérêt du royaume. Alors que Suger s'est opposé de toutes ses forces, et jusqu'à sa mort à la rupture du ménage royal. Mais Suger n'était plus de ce monde au moment du concile de Beaugency.

Quant au comte Raoul, il était trop personnellement lié à la reine du fait de Péronelle pour que son intervention puisse être efficace. Il a dû d'ailleurs lui paraître étrange de constater que le même Bernard de Clairvaux qui avait lancé contre lui l'anathème pour avoir fait annuler son premier mariage à raison d'un degré de parenté prohibé, trouvait maintenant normale l'annulation pour le même motif du mariage d'Aliénor.

Dans son ouvrage « études sur les actes de Louis VII » Luchaire s'est efforcé de déterminer la date exacte de la mort du comte Raoul, car Mabillon fixait cette mort en 1151, *l'Art de vérifier les dates* hésitait entre 1151 et 1152, d'Arbois de Jubainville, le R. P. Anselme, du Cange et de Wailly adoptant la date de 1152. Luchaire conclut, d'après l'examen des chartes de Louis VII, que le comte Raoul est mort en 1152, après le 15 Août puisqu'il signait alors une charte royale datée de Mantes, peut-être même seulement après le 14 octobre selon l'interprétation qu'il convient de donner à une charte de Saint-Crépin de Soissons.

Raoul mourut chrétiennement avec le secours spirituel des religieux de Saint Arnoul de Crépy en considération desquels (40) « il donna à l'abbaye de Cluny cinq cent marcs d'argent d'un seul article, sans compter les présents qu'il fit en particulier à la maison de Saint Arnoul.

Aussitôt que ce seigneur eut fermé les yeux, l'ordre entier de Cluny lui rendit les honneurs qu'il n'accordait qu'aux souverains. On n'épargna rien à Crépy pour célébrer ses obsèques avec la plus grande pompe. Son corps fut inhumé avec cérémonie à l'endroit qui avait servi de sépulture aux Comtes de Valois, ses prédécesseurs, à Saint Arnoul de Crépy : on éleva un mausolé qui fut détruit en l'an 1431 à la prise du château de Crépy par les Anglais.

Pierre le vénérable abbé de Cluny, en reconnaissance des bienfaits dont le comte avait comblé son ordre, envoya une lettre circulaire à toutes les maisons religieuses de sa dépendance, afin que l'on y fit des prières solennelles pour le repos de l'âme d'un protecteur si généreux : il voulut qu'on célébrât à son intention un tricenaire à Cluny et un tricenaire à Crépy, qu'on dit 30 messes dans chacune de ces deux maisons pendant 30 jours consécutifs. Il ajouta que chaque prêtre de Cluny dirait en son particulier trois messes hautes, que les religieux qui ne seraient pas prêtres réciteraient 3 fois les 7 psaumes de la pénitence, que tous les prêtres de la réforme qui n'auraient aucune part aux deux tricennaires, diraient chacun deux messes.

L'Abbé Pierre prescrit par la même lettre que partout où l'on fera un service solennel pour le repos de l'âme du Comte on emploiera les mêmes cérémonies qu'aux services des têtes couronnées, et que le jour du service on donnera un repas à trois pauvres. Il ajoute, qu'outre les prières et les cérémonies ci-devant ordonnées, il y aura dans chaque monastère de la réforme un annuel de messes, afin d'obtenir du Tout-Puissant qu'il place le comte en la compagnie de ses élus et au nombre de ceux qu'il a prédestinés à la vie éternelle. »

*

IV. - Péronelle et ses enfants après la mort du Comte Raoul. Rattachement du Valois et du Vermandois à la Couronne de France

LES DERNIERS TEMPS DE PERONELLE.

La mort du comte Raoul avait causé une grande émotion, non seulement parmi les ordres religieux et dans son entourage, mais aussi parmi les populations du Valois et du Vermandois, car il laissait une femme encore très jeune et deux enfants. Péronelle n'avait pas trente ans et attendait un autre enfant qui sera la comtesse Eléonore. Qu'allait-elle devenir à la fin de cette année 1152, où elle avait vécu deux drames, celui de la répudiation de sa sœur par le roi de France Louis VII, et celui de la mort de son mari le comte Raoul.

Il n'était plus question des rapports jadis étroits avec la cour de France. La reine Aliénor en avait été chassée par son époux Louis VII, elle avait presque aussitôt épousé Henri Plantagenet en lui apportant ses immenses domaines. Elle était devenue la femme de celui qui sera le plus terrible ennemi du roi. Pour Péronelle, sœur d'Aliénor, la cour de France ne peut-être désormais qu'hostile et elle ne tient pas à y apparaître.

A l'égard de ceux qui ont été les compagnons d'armes et qui ont servi sous les ordres du Sénéchal Raoul, la situation est également changée ; celui qui signe les actes royaux en tant que Sénéchal n'est plus un membre de la lignée des comtes de Vermandois ; le dapiférat est passé à Thibaut V de Champagne, le fils de celui qui fut l'ennemi de Raoul. Les liens entre Louis VII et les comtes de Champagne se resserreront ultérieurement encore plus, lorsque, devenu veuf de sa seconde femme, Constance, fille du roi de Castille, en 1160, le roi épousera presque aussitôt après Adèle, fille de ce Thibaut IV de Blois comte de Champagne dont avons souvent parlé.

Il est fort difficile de déterminer la date à laquelle mourut Péronelle étant donné les erreurs commises dans l'interprétation d'un passage de la chronique anonyme d'un chanoine de Laon, ainsi qu'on le verra dans une note spéciale à la fin de cette étude (41).

Ce n'est d'ailleurs pas à Péronelle qu'il appartiendra de gérer provisoirement les domaines de son époux qui reviennent de droit à son tout jeune fils qui prendra le nom de Raoul V de Crépy ; il faut, surtout en cette époque troublée un tuteur énergique et mâle, capable de faire respecter les droits des orphelins.

Raoul avait choisi comme tuteur de ses enfants son neveu Valéran, comte de Meulan, connaissant sa haute valeur militaire, reconnue de tous à raison notamment de sa vaillance devant Candie, ainsi que son bon sens et sa sagesse. Il administra remarquablement bien les immenses domaines de ses pupilles.

Valéran répartit les domaines en plusieurs districts comportant chacun un conseil de barons (barones, consules, ou *homines consulari protestate* suivant les termes employés par les historiens du temps) pour régler les affaires courantes ; il y avait notamment un conseil particulier pour le Vermandois qui se tenait à Saint-Quentin et un conseil pour le Valois avec le bailli, le sénéchal et le chancelier. Dans les cas exceptionnels, le gouverneur ou Valéran, en tant que tuteur, présidait les assemblées. Le Valois et le Vermandois connurent des années de paix. A la mort de Valéran, les enfants de Raoul eurent comme tuteur Yves de Nesles, comte de Soissons, qui maintint l'organisation des domaines mise en place par Valéran.

Péronelle resta attachée aux lieux qui avaient tant compté pour Raoul ; elle tint à rester en étroit contact avec l'abbaye de Longpont dont son mari avait été le second fondateur. Elle s'y fit bâtir un logis « *afin d'être témoin de plus près des vertus des premiers religieux et de s'édifier de leur vie exemplaire* ». Carlier qui écrivait en 1764 nous précise qu' « *on apercevait encore à cette époque un pan de muraille de cet hôtel surmonté d'une cheminée à tuyau rond. Après la mort de Péronelle, la comtesse Eléonore, sa fille, occupait cet hôtel lorsqu'elle venait rendre visite aux religieux ; ce corps de logis fut accordé dans la suite aux évêques de Soissons...* ». Une des principales fermes de la commune de Longpont porte toujours le nom de ferme de la Comtesse.

Crépy dont Raoul avait restauré et amplifié le château ainsi que nous le précise Muldrac dans son Valois royal, restait pour Péronelle la cité primordiale. C'est à Saint-Arnoul de Crépy qu'elle voulut être enterrée à côté de son époux.

Les tombes de Raoul et de Péronelle, unis une dernière fois dans le même sort, furent détruites par les Anglais lors du siège de 1431.

LES TROIS ENFANTS DE RAOUL ET DE PERONELLE MOURURENT SANS POSTÉRITÉ.

Raoul V, seul fils du comte Raoul et de Péronelle, était malheureusement d'une complexion délicate et était atteint « de la lèpre éléphantine la plus dangereuse de toute ». Il mourut à Crépy fort jeune, sans avoir pu contracter mariage du fait de sa terrible maladie, vraisemblablement en 1168 ; il fut enterré à Longpont dans la partie du cloître située près de la porte de l'église.

Les domaines de Raoul V revinrent alors à sa sœur aînée Elisabeth épouse de Philippe d'Alsace. Lorsqu'à la mort de son père, Philippe hérita en outre du comté de Flandre, il se trouva être un des seigneurs les plus puissants de France. Le Roi Louis VII avait une grande estime pour Philippe d'Alsace et fit avec lui un pèlerinage à Cantorbery afin de prier sur la tombe de Saint-Thomas Becket que Philippe avait particulièrement connu. Le Roi chargea Philippe de la tutelle de son fils dont il était d'ailleurs le parrain, il lui accorda même la propriété du Valois et du Vermandois.

Le jeune Philippe Auguste, né en 1165, devint Roi à la mort de son père en 1180 et bénéficia de l'appui de Philippe d'Alsace ; mais bientôt, sur les conseils de sa mère, Adèle, fille de Thibaut IV de Blois comte de Champagne, et du comte Henri de Champagne qui voyaient grandir la puissance de Philippe d'Alsace, Philippe Auguste chercha à se dégager de son influence en faisant agir contre lui le comte de Clermont en octobre 1182.

Les démêlés entre le Roi et Philippe d'Alsace, entrecoupés de combats et de trêves se poursuivirent après la mort d'Elisabeth, fille de notre comte Raoul, survenue le vendredi saint de l'an 1183. Si le Valois avait été relativement épargné, le Vermandois par contre avait fort souffert de cette guerre. La paix fut faite seulement le jour de Pâques 1184, à Amiens.

Par cette paix, le Valois et le Vermandois revenaient à la comtesse Eléonore, sœur d'Elisabeth, dernier enfant du comte Raoul et de Péronelle. Il fut décidé qu'au cas où elle décéderait sans enfant, le Valois retournerait à la couronne de France avec la ville de Saint-Quentin et tout ce qu'elle possédait dans le Vermandois, Eléonore avait déjà été mariée plusieurs fois (42) avant d'être l'épouse de Mathieu comte de Beaumont qui avait fait valoir ses droits lors des négociations d'Amiens.

Divers accords intervinrent après la paix d'Amiens, entre le Roi, la comtesse Eléonore et son époux Mathieu, comte de Beaumont, afin de confirmer ou de compléter le traité. Eléonore, reconnue comme seule titulaire du comté de Valois, n'ayant toujours pas d'enfant, céda au Roi ses domaines à condition d'en garder l'usufruit sa vie durant, avec le droit d'aliéner en œuvres pies plusieurs portions du domaine du Valois.

A la mort de la comtesse Eléonore, le Valois et le Vermandois reviendront à la couronne de France. Cette mort se situe en 1214, l'année même de la bataille de Bouvines où Mathieu de Beaumont combattit vaillamment aux côtés du Roi.

Si le souvenir de la comtesse Eléonore est resté très vivant dans notre région du Valois alors que les noms de tant de personnages illustres de son époque sont aujourd'hui oubliés, c'est parce qu'elle se consacra à des œuvres de bienfaisance et s'efforça de venir en aide aux malheureux.

Elle s'occupa particulièrement des lépreux (43), comme l'avait également fait d'ailleurs sa sœur Elisabeth, car elle avait vu les redoutables souffrances de son frère. Elle fit de grands dons aux nombreuses léproseries situées dans ses domaines, en terre, redevances, ou même en argent. Elle se préoccupa du chauffage des lépreux, concédant par exemple à la léproserie de La Ferté Milon et à celle de Houllon, le droit de prendre chacune, chaque semaine, une grande charretée de bois dans la forêt de Retz. Elle voulut également, en regroupant parfois certaines maladreries, permettre aux lépreux d'avoir le secours de la religion, en instituant auprès d'eux des chapelains, à la subsistance desquels elle pourvut par de nouveaux dons ; il y eut ainsi un chapelain pour les lépreux à la Ferté Milon, un pour ceux de Houllon, un à Morienval.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les donations qu'elle fit au profit des établissements religieux et des hôpitaux pour pauvres malades. Sa seule charte aumônière de 1194, confirmée d'ailleurs en 1195 par Philippe Auguste, en comprend un grand nombre. C'est pourquoi Eléonore a mérité le nom de « la bonne comtesse » que l'on évoque souvent encore dans nos villages du Valois.

Tout récemment, M. et M^m MATHET, dont le célèbre haras est situé à Bourgfontaine, près de Villers-Cotterets, ont eu la délicate pensée de donner aux jeunes poulains et pouliches de leur élevage des noms de notre région. Les turfistes qui ont gagné en jouant « comtesse Eléonore » qui a eu le grand prix de Longchamp, ignoraient sans doute qu'il s'agissait du nom de la dernière des comtesses de Valois avant le rattachement à la couronne de France, vénérée pour sa bienfaisance.

Eléonore était également fort cultivée et protégeait poètes et troubadours comme on le faisait à la cour d'Aquitaine, dans la famille de Péronelle sans toutefois, d'après Carlier (44), tomber dans des sujets trop profanes. C'est en tout cas à elle que fut dédié le roman de Sainte Geneviève qui eut alors une grande notoriété et qui commence ainsi :

*« La dame de Valois me prie
de mettre en bon roman la vie
d'une sainte que moult el clame.*

La vénération de la comtesse Eléonore à l'égard de Sainte Geneviève se rattache d'ailleurs peut-être au culte rendu à cette sainte dans le village de Marisy Sainte-Geneviève, à côté de La

Ferté Milon, dont les comtes de Crépy étaient seigneurs haut-justiciers. C'est en effet en ce lieu que les reliques de Sainte-Geneviève furent transférées au IX^e siècle devant la menace des invasions normandes (45).

Eléonore qui possédait une demeure à Bouville fonda en ce lieu, suivant des chartes de 1203 et 1204 l'abbaye du Parc aux Dames qui fut desservie par l'ordre de Cîteaux et où elle voulut être enterrée. Elle fut inhumée, après sa mort survenue le 14 juin 1214 à l'entrée de l'église du Parc aux Dames « sous les orgues » nous dit Carlier, en 1764 ; il nous précise d'ailleurs que l'on voyait encore sa pierre tombale avant que le pavé de l'église n'ait été relevé de six pieds à cause des infiltrations d'eau.

RATTACHEMENT DU VALOIS A LA COURONNE DE FRANCE ET FIDÉLITÉ DE PHILIPPE AUGUSTE ET DE SAINT-LOUIS AU SOUVENIR DE SA DERNIÈRE COMTESSE.

Au mois de juillet 1214, après la mort de la comtesse Eléonore, Philippe Auguste prit possession des terres qui revenaient à la couronne du fait des accords intervenus avec sa cousine. Les formalités furent accomplies par Guérin qui remplissait alors les fonctions de chancelier et venait d'être élu évêque de Senlis.

Afin de bien marquer qu'il était l'héritier légitime et le continuateur des comtes de Crépy, Philippe Auguste vint très souvent dans le Valois et ne manquait pas d'aller souvent à l'abbaye du Parc aux Dames où la comtesse Eléonore avait été enterrée.

Saint Louis qui était né l'année même du rattachement du Valois et du Vermandois à la couronne, continua cette tradition, il marqua notamment sa fidélité au souvenir de la comtesse Eléonore par de nombreux bienfaits à l'égard de l'abbaye du Parc aux Dames, ainsi d'ailleurs que sa mère la reine Blanche de Castille et sa sœur Isabelle de France. Par trois chartes datées de Crépy-en-Valois, Saint Louis accorde de nouveaux privilèges à cette abbaye ; en 1225 il alloue aux religieuses du Parc aux Dames, 3 voitures de bois à 3 chevaux à prendre par semaine dans la forêt de Retz ; en 1244, il leur permet le passage et leur donne des droits d'usage dans un bois voisin ; en 1254, il autorise ces religieuses à faire paturer dans un canton de la forêt un certain nombre de porcs. On le voit, en 1265, confirmer la propriété d'un bois à ce monastère. Dans son testament il n'oublie pas l'abbaye du Parc aux Dames à laquelle il lègue 60 livres. Sa présence en ce lieu l'amena même à en dater une charte en juin 1235 (*apud Parcum juxta Crispiacim*).

Si la vaillance du comte Raoul, si le grand amour qui l'unit à Péronelle sont aujourd'hui oubliés, la splendeur de l'Abbaye de Longpont, les restes des Abbayes de Lieu-Restauré de Saint Arnoul de Crépy, d'Ourscamp et de tant d'autres monuments, marquent encore leur souvenir dans notre sol du Valois.

A. MOREAU-NERET.

NOTES

(1) Voir CARLIER : *Histoire du duché de Valois* - tome I, p. 300 et de CAIX DE SAINT-AYMOUR : *Anne de Russie, Reine de France et Comtesse du Valois au XI^e siècle* (Paris 1896).

(2) De ses 2 sœurs, l'une était Reine de Norvège, l'autre Reine de Hongrie ; un de ses frères avait épousé la fille du Roi d'Angleterre, un autre, la fille de l'Empereur de Byzance.

(3) C'est son père, Jaroslav, qui fit construire la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev ainsi que la cathédrale de Novgorod, fonda des écoles et publia un code célèbre : Rouskaïa Pravda.

(4) Le célèbre régiment de spahis, dont nous déplorons avec tant d'émotion, la disparition, avait tenu, lui aussi, à rehausser l'éclat de cette manifestation.

(5) *Gallia Christiana* Tome X inst. p. 207.

(6) COLLIETTE : *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* (II 166.7).

(7) *Vie de Louis VI le Gros* éditée et traduite par Henri WAQUET, les classiques de l'Histoire de France, Paris, Champion 1929.

(8) Enguerrand, fils de Thomas, succéda à son père sans opposition de la part du Roi en s'engageant à effectuer toutes les restitutions possibles. D'ailleurs il ne tarda pas à son tour à mécontenter Louis VI qui au printemps de 1132, sur le conseil de Raoul de Vermandois, prit les armes contre lui et vint assiéger La Fère. Le siège dura deux mois du 6 mai au 6 juillet, sans aucun succès. Finalement les choses s'arrangèrent par le mariage d'Enguerrand avec une nièce de Raoul. (Luchoire annales n° 491).

(9) Etienne de Garlande avait la seigneurie de Livry près de Gonesse, à proximité de Paris, le siège eut lieu en 1128.

(10) JAFFÉ-LOEWENFELD. *Regesta pontificum romanorum*, ed. 2^e Lipsiæ Veit 1885, tome I.

(11) Voir la carte du monde Claravallien à la mort de Saint Bernard, établie par le R. P. Anselme DIMIER.

(12) Les Prémontrés ne reprirent pas leur ancienne importance en France, après la Révolution, car Napoléon, en signant le concordat, tenait à pouvoir surveiller la nomination des curés dans les paroisses et ne voulait pas que ceux-ci puissent être désignés par un ordre religieux.

(13) CANIVEZ *statuta cap. gen. cisterc.*, tome I pages 35-37 ; l'original est aux archives de la Haute-Marne (fonds de l'abbaye de la Chapelle aux planches).

(14) Béthisy se trouve dans l'actuel canton de Crépy-en-Valois.

(15) CALMETTE dans son *Saint Bernard* précise que le mariage eut lieu un dimanche, mais qu'un doute subsiste sur la date précise, 25 juillet ou 1^{er} août.

(16) La date de naissance de Louis VII est généralement fixée à 1119 parfois à 1120. *L'art de vérifier les dates* nous précise qu'il est mort à 60 ans le 18 Septembre 1180. Etant donné l'époque à laquelle commençait l'année, on peut admettre comme plausible l'âge de 17 ans lors de son mariage.

(17) Différentes hypothèses ont été émises sur la date exacte de la naissance d'Aliénor, nous avons admis celle de 1122 qui est la plus couramment adoptée.

(18) Il nous paraît inutile d'insister plus sur le caractère d'Aliénor étant donné le nombre d'ouvrages qui ont été publiés sur sa vie et le rôle exceptionnel et dramatique qu'elle a eu dans l'histoire de France ; mais on ne saurait manquer de signaler les ouvrages récents de Régine PÉRNOUD *Aliénor d'Aquitaine* (1967) et l'évocation de Huguette PIROTTE intitulée *mémoires d'Aliénor* (1964).

(19) LUCHAIRE : *Etudes sur les actes de Louis VII, dans l'histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (éd. Picard, 1885).

(20) *L'art de vérifier les dates* (tome II Aquitaine) nous précise cette donation dont le texte serait le suivant : « *Peronnellae vero filiae meae possessionnas meas et castella que in Burgundia, ut proles geraldii ducis Burgundiae possedeo* » (BOUQUET, tome XII, p. 410).

(21) Le Père ANSELME dans son *Histoire de la Maison de France*, publiée en 1726, se fondant sur la légende de Saint-Félix de Valois qui aurait créé avec Saint-Jean de Matha l'ordre des Trinitaires, attribue à Eléonore et à Raoul un fils Hugues qui aurait été désigné ensuite sous le vocable de Saint-Félix. Les commentaires qui accompagnent la réédition de l'ouvrage du Père ANSELME (édition du Palais-Royal de 1967 - chapitre XVIII) montrent l'inanité de cette allégation.

(22) Voir *Causerie du besacier* par DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, Paris 1895, où l'on cite également l'appréciation de l'historien Henri MARTIN (tome III, p. 78) : « en exagérant au-delà de toute raison un principe d'honnêteté publique, on en avait fait une cause de désorganisation sociale ».

(23) D'après *l'Art de vérifier les dates*, tome II Vermandois. - Bien que l'on ne puisse rien en conclure, il est curieux de rapprocher le surnom de Péronelle, du nom de la ville de Péronne qui lui fut donné en douaire.

(24) Lagny-le-Sec est une petite commune de l'Oise, située entre Nanteuil-le-Haudoin et Dammartin.

(25) Dans une formule spirituelle, H. PIROTTE écrit au sujet de Guillaume le Troubadour qu'il « avait accoutumé de fonder un monastère chaque fois qu'il prenait une concubine ». Il serait d'ailleurs difficile de faire un calcul exact autant des fondations que des concubines.

(26) VACANDARD dans sa *Vie de Saint Bernard, abbé de Clairvaux* retrace (chapitre XII - III) de façon particulièrement émouvante l'intervention de Saint-Bernard à Parthenay auprès du duc Guillaume X pour le rétablissement de l'évêque de Poitiers sur son siège épiscopal.

(27) A. MOREAU-NERET - *Histoire de l'Abbaye de Lieu-Restauré* - Publication de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterets 1970.

(28) *Gallia Christiana*, tome X, p. 118, cité par CARLIER.

(29) *Longpont abbaye cistercienne* par le R. P. Anselme DIMIER et F. DE MONTESQUIOU (nouvelles éditions latines).

(30) A titre de comparaison, la cathédrale de Soissons a 109 mètres de long, celle de Laon 112 mètres.

(31) Charte indiquée par le R. P. DIMIER, référence *Gallia Christiana*,

(32) *L'art de vérifier les dates* indique qu'Etienne de Blois, fils de Thibaut III de Blois comte de Champagne eut 5 fils et 2 filles et ajoute « on lui donne une troisième fille nommée Eléonore, mariée à Raoul de Vermandois. » Mais la plupart des auteurs notamment CALMETTE dans son *Saint Bernard* estiment qu'Eléonore était non la sœur mais la nièce de Thibaut IV comte de Champagne.

(33) Saint-Bernard était personnellement très attaché au comte de Champagne qui l'avait aidé à achever Clairvaux et qui avait fondé l'abbaye de Pontigny.

(34) Etude publiée en français dans la revue *Cîteaux in de Nederlanden* 4-1953.

(35) R. P. DIMIER *Saint Bernard et le rétablissement de l'évêché de Tournai*.

(36) Saint-Bernard lui-même avait Barthélemy de Jur en haute estime et l'on ne dénombre pas moins de 14 de ses passages à Laon pour y rencontrer ce saint évêque. Voir S. MARTINET : *Saint Bernard et l'évêque Barthélemy* dans son ouvrage sur Laon publié en 1972 : *Mont Laon*.

(37) DUCHESNE, *Hist. Franç. script.* Tome IV, p. 50, 6-511, cité par CARLIER.

(38) SUGER, œuvres complètes, page 258.

(39) D'après *l'Art de vérifier les dates* la décision conciliaire fut prise le 18 Mars 1152.

(40) CARLIER, *histoire du duché de Valois*, tome I, livre III.

(41) Date de la mort de Péronelle : Il est très difficile de déterminer à quelle date elle mourut. Les historiens qui se sont particulièrement attachés à l'histoire du Valois comme Muldrac dans son *Valois Roial* publié en 1662, ou Carlier dans son *Histoire du Valois* publiée en 1674, nous précisent bien que Péronelle eut trois enfants de Raoul, la dernière la comtesse Eléonore étant née, comme le confirme Carlier, après la mort de son père. Nous retrouvons cette affirmation que les trois enfants de Raoul sont nés de Péronelle chez de nombreux historiens, notamment dans l'ouvrage du Père Anselme ou dans le Dictionnaire historique de Moreri.

Mais les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (tome II - Page 707) rappellent qu'une ancienne chronique manuscrite composée par un chanoine de Laon déclare que Raoul « pour avoir Athies avec ses dépendances, épousa une autre veuve (*quandam viduam*) qu'il enferma ensuite et répudia. » Ils ajoutent : « Si l'on défère entièrement à ce témoignage d'un auteur presque contemporain mais peu exact, il faut en conclure aussi la réalité du mariage de Raoul avec Laurence, fille de Thierry d'Alsace et de Suanehilde sa première femme, car ce ne peut être que Laurence qui lui ait apporté en dot la seigneurie d'Athies située dans le Vermandois. »

Cette thèse très fragile a été reprise par des auteurs français et flamands avec souvent des contradictions internes comme dans l'ouvrage du Père Anselme qui indique que les trois enfants de Raoul sont issus de Péronelle tout en admettant par ailleurs que ce dernier ait épousé Laurence d'Alsace.

Il me paraît impossible d'admettre cette thèse, d'abord parce que la chronique anonyme du chanoine de Laon à laquelle on se réfère est un document des moins probants. Les Bénédictins dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* précisent explicitement que cet auteur commet beaucoup d'erreurs et que les dates qu'il donne sont souvent inexactes ; nous savons d'ailleurs que ce chroniqueur a confondu en certaines circonstances Raoul III et Raoul IV de Crépy.

D'autre part, on ne voit pas chronologiquement comment on pourrait insérer dans la vie de Raoul ce troisième mariage. Le fils qu'il eut incontestablement de Péronelle, Raoul V le Lépreux, avait deux ans à peine à sa mort. Il aurait donc fallu que dans ce délai de moins de deux ans, Péronelle meure, que Raoul se remarie avec Laurence d'Alsace, qu'il emprisonne cette dernière et qu'il la répudie sans que cela provoque la moindre difficulté, ce qui est invraisemblable quand on connaît la puissance qu'avait le comte de Flandre, Thierry d'Alsace.

Il paraît de même étrange que le chroniqueur anonyme de Laon puisse appliquer le terme « *quandam viduam* » à la fille du comte de Flandre.

Au surplus, on se demande comment expliquer dans ces conditions la naissance posthume de la comtesse Eléonore et le respect qu'elle a marqué, notamment dans une chartre de 1187, pour la sépulture de Raoul et de Péronelle dans l'abbaye Saint-Arnoul de Crépy.

Ce qui est le plus vraisemblable, c'est qu'il y a eu confusion entre différentes personnalités se rattachant à la famille des comtes de Crépy. Il est en effet impossible d'admettre le tableau des alliances des enfants de Thierry d'Alsace,

comte de Flandre auquel on aboutirait si l'on suivait la thèse de la chronique anonyme du chanoine de Laon : la première fille de Thierry d'Alsace, Laurence, déjà veuve d'Alain d'Alost, aurait épousé notre comte Raoul, alors que le premier fils du même Thierry d'Alsace, Philippe d'Alsace, a épousé Elisabeth, fille de notre comte Raoul ; que le deuxième fils de Thierry d'Alsace, Mathieu de Boulogne, a épousé Eléonore, deuxième fille du comte Raoul et alors que l'on avait envisagé pour Marguerite, autre fille de Thierry d'Alsace, un mariage avec Raoul V, fils de notre comte Raoul, mariage qui n'a pu être réalisé à raison du mal de la lèpre dont il était atteint. On ne comprendrait pas, si la fille aînée du comte de Flandre, Laurence, avait été épousée, puis emprisonnée, puis répudiée par le comte Raoul, comment les frères de Laurence auraient épousé les deux filles de Raoul sans qu'il y ait jamais eu la moindre difficulté entre les deux familles.

C'est pourquoi nous avons écarté les interprétations issues de cette chronique « certes contemporaine mais peu exacte » en respectant la thèse des autres historiens et notamment celle de Carlier qui est conforme d'ailleurs à toutes les traditions conservées dans le Valois.

(42) Eléonore épousa d'abord Godefroy d'Ostrevant, fils du comte de Hainaut, puis Guillaume comte de Nevers qui mourut en 1170, enfin Mathieu comte de Boulogne, propre frère de Philippe d'Alsace, qui mourut en 1173 au siège de Dringcourt.

(43) Voir dans le XVI^e volume des mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne 1970 consacrée à l'histoire de la lèpre et des maladreries de l'aisne, le chapitre : les maladreries de la région de Villers-Cotterets et le comte lépreux Raoul V de Crépy par A. MOREAU-NERET et M. LEROY.

(44) CARLIER (Histoire du Duché de Valois) ajoute que Bergeron dans *le Valois royal* édité en 1583 compare Eléonore à l'illustre Jeanne de Provence pour son goût des belles lettres.

(45) Les religieux de Sainte-Geneviève de Paris étaient encore au XVIII^e siècle seigneurs censiers de Marisy.

Montgobert, le Général Leclerc et les Bonaparte ⁽¹⁾

L'histoire de Montgobert, qui constitue un des points d'attraction les plus fréquentés du Valois, est riche de souvenirs, mais ne seront envisagés ici que ceux qui concernent le général Leclerc, Pauline et les descendants des Bonaparte.

Le château domine le village dont on a pu dire qu'il était à trois étages : en bas, le ru de Retz, l'étang, le moulin, les prairies, au-dessus l'église, le village lui-même, quelques potagers, enfin, tout-à-fait en haut, sur le plateau de la colline, le château entouré de son parc qui domine la vallée.

Le village a été fondé au milieu du XII^e siècle par le leude franc Godbert qui lui donna son nom et dans les chartes de l'époque, on retrouve déjà mentionnés les noms de Mons-Gomberte, puis quelques décennies plus tard de Mongobert.



Le premier seigneur de Montgobert connu, Jean, participa sous Philippe-Auguste à la conquête de la Normandie sur Jean-sans-terre, puis à la bataille de Bouvines, sous la bannière du Sire de Coucy.

A la fin du quatorzième siècle, par le mariage de Marguerite de Clermont, dame de Montgobert, le château passa dans la famille de Nicolas, seigneur de Menou. Son fils Jean, chambellan de Charles VI devint seigneur de Menou et de Montgobert.

En 1474 la terre fut vendue à Robert de Malortie, seigneur de Montgobert et de Villers-Hélon et trente ans plus tard à François de Barbençon. Une de ses filles, Marguerite, devait épouser le 15 juillet 1519, Robert de Joyeuse. Celui-ci appartenait à la branche cadette de la famille dont la branche aînée fournit à la France de nombreux maréchaux et est restée célèbre par Anne de Joyeuse, un des mignons d'Henri III, qui fut duc, pair et Grand-Amiral de France. Cette famille conserva le château jusqu'en 1762, date à laquelle il fut acquis par un notaire de Paris, Antoine-Pierre Desplasses.

Montgobert n'avait jamais possédé de château-fort, mais, sur l'emplacement de l'actuelle cour d'honneur, une maison forte de trente mètre sur vingt, entourée de fossés, capable de résister à un coup de main, mais non pas à un siège en règle.

En 1768, Desplasses fit raser le vieux manoir et entreprit de construire un château aux lignes sobres mises à la mode par

(1) Les documents inédits rapportés sont dus à l'obligeance de Monsieur Napoléon Suchet, comte d'Albuféra et proviennent des archives du château de Montgobert.

Gabriel. Avec un étage de moins c'était le château actuel. Il était entouré de jardins, de cours immenses, de basses-cours et d'une ferme magnifique. On ignore le nom de l'architecte qui conçut cet ensemble harmonieux terminé en 1775.

Après le château, Desplasse s'attaqua au jardin, mais il ne put jouir longtemps du beau domaine d'agrément qui lui avaient valu vingt années d'effort. Il mourut en mars 1785. Son fils aîné, Antoine-Pierre-Guillaume vendit le château le 26 mars 1791 à Louis-Nicolas Clément de Malleran, titulaire de la chaire de droit français à l'Université de Paris et secrétaire du Roi. Il mourut à Paris le 4 Messidor an II (22 juin 1794) laissant sa fortune et les dix-sept fiefs qui relevaient de la seigneurie de Montgobert à ses vingt neveux et petits-neveux.

C'est un an avant le coup d'état de Brumaire, le 19 Vendémiaire an VIII (10 octobre 1798) que Victoire-Emmanuel Leclerc, général de brigade, devint propriétaire du domaine de Montgobert.

C'est avec lui que la famille Bonaparte et ses descendants allaient devenir possesseurs du château.

VICTOIRE-EMMANUEL LECLERC

Fils d'un marchand de farine, conseiller du roi au grenier à sel de Pontoise, Victoire-Emmanuel Leclerc naquit dans cette ville le 17 mars 1772. Son père, riche propriétaire de nombreux moulins, faisait un commerce considérable. Il donna une éducation brillante à son fils, mais la révolution qui venait d'éclater détermina chez le jeune homme une vocation guerrière. L'Assemblée Nationale ayant décrété en 1791 la formation de bataillons de volontaires, Leclerc fut l'un des premiers à s'enrôler. Il avait alors 19 ans. Son intelligence attira rapidement l'attention de ses supérieurs et, deux ans plus tard, il était déjà capitaine.

Au siège de Toulon, âgé de moins de 21 ans, Leclerc fut investi des fonctions de chef de l'Etat-Major d'une des divisions chargées du siège. Le représentant du peuple, Paul Barras, témoigne « de la bravoure et de l'intelligence déployées par le jeune officier ».

C'est là qu'ayant enlevé à l'assaut le fort Faron, clef de la position anglaise, il fut remarqué par Bonaparte et c'est à lui qu'échut l'honneur de porter à Paris la nouvelle de la prise de Toulon. Devenu très vite général de brigade, Leclerc fut envoyé à l'armée des Ardennes et participa à la bataille de Fleurus. Après un séjour à l'armée des Alpes, il fut affecté à Marseille après le 13 Vendémiaire. Dans cette ville, alors en pleine anarchie, il parvint à rétablir l'ordre par sa loyauté et l'aménité de son caractère qui n'excluait pas, néanmoins, la fermeté.

C'est à Toulon, puis surtout lors de son séjour à Marseille que Leclerc rencontra Paulette Bonaparte dont il s'éprit immédiatement.

Bonaparte étant parti de Paris, le 21 mars 1796, pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, Leclerc obtint la

faveur de servir sous ses ordres et remplit les fonctions de sous-chef d'Etat-Major. Bonaparte écrivait alors de lui : « Il joint à beaucoup de conduite un pur patriotisme ».

Petit, mais vigoureux, maigre, pâle, plutôt laid, le visage osseux, timide et grave, Leclerc ressemblait à son général en chef, dont il imitait d'ailleurs les attitudes, les gestes et jusqu'aux mimiques. Il rasa sa moustache. Il se mit bientôt à marcher à pas courts et rapides, ses gestes se firent brusques. Il mettait les mains derrière son dos et se mit à priser et à s'exprimer en phrases brèves et saccadées.

On le surnommait « le blond Bonaparte ». Son ami, le poète Arnault, futur académicien, en trace un portrait peu indulgent « Leclerc avait plus de jugement que d'esprit... Il n'était pas exempt de présomption. Son importance allait au-delà de sa capacité bien qu'il n'en manquât pas. Son ambition était excessive mais tout cela était recouvert sous les dehors les plus graves. C'était d'ailleurs un honnête homme, dans toute la force du terme. »

Son secrétaire à Saint-Domingue, le comte de Norvins, le décrit ainsi : « Son regard était vif et spirituel, sa physionomie pleine de mouvement et d'expression. Il parlait avec facilité et portait dans la discussion des affaires une clarté et une finesse d'aperçus très remarquables. Il était infatigable d'esprit et de corps. Sévère jusqu'à l'excès pour lui-même, il était constamment indulgent pour les autres, excepté lorsqu'il s'agissait du service, mais sa douceur et son affabilité rendaient toujours l'obéissance facile. Le devoir et l'honneur furent la règle de toute sa vie. Dans toutes les conditions, la pureté de ses mœurs et l'élévation de son caractère l'avaient fait estimer. »

Il était du plus grand courage et se distingua notamment par sa conduite au feu à Castiglione et à Roveredo, où avec Desaix et accompagné d'une quinzaine d'hommes il parvint à s'emparer de quatre cents ennemis et d'un étendard.

Pour sa belle conduite en Italie, Leclerc reçut en récompense de porter à Paris les drapeaux pris à l'ennemi et la nouvelle des préliminaires de paix signés à Léoben. Pour une pareille mission, le général en chef, désireux de forcer la main à son gouvernement qui risquait de ne pas approuver tous les articles du traité, avait besoin d'un homme aussi dévoué qu'habile et l'événement prouva que nul choix n'aurait pû être plus judicieux. Dès son arrivée en France et avant d'atteindre Paris, le messenger emboucha les trompettes de la renommée et répandit le bruit que la paix était faite afin que le Directoire n'ait plus la possibilité de décevoir les Français en ne la contresignant pas.

Plus tard, lorsque Bonaparte revint d'Egypte, Leclerc le rejoignit à Paris et contribua par son énergique concours au succès du 18 Brumaire.

On assure, qu'au décours de la campagne de Saint-Domingue, le Premier Consul, en apprenant la mort de son beau-frère, se serait écrié : « J'ai perdu mon bras droit ». Leclerc était en effet un homme de valeur et de grand avenir. Il était appelé à rendre de grands services au pays. Il a souvent manqué à l'empereur.

Enfin Napoléon devait dire de lui à Sainte-Hélène : « Le capitaine-général Leclerc était un officier de premier mérite, propre à la fois au travail du cabinet et aux manœuvres du champ de bataille... en moins de trois mois, il battit et soumit cette armée noire qui s'était illustrée par la défaite d'une armée anglaise ».

PAULETTE BONAPARTE.

Marie-Paola de Bonaparte naquit à Ajaccio le 24 octobre 1780. De son père Charles, elle semble avoir hérité l'instabilité, l'activité désordonnée, fébrile, hypomaniaque, la mobilité des volontés, de sa mère Laetizia, l'indifférence à toute instruction, à toute recherche intellectuelle dont elle n'envisagea jamais la nécessité, encore moins l'utilité.

Paoletta eut en Corse une enfance heureuse, sans aucune formation, et même sans aucune surveillance. Dès l'âge de 12 ans elle était coquette et se savait jolie.

En 1793, devant le triomphe de Paoli, la famille quitta la Corse pour Toulon, et Paulette découvrit le monde en pleine effervescence de la Révolution, avec ses enthousiasmes et ses bestialités.

Laetizia et ses filles s'installèrent à Marseille où la mère se fit blanchisseuse. Paoletta devenue demoiselle de compagnie chez les Clary, mena une vie indépendante, frivole et inconséquente, mais malgré ce que certains en ont dit : « Si la conduite a été irréprochable en réalité, elle ne l'a pas été dans les apparences ». (général baron Ricard).

Elle arriva tout de même à dompter partiellement ses instincts alors qu'ils se donnaient libre cours autour d'elle et que la luxure avait succédé à la terreur, comme il est habituel.

Parmi ses très nombreux soupirants, c'est le séduisant Stanislas Fréron qui fut l'homme élu et qui semble l'avoir séduite.

Fréron, filleul de Stanislas Leszczinski, conventionnel chargé de missions à Marseille, était un viveur, ivrogne, louche, intrigant, vulgaire, véritable tyran, trafiquant de sa puissance. Il avait fait obtenir des secours à la famille Bonaparte. Paulette fut prise pour lui d'un amour éperdu dont témoignent ses lettres enflammées. Laetizia n'était pas hostile à ce mariage qu'elle sembla même favoriser, mais devenu chef de famille, Napoléon, après quelques hésitations, s'y opposa formellement.

De la même façon il s'était opposé à l'union de Paoletta avec Junot, trop impécunieux et avec Billion, marchand de savons d'Aubagne, pour la même raison.

Elle finit par s'incliner devant la décision de son frère dans le même temps où s'écroulait la carrière de Fréron : « Je préfère plutôt le malheur de ma vie, que de me marier sans votre consentement et de m'attirer votre malédiction ».

En fait Paulette n'avait rien d'un grande amoureuse. C'était une Bonaparte, une vraie sœur de son frère Napoléon. Si elle était bien née pour l'amour, c'était cependant sans sentimentalité. Pour elle l'amour était avant tout l'affirmation d'elle-même, le moyen de satisfaire son appétit de gloire et de renommée.

Elle était d'ailleurs trop superficielle pour être capable de grandes amours. Arnault, la décrit ainsi quelques jours avant son mariage : « Singulier composé de ce qu'il y avait de plus complet en perfection physique et de ce qu'il y avait de plus bizarre en qualités morales. Si c'était la plus jolie personne qu'on pût voir, c'était aussi la plus déraisonnable qu'on pût imaginer. Pas plus de tenue qu'une pensionnaire, parlant sans suite, riant à propos de rien et de tout, contrefaisant les personnages les plus graves, tirant la langue à sa belle sœur, quand elle ne la regardait pas, me heurtant du genou quand je ne prêtais pas assez d'attention à ses espiègleries... Bonne enfant d'ailleurs, par nature plus que par volonté, car elle n'avait aucun principe et capable de faire le bien, même par caprice ».

LE MARIAGE DE LECLERC ET DE PAULETTE.

Dès la rupture avec Fréron, ordonnée par Bonaparte, celui-ci fit venir sa sœur, accompagnée de l'oncle Fesch, à Milan où elle retrouva Leclerc.

A Marseille, Paulette n'avait pas distingué Leclerc parmi ses soupirants, malgré l'amour qu'il lui portait. Il était en effet plus réservé que brillant et ne sut pas lui dire les mots qu'il aurait voulu et qu'il aurait fallu.

En Italie, chargé de la correspondance politique, Leclerc voyait Bonaparte tous les jours et, soit qu'il ait alors trouvé le courage d'avouer à son général son amour pour Paulette, soit que celui-ci l'ait libéré de sa timidité, il semble que le général en chef avait déjà décidé leur union quand sa sœur quitta Marseille à la fin de décembre.

Leclerc avait une fortune honorable, ce qui comptait beaucoup pour Napoléon, de la culture et de l'avenir.

Inquiet de la frivolité et de la dissipation de sa sœur qui risquaient de compromettre sa propre renommée, Bonaparte hâta le mariage.

Le 20 avril 1797, jour de son départ de Milan pour Paris, Leclerc, accompagné de Paulette, se rendit chez le général Berthier. Celui-ci, chef d'état-major, administrait l'état-civil des officiers français.

Les deux fiancés firent par devant lui la déclaration rituelle selon laquelle ils voulaient « contracter ensemble l'acte de mariage, conformément aux lois de la République », déclaration qui allait rester affichée sur la porte du bureau de Berthier pendant toute l'absence du fiancé.

A son retour en Italie, Leclerc retrouva Bonaparte, Joséphine et Paulette à Mombello, à quatre lieues de Milan. Il venait chaque jour faire sa cour, de la ville au château.

La cérémonie religieuse fut célébrée par le curé de la bourgade voisine de Bovisio, en la chapelle de Mombello, le 14 juin 1797 d'une façon sommaire avec Fesch et Nicolas Leclerc, frère du marié, comme témoins.

On avait attendu Laetizia qui profita de l'occasion pour faire bénir le mariage d'Elisa et de Baccicchi, désapprouvé par Bonaparte.

Le surlendemain les contrats furent signés chez un notaire de Milan, en présence de Laetizia, de Napoléon, de Louis et de Joseph qui avait été nommé entre-temps, Ambassadeur de la République à Rome.

Les trois frères Bonaparte garantirent une dot de 40.000 livres tournois. En échange Paulette abandonnait toute prétention à l'héritage de ses parents, ou de tout autre membre de la famille. Leclerc ajoutait un tiers de cette somme, comme apport personnel. Le contrat précisait, assez ingénument, que le mariage serait consommé dès que les parties le demanderaient.

Après quelques agapes, Napoléon convia les jeunes époux à une excursion au lac de Côme, au cours de laquelle des réceptions officielles étaient prévues.

Le général en chef, accompagné de son état major, présidait les cérémonies. Paulette se prélassait dans un carosse escorté par un peloton de dragons. Elle assistait avec ravissement à leur réception à Côme par les notabilités encadrées de la garde nationale et des légionnaires cisalpins et polonais, convoqués tout exprès pour la circonstance. Elle prenait goût à ces manifestations théâtrales, à l'agencement desquelles son frère devenait de plus en plus entendu.

Paulette aimait vraiment celui qui lui avait été choisi par le héros de sa famille et l'appelait « son petit Leclerc » ou « son gentil gamin ». Lui, était fou d'elle.

Dix mois après son mariage, le 20 avril 1798, elle mettait au monde un garçon dont la grand-mère paternelle, Madame Louise Leclerc-Musquinet et Napoléon allaient être la marraine et le parrain. Le père avait tenu à adjoindre à leurs prénoms celui de Dermide qu'il avait trouvé dans les poèmes épiques d'Ossian, alors à la mode et qui devait être le prénom usuel du nouveau-né.

Le baptême eut lieu le 29 mai à Milan avec un appareil princier, dans les salons du palais Grazziani, résidence des Leclerc et où s'étaient réunis les nouveaux chefs de l'Armée d'Italie. Durant la cérémonie, les canons tiraient des salves, on avait placé des fanfares sous les fenêtres. La garnison avait pris les armes. Les trompettes sonnaient et les tambours battaient.

Quoi qu'elle fut très fatiguée, Paulette était aux anges. Elle trônait seule, Joséphine n'étant plus là pour lui porter ombrage.

Le séjour en Italie allait toucher à sa fin. Pressé par sa femme, jalouse de posséder équipages et bijoux, Leclerc ne songeait qu'à se procurer de l'argent, ce qui lui valut de se fâcher avec son chef direct, le général Brune, successeur de Bonaparte, accusé par lui de ne point lui permettre ces butins légitimes auxquels celui-ci avait accoutumé ses généraux. Bonaparte, alors en Egypte, n'était plus là pour protéger son beau-frère contre lequel les agents civils du Directoire à Milan prenaient parti.

Le couple rejoignit Paris et s'installa le 17 juillet rue de la Ville-L'Evêque, dans un hôtel qui leur avait été indiqué par le ménage Michelot. Jean-Paul-Louis Michelot, employé dans l'administration des subsistances militaires, était un ami du général Leclerc. Les deux couples sympathisèrent et une amitié durable s'établit entre eux. Paulette les avait surnommés « Poulot » et et « Poulotte ». Michelot devait devenir ultérieurement l'intendant des biens de Pauline.

Leclerc, qui était un des officiers les plus cultivés de l'armée, profita de son séjour à Paris pour faire enseigner chez Madame Campan, Paulette, dont il n'avait pas tardé à mesurer toute l'étendue de l'ignorance encyclopédique.

Peu après son retour en France, le 10 octobre 1798, Victoire-Emmanuel Leclerc acheta rue de Courcelles une maison pour y habiter puis fut déclaré adjudicataire du domaine de Montgobert à l'audience des criées de la Seine, à la dernière enchère de 142.000 francs, soit à peu près 500.000 francs actuels.

Le général Leclerc s'attacha vite, entre deux campagnes, à son beau domaine de Montgobert où Paulette le rejoignait à la belle saison. Estimant que le château n'était pas assez vaste, il le rehaussa d'un étage en attique. Il changea le parterre à la française pour un jardin paysager plus à la mode, qui se continuait jusqu'à la façade même du château, le contournait et venait recouvrir de ses gazons arrondis et de ses molles allées la symétrique cour d'honneur. De 1799 à 1802, Leclerc fit de nombreuses acquisitions qui agrandirent son domaine.

Il ne se désintéressait pas du village dont il était maire, ni de ses administrés. En 1800, il fit libérer par Fouché le citoyen Berthaud, ex-curé de Montgobert. Le village n'avait fourni qu'un nom à la liste des émigrés : celui d'un domestique, Antoine Leblanc

qui avait voulu rester fidèle à un maître inconnu. Leclerc le fit rayer de la liste fatale.

MORT DU GENERAL LECLERC.

Les préliminaires de paix signés le 1^{er} octobre 1801 avec l'Angleterre changeaient la face des choses et la France pouvait enfin s'occuper de ses colonies trop souvent négligées. La plus importante d'entre elles, Saint-Domingue, était l'objet des convoitises secrètes de l'Angleterre qui profitant des troubles de la Révolution, avait, après plusieurs tentatives, poussé les noirs à la révolte, afin de soustraire cette riche colonie à la domination de la France.

Les noirs insurgés avait chassé ou massacré les blancs, et l'anarchie régnait partout. Toussaint-Louverture s'était mis à la tête de l'insurrection et était devenu dictateur de l'île.

La reprise en main de Saint-Domingue devait surtout servir de point d'appui à la possession de l'immense Louisiane que l'Espagne venait de retrocéder à la France.

Envoyé par Bonaparte pour pacifier Saint-Domingue, Leclerc demanda à être accompagné de Paulette. Celle-ci fut très réticente à cette idée, mais Bonaparte lassé de la liaison de sa sœur avec l'acteur Rapenouille, dit Lafon, liaison qui nuisait à son prestige, lui imposa de suivre son mari aux Antilles.

Le triste Fréron était de l'expédition. Il avait, en effet, été nommé, par pitié, sous préfet de Cayes. Par une pudeur dont on doit savoir gré à sa mémoire et peut-être par égard pour Leclerc qui gardait de la sympathie pour lui et qui avait d'ailleurs approuvé sa désignation, Fréron refusa d'embarquer avec le couple sur le vaisseau-amiral « l'Océan » et prit place, un peu plus tard sur le « Zélé ».

Leclerc rétablit l'ordre rapidement à Saint-Domingue. Après avoir été vaillant soldat, il se montra administrateur habile et éclairé ; et Bonaparte lui écrivait : « Vous êtes en train d'acquérir une grande gloire. La République vous mettra à même de jouir d'une fortune convenable et l'amitié que j'ai pour vous est inaltérable. »

Au mois de mai 1802, la fièvre jaune vint à frapper les troupes. En quelques semaines l'épidémie allait tuer 1.500 officiers, 25.000 soldats, 8.000 marins, 2.000 fonctionnaires civils, 750 médecins militaires.

Fréron périt, non pas du vomito-negro, mais d'une dysenterie et, à l'occasion de sa mort, Leclerc fit preuve d'une singulière grandeur d'âme en écrivant à l'amiral Decrès, ministre de la Marine : « Fréron est mort pauvre... Il a cherché à m'être utile dans tous les temps de sa puissance et je regarderai comme s'ils m'étaient personnels les bienfaits que le gouvernement accordera à sa famille. »

Avec acharnement Leclerc tint tête à l'adversité : « Depuis que je suis ici, je n'ai eu que le spectacle d'incendies, d'insurrection, d'assassinats, de morts et de mourants. Mon âme est flétrie, aucune idée riante ne peut me faire oublier ce tableau hideux. »

Si tout, en Paulette, semblait n'être que légèreté, frivolité et insouciance, il existait chez elle un dur noyau Bonaparte qui se manifesta plusieurs fois dans sa fidélité à son frère, dans son sens de la grandeur de la France et dans son courage moral et physique. A Saint-Domingue, elle repoussa les incitations de Leclerc qui lui conseillait de regagner la France « Vous avez peur, vous autres, moi non, je suis la sœur du général Bonaparte et je n'ai peur de rien. » Elle fait jurer à Norvins de les tuer, elle et son fils si les rebelles risquent de les prendre vivants. Le 7 octobre Leclerc écrit au Premier Consul « C'est un modèle de courage, elle est bien digne d'être votre sœur. »

On surnommait ses réceptions « Les rendez-vous dans la chambre mortuaire » mais tout le monde respectait le courage de la jeune femme qui s'obstinait à les donner.

Avec des prodiges de bravoure, ne disposant plus que de 2.000 hommes, Leclerc parvint à briser l'insurrection des noirs puis il se réfugia dans l'île de la Tortue où il tomba malade le 22 octobre. Le 29 octobre, malgré ses vomissements de sang et ses horribles douleurs crâniennes et rachidiennes, il se levait encore pour s'entretenir avec Paulette et ses aides de camp et donna ses ordres pour que le général de Rochambeau lui succède au gouvernement de l'île et pour que soient rapatriés Paulette et Dermide. Il mourut dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1802.

Avec un grand courage, Paulette assista son mari en proie à de cruelles souffrances jusqu'au dernier moment, et Bonaparte devait dire de sa sœur préférée : « Pauline, la plus belle femme de son temps, a été et demeurera jusqu'à la fin la meilleure créature vivante. » Il écrivait à Leclerc dans une lettre que celui-ci ne reçut d'ailleurs pas : « Je suis très content de la conduite qu'a tenue Paulette. Elle ne doit pas craindre la mort, puisqu'elle mourrait avec gloire en mourant dans une armée et en étant utile à son mari. Tout passe promptement sur la terre, hormis l'opinion que nous laissons empreinte dans l'histoire ».

A la façon antique, Paulette fit couper ses cheveux et les répandit sur le visage de son mari, ce que son frère commenta cyniquement « Elle sait bien qu'ils repousseront plus beaux ». Elle plaça le cœur de son mari dans une urne d'or portant cette inscription :

*Paulette Bonaparte, mariée au général
Leclerc, le 20 prairial an V, a enfermé
dans cette urne, son amour auprès du
cœur de son époux dont elle avait partagé
les dangers et la gloire. Son fils
ne recueillera pas le triste et cher
héritage de son père, sans recueillir
celui de ses vertus ;*

Elle fit embaumer le corps, placé dans un riche cercueil de cèdre, et le 8 novembre 1802, elle s'embarqua pour la France avec la dépouille mortelle de Leclerc, sur le vaisseau anglais de haut bord, le « Swiftsure » récemment capturé par l'amiral Ganteaume.

La traversée dura deux mois, durant lesquels Paulette demeura prostrée dans sa cabine. De toute évidence, elle regrettait son mari avec lequel mourait sa jeunesse. Elle lui avait fait bien des infidélités mais cela n'avait pas pour elle une grande importance et parmi les amours de sa vie, celui qu'elle nourrit pour « son petit Leclerc » fut un des plus profonds. Ce mari lui était d'autant plus cher qu'il lui avait été désigné par son frère, lequel éprouvait pour son ancien collaborateur de l'armée d'Italie une estime qui ne se démentira jamais.

Le « Swiftsure » arriva le 1^{er} janvier 1803 en rade de Toulon. Après une quarantaine réduite pour elle à quinze jours et observée aux Nazarettes près de Tamaris, Paulette, emportant le cœur de son mari dans son urne d'or prit la route vers Paris dans la voiture de Lauriston.

Transporté du « Swiftsure » à bord de la frégate « La Cornélie » et de là à Marseille, le corps du général recevait des honneurs magnifiques ordonnés par le Premier Consul, lequel avait pris le deuil et l'avait fait prendre aux grands corps de l'Etat. Dans son cercueil de cèdre, le corps du général traversa majestueusement la France en un convoi militaire dirigé par le général Bruyère. Il fut accueilli dans toutes les villes où il passait, par des cérémonies funèbres et des défilés de troupes. Tous les évêques étaient invités à faire dans leur cathédrale son éloge funèbre. Il parvint ainsi à la fin de février en l'église de Villers-Cotterêts où il fut exposé durant douze jours.

Portalès, conseiller d'Etat chargé des affaires concernant les cultes avait envoyé le 10 février 1803 ses instructions à l'Evêque de Soissons : « Je vous invite, au nom du gouvernement à donner aux funérailles toutes la pompe possible... La cérémonie doit être faite avec la plus grande solennité ; tout le clergé doit y être invité, l'église doit être tendue de noir, toutes les autorités civiles et militaires doivent y assister... Une demi-journée avant l'arrivée du corps à Villers-Cotterêts, le clergé du lieu se tiendra à la porte de la ville pour le recevoir et le conduire à l'endroit où il doit être reposé. »

Pauline remercia l'église de Villers-Cotterêts en lui offrant un orgue qui fut utilisé jusqu'en 1895.

Le 9 mars 1803, Leclerc était inhumé en sa terre de Montgobert, dans le tombeau édifié par l'architecte Fontaine. Paulette, qui était arrivée quelques jours plus tôt à Paris chez son frère Joseph à l'hôtel de Marbeuf ne vint pas à Montgobert pour assister aux funérailles de son mari. On s'accorda pour l'excuser en raison de ses fatigues qui étaient réelles, mais elle ne faisait aucun effort pour les surmonter. Enfin surtout la tristesse l'excédait et elle fuyait les cérémonies pénibles.

Paulette avait voulu que Leclerc reposât au milieu du domaine de Montgobert qu'il avait tant aimé. Le cercueil fut placé, au milieu d'un sarcophage de grès, dans un caveau construit sous les frondaisons du parc. Fontaine, architecte de l'Empereur, éleva au-dessus du caveau une borne de grès de trois-mètres de haut, dont chacune des deux faces porte pour tout ornement un casque romain, un glaive, une couronne de lauriers sculptés par un ancien officier nommé Laudier qui y travailla pendant six mois. En décembre 1804, se plaignant que la pierre soit trop dure à travailler, il obtint que son forfait soit porté de 500 à 850 francs, mais le travail ne fut cependant jamais terminé.

La sépulture a été violée et pillée lors de chaque grande invasion : en 1815, 1870, 1914, 1918 et 1940 et il ne demeure plus rien des restes de Leclerc ni de son fils Dermide qui fut enterré à ses côtés en 1804.

Napoléon commanda au sculpteur Lemot une statue du général Leclerc, d'une grande dimension et d'une rare ressemblance. Elle figura au Panthéon parmi les statues des hommes illustres et fut rendue au Maréchal Davout par Louis XVIII lorsque le Panthéon redevint l'église Sainte-Genève. Le Maréchal l'avait placée dans le parc de son château de Savigny-sur-Orge et, en 1868, la vieille Maréchale Davout, sœur de Leclerc, en fit don à la ville de Pontoise.

Leclerc n'a eu de son mariage avec Paulette Bonaparte qu'un fils né à Milan et qui mourut à l'âge de six ans. Il avait deux frères l'un Préfet et l'autre, Leclerc des Essarts, général de brigade et deux sœurs qui allaient devenir l'une la Maréchale Davout, Princesse d'Eckmühl, duchesse d'Auerstaedt et l'autre la comtesse Friant, femme du général qui commanda sous l'Empire les grenadiers à pied de la Garde Impériale. La Maréchale Davout disait, en parlant de son mariage : « Je me serais trouvée la plus favorisée des femmes, si mon admirable frère eut pu être témoin du bonheur qu'il m'avait assuré avant de s'embarquer pour une expédition dont il connaissait les difficultés et les dangers. »

PAULINE A MONTGOBERT.

Moins de dix mois après son deuil, Paulette épousait le prince Camille Borghèse, d'assez vilaine figure, mais d'une richesse colossale et sur l'ordre de son frère allait partir vivre à Rome. La cérémonie religieuse avait eu lieu le 28 août 1803 chez Joseph Bonaparte à Mortefontaine où avait déjà été célébré le 20 janvier 1800 le mariage de Caroline et de Murat. Les délais de deuil légal et de viduité n'ayant pas été respectés Bonaparte fut tenu pendant deux mois dans l'ignorance complète du mariage de sa sœur si bien qu'il continuait à l'inviter seule aux cérémonies officielles. Furieux d'avoir été joué par sa sœur et sa famille il s'arrangea pour ne pas assister au mariage civil qui eut lieu le 5 novembre 1803 à Mortefontaine et ordonna à sa sœur d'aller vivre à Rome.

En mai 1804, Paulette reçut comme ses sœurs le titre de Princesse Impériale et troqua son prénom qu'elle jugeait trop puéril

contre celui plus sérieux de Pauline qui faisait penser à l'antiquité, à Corneille et qui avait un son héroïque et rare.

Le général Leclerc avait laissé pour héritier son fils Louis-Napoléon-Dermide, filleul de l'Empereur. Il mourut à Frascati le 14 août 1804, âgé de 6 ans, en état de mal épileptique alors que sa mère était aux bains de Lucques. A cette annonce, Pauline eut de véritables crises nerveuses et renouvelant le grand geste qu'elle avait eu pour Leclerc, elle fit couper sa chevelure pour la faire enterrer avec son fils.

Il est vrai qu'elle fut en proie à de cuisants remords et qu'elle se reprocha d'avoir elle-même causé la mort de son fils en l'emmenant à Rome.

Pauline fit valoir auprès de Napoléon l'obligation où elle était de faire inhumer le petit Dermide auprès de son père à Montgobert et son frère se rendit à cet argument, ce qui permit à Pauline de figurer au couronnement du 2 décembre.

Elle venait assez souvent à Montgobert et fit construire dans le parc un « Ermitage » dans la mode du temps. Il s'agissait d'un pavillon rond couvert de chaume, surmonté d'un campanile avec une cloche. Cette construction n'existe plus depuis 1940.

Un des séjours de Pauline à Montgobert a été rapporté par Alexandre Dumas.

On sait que le célèbre romancier est une des gloires de Villers-Cotterêts. Son père, Thomas-Alexandre Dumas-Davy de la Paillerie, était un mulâtre né à Saint-Domingue en 1762. Alors qu'il était devenu lieutenant-colonel des Hussards, Thomas épousa le 28 novembre 1792 la citoyenne Marie-Louise Elisabeth Labouret, fille du Commandant de la Garde-Nationale de Villers-Cotterêts et propriétaire de l'hôtel de l'Écu de France, ultérieurement « Hôtel de l'Épée ».

Le couple établit son domicile rue de Lormet. Thomas-Alexandre Dumas avait connu Marie-Louise le 15 août 1789, alors que son régiment des Dragons de la reine cantonnait à Villers-Cotterêts chez l'habitant. Elle avait d'emblée été sensible à ses belles manières.

Les séjours du général Dumas à Villers-Cotterêts ne manquèrent pas de marquer la ville. C'était en effet un mulâtre, et un colosse d'une force telle que ses exploits, pourtant connus, méritent d'être rappelés.

Un soir, alors qu'il était en galante compagnie dans une loge du théâtre de la Montansier, il saisit à bout de bras un mousquetaire qui était venu le provoquer et le projeta comme l'aurait fait une catapulte, au milieu du parterre.

Au manège, en passant sous une poutre, il était capable de saisir celle-ci entre ses bras et de soulever son cheval entre ses cuisses serrées.

Il pouvait porter deux hommes sur sa jambe pliée et traverser ainsi une pièce à cloche-pied. Il était capable de tenir quatre fusils à bras tendus, en introduisant les doigts dans les canons.

Le général Thiébault affirme que « c'était un des hommes les plus braves, les plus forts, les plus agiles que j'aie jamais vus... Quoiqu'on pût lui donner le titre de premier soldat du monde, il n'était pas fait pour être général... Je m'étais attaché à lui à cause de la bonté et de la distinction avec lesquelles il me traita pendant une expédition que je fis avec lui dans le Tyrol. Il est le seul homme de couleur à qui j'ai pardonné sa peau. »

Le général revint à Villers-Cotterêts en 1801, où le romancier naquit le 5 Thermidor an X (24 juillet 1802). Fou de joie d'avoir enfin un fils, son père écrivait au général Brune, le parrain : « Le gaillard vient de pisser par-dessus sa tête, c'est de bon augure, hein ! »

La famille habitait à Villers-Cotterêts un petit château entouré d'eau, nommé « Les Fossés ».

A l'automne de 1805, quelques mois avant sa mort, le général conduisit son fils à Montgobert. Le récit de cette visite à Pauline est trop savoureux pour n'être pas rapporté.

« Au bout d'une demi-heure, nous étions arrivés au château de Montgobert. Là, la livrée était verte, et non plus rouge comme chez Madame de Montesson.

On nous fit, de même que chez Madame de Montesson, traverser une file d'appartements, au bout desquels nous entrâmes dans un boudoir tout tendu en cachemire.

Une femme était couchée sur un sofa. Mais celle-là était très jeune et très belle même ; si belle que moi, enfant, cette beauté me frappa.

Cette femme c'était Pauline Bonaparte, née à Ajaccio en 1780, veuve du général Leclerc en 1802, femme, en 1803, du prince Aldobrandini Borghèse, et séparée de son mari en 1804.

C'était une charmante créature que celle qui s'offrait à moi, toute petite, toute gracieuse, toute chaste ; elle avait de petites pantoufles brodées que lui avait sans doute données la fée, marraine de Cendrillon. Elle ne se leva pas lorsqu'entra mon père. Elle étendit la main et souleva la tête, voilà tout. Mon père voulait s'asseoir à côté d'elle sur une chaise ; elle le fit asseoir à ses pieds qu'elle posa sur ses genoux, jouant du bout de sa pantoufle avec les boutons de son habit.

Ce pied, cette main, cette délicieuse petite femme, blanche et potelée, près de cet Hercule mulâtre, toujours beau et puissant malgré ses souffrances, faisaient le plus charmant tableau qui se puisse voir.

Je regardais en riant. La princesse m'appela et me donna une bonbonnière d'écaïlle, tout incrustée d'or.

Ce qui m'étonna, c'est qu'elle vida les bonbons qui étaient dedans pour me donner la boîte. Mon père lui en fit l'observation. Elle se pencha à son oreille, lui dit quelques mots tout bas, et tous deux se prirent à rire.

Dans ce moment, la joue blanche et rose de la princesse effleura la joue brune de mon père ; lui parut plus brun ; elle plus blanche ; tous deux étaient superbes.

Peut-être ai-je vu cela avec mes yeux d'enfant — ces yeux pleins d'étonnement de tout ; — mais, si j'étais peintre, à coup sûr, je ferais un beau tableau de ces deux personnages.

Tout à coup, on entendit le son du cor dans le parc.

— Qu'est cela ? demanda mon père.

— Oh ! répondit la princesse, ce sont les Montbreton qui chassent.

— Mais, dit mon père, voici la chasse qui se rapproche ; l'animal va passer dans cette allée ; venez donc voir, princesse.

— Oh ! ma foi non, mon cher général, dit-elle ; je suis bien et je ne me dérange pas ; cela me fatigue de marcher : portez-moi si vous voulez.

Mon père la prit dans ses deux mains, comme fait une nourrice d'un enfant, et la porta à la fenêtre.

Il la tint là, dix minutes à peu près. L'animal ne voulait pas débucher. Enfin, il traversa l'allée, puis les chiens vinrent après lui, puis les chasseurs après les chiens.

La princesse fit un signe aux chasseurs avec un mouchoir qu'elle tenait à la main.

Ceux-ci répondirent avec leurs chapeaux.

Puis mon père la reposa sur le canapé, et reprit sa place auprès d'elle.

Je ne sais plus ce qui se passa derrière moi. J'étais tout entier à ce cerf qui venait de franchir cette allée ; à ces chiens, à ces chasseurs ; tout cela était autrement intéressant pour moi que la princesse. Son souvenir cesse donc entièrement pour moi à ce salut fait de sa main blanche et avec son mouchoir blanc.

Je ne l'ai jamais revue depuis. Mais je l'avais si bien vue ce jour-là que je la vois encore aujourd'hui.

Restâmes-nous à Montgobert ou revinmes-nous le même jour à Villers-Cotterêts ? Je n'en sais plus rien. »

SUCCESSION DU GENERAL LECLERC.

Le général Leclerc avait laissé pour héritier son fils Dermide sous réserve du legs universel en usufruit qu'il avait consenti à sa femme par donation mutuelle d'octobre 1801.

Le lendemain de sa mort, le corps de Dermide fut transporté dans la cathédrale de Frascati « avec la pompe usitée au décès des princes ». Il fut remis le 13 septembre 1804 à un délégué, Paul Posi, et ramené à Montgobert.

Dermide Leclerc laissait la moitié de son héritage à sa mère et l'autre à sa grand-mère Madame Leclerc-Musquinet.

La princesse Borghèse avait confié le soin de ses intérêts à l'intendant général de ses maisons et affaires Jean-Paul-Louis Michelot. Le frère aîné du général, le comte Jean-Louis Leclerc, préfet de la Meuse, s'occupait de ceux de sa mère.

Après que Louis XVIII eut banni hors du royaume les membres de la dynastie déchue et les eut obligés à se défaire de toutes leurs propriétés, Pauline, retirée à Rome, chargea son intendant Michelot de vendre à Antoine-Joseph Edon, notaire à Paris, par acte du 19 novembre 1815, les trois-quarts en plein propriété et l'usufruit de la moitié de l'autre quart des domaines de Montgobert, de Soucy et de la Grange-aux-Monts pour le prix de 180.000 francs. Le 8 avril 1817, Michelot devenu un des administrateurs des subsistances militaires acquérait de Madame Leclerc sa part des mêmes domaines, moyennant 100.000 francs.

ACQUISITION DE MONTGOBERT PAR LE MARECHAL DAVOUT.

Le lendemain même de cette opération fictive, Edon et Michelot cédaient les biens au comte Leclerc pour l'usufruit et à S. E. Monseigneur Louis-Nicolas Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmuhl, maréchal et pair de France et à la princesse sa femme pour la nue-propriété. La cession était faite pour le prix de 300.000 francs.

Louis XVIII avait, en effet rendu en 1817, au duc d'Auerstaedt son bâton de maréchal de France.

Le nom glorieux qui venait ainsi s'ajouter à l'histoire de Montgobert était celui d'un des meilleurs soldats de l'épopée impériale dont la victoire d'Auerstaedt était assez brillante pour égaler, sinon dépasser l'éclat de celle d'Iéna, livrée par l'Empereur le même 14 octobre 1806.

Le Maréchal Davout était allié aux Leclerc. En effet, il avait épousé en 1801 Louise-Amélie-Julie, sœur du comte et du général et se trouvait ainsi presque le beau-frère du Premier Consul. C'était un homme de très grande qualité ; intelligent, honnête jusqu'à l'intégrité, excellent tacticien, homme d'honneur, passionnément dévoué à l'Empereur.

Il ne semble pas avoir jamais séjourné à Montgobert dont son beau-frère était du reste usufruitier.

Jusqu'alors Madame Leclerc, sa fille la maréchale et son fils étaient restés solidaires, et unis par la haine qui les animait pour une question d'héritage à l'égard du général et de Madame Friant, ainsi qu'il ressort de plusieurs lettres de Madame Leclerc à sa fille Louise : « ...Il (Friant) fait tout cela pour je finisse, je vas me soigné pour que son entreprise nait point de réusssitte. Je vas tâcher d'oublier un être pareille. Il m'a dit que sa famille était de

la canaille. Il en est le chef... J'ai un bien grand mal de tête. Je vas mangé une petit soupe et me couché et mal de tête se passera. »

Ce nouvel arrangement, laissant au comte Leclerc l'usufruit du domaine dont les Davout devenaient propriétaire, allait, ainsi qu'il est habituel, devenir l'occasion de conflits entre le préfet et sa sœur, comme en font foi de nombreuses lettres inédites.

Le comte Leclerc, vieux garçon, maniaque, âpre au gain, avare, s'était déjà plaint à sa mère que la propriété lui coûtait trop chère et était peu rentable : « La toiture est à refaire... le verger est de peu de produit... les bois ne rapportent pas... la ferme tombe en ruine. »

Le conflit devint plus aigu lorsque sa sœur devint propriétaire et lui demanda des comptes sur l'inventaire du château. La maréchale Davout adorait en effet Montgobert où elle fit de très nombreux séjours. Les discussions descendirent jusqu'aux détails les plus mesquins. Bien que le préfet se défende auprès de la maréchale que « nos petites querelles d'intérêt n'auront jamais le pouvoir d'étouffer les sentiments de la nature », il ne lui en reprocha pas moins que ses « plaintes sont mal fondées... le pot à eau et la cuvette ont été emportés par mégarde... on n'a point enlevé de couverture de laine, ni belle ni laide... la couverture de coton que tu as réclamée m'a été donnée par ma mère » etc... etc...

Madame Leclerc-Musquinet, si elle était assez peu cultivée ainsi qu'en témoigne son orthographe, n'en était pas moins une maîtresse femme et continua toujours à soutenir sa fille préférée : « Je suis charmée que tu sois contente de Mon gobert, tu est de mon gout chère amie, je l'ait trouvé de même et j'ai eu bien du chagrin lors que j'ai craint qu'il ne nous échape, enfin chère amie tu le tien... Cets à toit mon gobert et plusieurs autres chose tes diamans ta partenais. Il faut songé à tout cela chère amie. » Elle la conseille même de la façon la plus intime : « Il faut de la force. Cets le repos qui en donne... assure M. le maréchal de toute ma tendresse que je l'engage à la patience et au courage que toit si tu mécouste il faut faire chambre à part, il faut du repos » et elle conclut une autre lettre de façon charmante : « Je finis en t'embrassant de tout mon cœur. Ta bonne et bien ennuiée mère. Cet bien long 82 ans. Ma main me refuses. Jai mis bien du temps pour ce chef d'œuvre. »

LA DESCENDANCE DES DAVOUT A MONTGOBERT.

Les Davout avaient eu cinq enfants dont trois filles. La deuxième Adèle-Napoléone se maria le 14 mars 1827 au comte Etienne-Armand-Napoléon de Cambacérès qui était le second fils de Jean-Pierre-Hubert de Cambacérès, baron de l'Empire, général de brigade et le neveu de l'Archichancelier.

La maréchale Davout vendit en 1831 à Etienne de Cambacérès le domaine de Montgobert dont le prix représentait la dot de sa femme. Il s'attacha au domaine et à la région et fut élu député

de l'Aisne en 1842. Il était alors dans l'opposition et appuya ultérieurement la politique du prince-président Napoléon et siégea au Corps législatif de 1852 à 1857.

Tout le village était d'ailleurs bonapartiste et le plébiscite du 21 décembre 1851 donna 91 oui sur 91 votants et 94 inscrits.

En 1852, le comte de Cambacérès fit élever une école pour les jeunes filles qu'il confia aux Sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde. Il avait aussi procuré, en 1846, une école pour les garçons.

Le comte et la comtesse de Cambacérès eurent deux fils dont le second Louis-Joseph-Napoléon épousa, en 1856, la princesse Bathilde-Aloyse-Léonie princesse Bonaparte, petite fille de Joseph et de Lucien et ainsi deux fois petite-nièce de Napoléon 1^{er}.

A ce couple de Louis et de Bathilde de Cambacérès s'attache une histoire curieuse et inconnue jusqu'aujourd'hui où elle a pu être reconstituée à partir de documents inédits issus des archives du château de Montgobert.

Bathilde fut en effet atteinte en 1858 d'un kyste de l'ovaire. Le diagnostic en fut établi par les plus grands médecins de l'époque : Cruveilhier, Bouillaud, Rayer, Nelaton, Velpeau.

Devant l'échec du traitement classique, son mari Louis de Cambacérès et sa belle-mère, Adèle Davout, firent intervenir des homéopathes. En effet l'homéopathie avait fait son apparition en France quelques décennies auparavant, et était assez à la mode chez les grands. Un conflit aigu s'éleva bientôt entre les homéopathes et les médecins traditionalistes et surtout dans le sein de la famille.

Alerté par la princesse Mathilde, Napoléon III intervint auprès de Louis de Cambacérès dans les termes les plus vifs, contenus dans cette lettre inédite :

« Mon cher Comte, les nouvelles que je reçois de la santé de ma nièce me forcent à vous envoyer pour la dernière fois un ordre formel, et comme souverain et comme chef de famille. J'exige, j'ordonne, que ma nièce soit remise entre les mains du Docteur Rayer qui laissera auprès d'elle un médecin de sa confiance pour surveiller l'emploi du remède qu'il aura ordonné. Je veux que tous les homéopathes ou empiriques soient éloignés de la maison.

Vous comprendrez, j'en suis persuadé, quel est le sentiment qui me guide dans cette triste circonstance. Il m'est impossible de permettre que ma nièce continue plus longtemps un traitement condamné par tous les hommes sensés comme par la Faculté. Il y a des personnes qu'on fait mourir par méchanceté, d'autres par l'absurdité des remèdes, mais le résultat est le même, et c'est ce que je ne puis tolérer. Vous exécuterez cet ordre, je l'espère, et si vous ne l'exécutez pas, j'aurais recours à la justice. Recevez l'assurance de mes sentiments. » signé : Napoléon.

Bathilde, princesse Bonaparte, comtesse de Cambacérès, mourut le 8 juin 1861, en son hôtel, 99, rue de l'Université à Paris et ses

obsèques furent célébrées le mercredi 12 juin, en sa paroisse Sainte-Clothilde.

Le corps de Bathilde fut ramené à Montgobert et inhumé dans l'ancienne chapelle seigneuriale, devenue église du village. Il repose sous un autel de bois qui porte deux écussons ovales dans un manteau sommé d'une couronne de comte.

La violence du conflit et la passion qui animèrent les protagonistes sont bien symbolisées dans le testament moral que Louis de Cambacérès devait léguer à ses filles Zénaïde et Léonie :

« Mes chères filles, quand vous trouverez ces papiers, je ne serai plus, pour vous expliquer ce qui s'est passé. Vos tantes Julie et Augusta, poussées par la Maréchale Suchet, la duchesse d'Albufera et la duchesse Decrès, le duc et la duchesse de Cambacérès, se sont réunis pour l'obliger à faire l'iode à votre pauvre mère. J'avais toujours résisté, mais ils sont parvenus, aidés par de misérables médecins à la tromper et à le lui faire vouloir en lui disant qu'il n'y avait pas de danger. Les médecins se nomment Rayer, Nelaton, Velpeau et Cruveilhier. Les deux derniers sont les moins coupables, quant aux deux premiers, poursuivez de votre haine tous leurs descendants et léguez cette charge à vos enfants. Ils ont assassiné votre mère que j'ai regrettée toute ma vie, parce qu'ils avaient déclaré qu'elle ne guérirait pas, mais qu'ils n'ont pas voulu que je la guérisse malgré eux. Quoi ! ils savaient que l'iode était mortelle pour elle. Lisez les consultations, et vous verrez que je l'ai fait vivre au-delà du temps qu'ils avaient fixé. L'un deux, Nelaton, a osé me dire que votre mère ne pouvait plus vivre, parce que le temps qu'il avait fixé était arrivé (ce propos était tenu au mois de janvier). Je lui ai répondu que si, par amour-propre, il voulait être un assassin, moi qui n'étais pas médecin, je ne me reconnaissais pas le droit d'égorger les gens. Malgré cela, il n'a pas cessé de continuer à amener le monde contre moi et à dire qu'il n'y avait que l'iode, qu'il avait déclaré mortel pour votre mère un an auparavant. Il a alors changé de langage et a dit qu'il n'offrait pas de danger. Lisez les lettres et vous verrez que je n'ai cédé qu'à la force. Adieu mes chères filles, et à revoir le plus tard possible dans l'autre monde. Mettez-vous en garde, pour vos maris, vos enfants et vous-mêmes contre les misérables assassins qu'on nomme médecins. Avant de mourir, je dois vous donner ce dernier conseil. »

Louis avait pourtant reçu, à l'occasion de son deuil, une lettre d'une très haute élévation de pensée de sa grand-mère, la vieille maréchale Davout, âgée de près de 80 ans, dans laquelle elle lui écrit cette phrase admirable : « Pas de plaintes inutiles, de récriminations contre les médecins qui ont toujours tort devant la mort. »

Le 2 septembre 1870, la capitulation de Sedan découvrait les provinces du nord-est et le jeudi 15 septembre Montgobert fut occupé par des fantassins prussiens qui y commirent quelques dégradations.

Le 8 décembre le conseil municipal présidé depuis 1868 par le comte Armand de Cambacérès refusa l'emprunt exigé par les troupes d'occupation sous le prétexte que l'autorisation du gouvernement français était nécessaire. La paix signée, une commission départementale fut chargée de fixer les indemnités relatives aux dommages subis mais le comte de Cambacérès refusa celles qui lui étaient personnellement dues.

En 1874, le château devint la propriété de Raoul Suchet, duc d'Albuféra par son mariage avec Zénaïde de Cambacérès, fille aînée de Louis de Cambacérès et de Bathilde Bonaparte.

Lors de la première guerre mondiale Montgobert ne vit en 1914 que quelques détachements allemands qui partirent rapidement vers le sud. La tradition orale affirme que Von Kluck aurait passé au château de Montgobert la nuit de la bataille de la Marne. Le village fut libéré et le Maréchal Maunoury, alors commandant du 6^{me} corps, établit son quartier général au château. Une plaque commémorative apposée sur celui-ci rappelle les entretiens que Joffre eut alors avec le général.

Raoul d'Albuféra avait été mobilisé avec sa voiture qui fut mise à la disposition du généralissime dont il devint le chauffeur pendant quelques mois. Cette puissante et luxueuse berline Renault a été exposée en 1968 dans la cour d'honneur du château lors du cinquantenaire de l'offensive Mangin.

Montgobert, délivré, mena pendant près de quatre ans une existence assez calme à 20 km du front. Les régiments français y séjournaient au repos, allant au front ou en revenant. Cette tranquillité s'évanouit brusquement, à l'heure même où l'on croyait tenir la victoire. L'armée allemande, profitant de la faiblesse du front au chemin des Dames, s'en empare à la suite d'une foudroyante attaque le 27 mai 1918. Deux jours plus tard, Soissons est abandonné.

Montgobert avait été évacué le 1^{er} juin. Pendant un mois et demi la vallée du Retz est le théâtre des combats violents. Chaque ravin est défendu avec acharnement et repris dès qu'il est perdu. Enfin, à l'aube libératrice du 18 juin, l'armée Mangin sortit de ses tranchées et repoussa l'ennemi le 2 août sur la rive droite de l'Aisne.

Les habitants de Montgobert étaient rentrés dès le 31 juillet, désireux de retrouver leur village et d'achever une récolte gravement compromise. Le village était détruit, les champs bossués de trous d'obus, coupés par les lignes sinueuses des boyaux et des tranchées, piétinés par les chevaux et les équipages.

Les habitants ne perdirent pas courage. Aidés par la troupe, ils récoltèrent ce qui pouvait être sauvé de la moisson et réparèrent provisoirement les blessures de leurs maisons.

Le 21 décembre 1919, sur l'initiative du maire de Montgobert, près de quarante propriétaires du village fondèrent une société coopérative de reconstruction qui put mener à bien sa tâche grâce au dévouement et à l'activité de son président, le duc d'Albuféra. La société fut dissoute à la satisfaction générale le 11 juillet 1932.

Après avoir été à la peine, Montgobert avait bien mérité d'être à l'honneur. Le ministre de la guerre l'a cité à l'ordre de l'Armée, par arrêté du 26 octobre 1920, en même temps que d'autres communes, avec ce motif :

« ont été l'objet de violents bombardements qui les ont en partie détruites. Envahies par l'ennemi de mai à juillet 1918, ont fait preuve d'un beau courage sous les obus et au cours des souffrances endurées pendant l'occupation allemande. » Cette citation valut la Croix de Guerre à la commune .

En 1932, Louis Suchet duc d'Albuféra, mari d'Anna Masséna d'Essling de Rivoli, hérita le château lors du décès de sa mère Zénaïde.

Deux plaques ornent la mairie de Montgobert en témoignage de la reconnaissance des anciens combattants et de la commune aux deux duchesses d'Albuféra qui se sont succédées et qui n'ont cessé de se dévouer aux habitants du village.

Enfin, depuis 1943, le château de Montgobert est devenu la propriété de Napoléon Suchet, comte d'Albuféra, époux de Claude de Ladoucette. Ainsi se perpétue une tradition qui associe dans une même union harmonieuse le village, son château et ses propriétaires, qui, s'ils n'ont plus les droits ni les privilèges des seigneurs de l'ancien régime, continuent à en assumer les responsabilités et les devoirs par le soin qu'ils prennent de leurs administrés.

Jacques POULET.
Médecin des Hôpitaux de Paris.
Professeur agrégé à la Faculté de Médecine.

Activités de la Société Historique de Villers-Cotterêts en 1971

I. - *Communications.*

M. Vivant a fait une communication très intéressante sur la vie et l'action sociale du comte Pelet de la Lozère et de son épouse, M^{lle} Otto, fille de l'Ambassadeur de Napoléon 1^{er}, à Vienne, lors du mariage de l'Empereur avec Marie-Louise. Cette communication nous a d'autant plus intéressés qu'une des rues principales de Villers-Cotterêts porte le nom de Pelet-Otto.

Dans le même ordre d'idée, M. Joubert nous a retracé de façon fort complète et érudite, la vie et l'œuvre de l'illustre jurisconsulte Demolombe, né à Villers-Cotterêts où il y a également une rue portant son nom.

M. Frossard nous a rappelé l'œuvre du peintre Vignon né à Villers-Cotterêts, dont la personnalité a été longtemps oubliée, bien que beaucoup de ses peintures figurent dans des musées, tant en France qu'à l'étranger. A cette occasion, le musée de Reims a bien voulu prêter temporairement un de ces tableaux, à notre Société historique, pour que chacun puisse l'admirer.

M. Moreau-Néret a tenu à retracer avec des détails parfois pittoresques, l'histoire de l'hôtel du Régent et des anciennes hostelleries de Villers-Cotterêts, à l'occasion du sauvetage et de l'admirable remise en état de cette vieille demeure par M. et M^{me} Peytavin.

M. Leroy nous a montré de façon particulièrement impressionnante la calamité qu'a été, à Villers-Cotterêts, l'épidémie du choléra en 1842 ; il a de même exposé les péripéties fort curieuses des discussions qui, pendant 100 ans, ont précédé le rattachement à Villers-Cotterêts de la commune de Pisseleux qui vient de se réaliser.

M. Landru nous a parlé avec beaucoup d'érudition des verriers d'autrefois à Villers-Cotterêts en nous précisant l'importance de ce métier, jadis, dans notre Région.

Enfin, M. Moreau-Néret a donné connaissance des très curieux documents que lui a communiqués M. Carolus-Barré sur Richard Laban, forestier du Roi, natif de Largny, qui fut miraculé au tombeau de Saint Louis à Saint-Denis en 1282. Les recherches de M. Carolus-Barré l'avaient amené à trouver une étrange enquête sur les agissements antérieurs de Richard Laban en tant que forestier ; M. Moreau-Néret a complété cette documentation en rappelant le rôle important de Saint Louis dans notre Région et les nombreux séjours qu'il y fit.

II. - *Sortie annuelle de la Société, consacrée à la ville de Reims.*

Cette sortie, admirablement organisée par M. Chauvin, nous a permis d'admirer, sous la conduite de M. André, Architecte des Bâtiments de France, l'admirable salle du Tau, qui était utilisée pour les festins suivant les sacres, dans l'ancien palais archiépiscopal de Reims. Nous avons pu visiter ensuite les si curieux cryptoportiques de la place du Forum, remarquable construction romaine mise à jour grâce à l'opiniâtreté des archéologues.

Nous avons été reçus de façon charmante chez M. et M^{me} J. Chauvin avec M. Crespin, premier adjoint au Maire de Reims, qui avait tenu à nous souhaiter la bienvenue ; après une visite de la Maison de la Culture, nous avons admiré sous la conduite de M. de Pomarède, Directeur des musées de la ville de Reims, l'ancienne bibliothèque des Jésuites à l'Hospice Général de la place Museux, puis, la si émouvante chapelle de Foujita.

La journée s'est terminée au château de Courcelles où M. et M^{me} Henriot avaient eu l'amabilité de nous préparer une délicieuse collation dans un cadre ravissant.

III. - *A la gloire d'Alexandre Dumas.*

Le rôle de notre Société s'est élargi à la suite du rayonnement de l'exposition d'Alexandre Dumas et de la rénovation du musée Alexandre Dumas à laquelle MM. Frossard et Desclève se sont particulièrement consacrés.

A cette occasion, le musée de Reims qui possède un très beau portrait d'Alexandre Dumas fils, par Roll, a bien voulu le mettre en dépôt à notre musée de Villers-Cotterêts et nous devons remercier tout particulièrement MM. de Pomarède et Chauvin de leurs interventions en la matière.

M^{lle} Prieur, Conservateur du musée de Château-Thierry, qui avait personnellement un autographe d'Alexandre Dumas fils a eu la grande amabilité de l'offrir à notre Société.

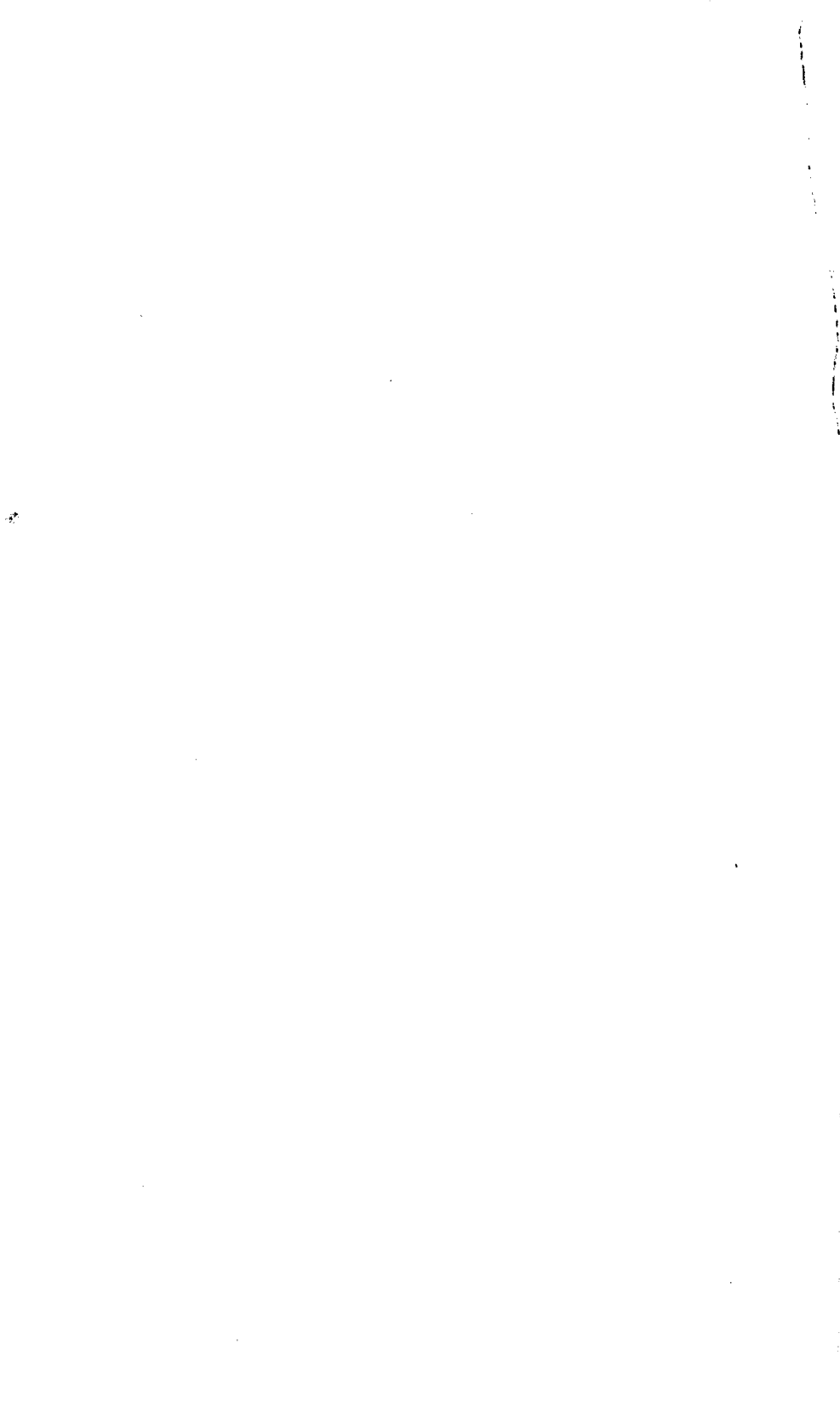
Par ailleurs, les organisateurs du Comité de sauvetage de Monte-Cristo ont désiré que notre Société participe à ce Comité grâce auquel cette demeure si curieuse d'Alexandre Dumas est maintenant sauvée.

Mais il s'est créé un organisme plus durable, l'Association des Amis d'Alexandre Dumas dont la Société historique de Villers-Cotterêts a été élue Administrateur. Des liens étroits se sont désormais établis entre cette Association et notre Société.

A côté des activités directes de notre Société, nous ne saurions terminer ce compte rendu sans dire combien nous avons été heureux de voir les remarquables travaux de remise en état de l'église de Villers-Cotterêts. Cette œuvre collective a groupé de nombreux coteréziens dans un même esprit de désintéressement, d'art et de foi. Nous ne pouvons que nous féliciter également de la collaboration si étroite de la municipalité et de la paroisse et nous espérons que les boiseries désormais classées pourront être rapidement remises en état par le Service des Monuments Historiques.

C'est également avec joie que nous constatons les travaux de remise en état du Moulin de Largny faits par M. Mascitti et son Association ; nous sommes heureux, par ailleurs, que ce bâtiment puisse servir ultérieurement à l'aménagement d'un poste de secours routier.

Enfin, nous devons remercier l'Administration des Eaux et Forêts des travaux qu'elle réalise en première étape pour l'aménagement du parterre du Château, ainsi que pour la publication de la remarquable carte de la forêt de Retz où nous pouvons enfin voir de façon détaillée les itinéraires fléchés du petit lapin, de l'écureuil, du cerf et du sanglier.



Achévé d'imprimer le
25 Janvier 1973
sur les presses de
l'Imprimerie FINET
Chauny — Noyon
N° d'Édition : 502
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1973

*Le Siège de la Fédération
est aux Archives de l'Aisne
à Laon.*